

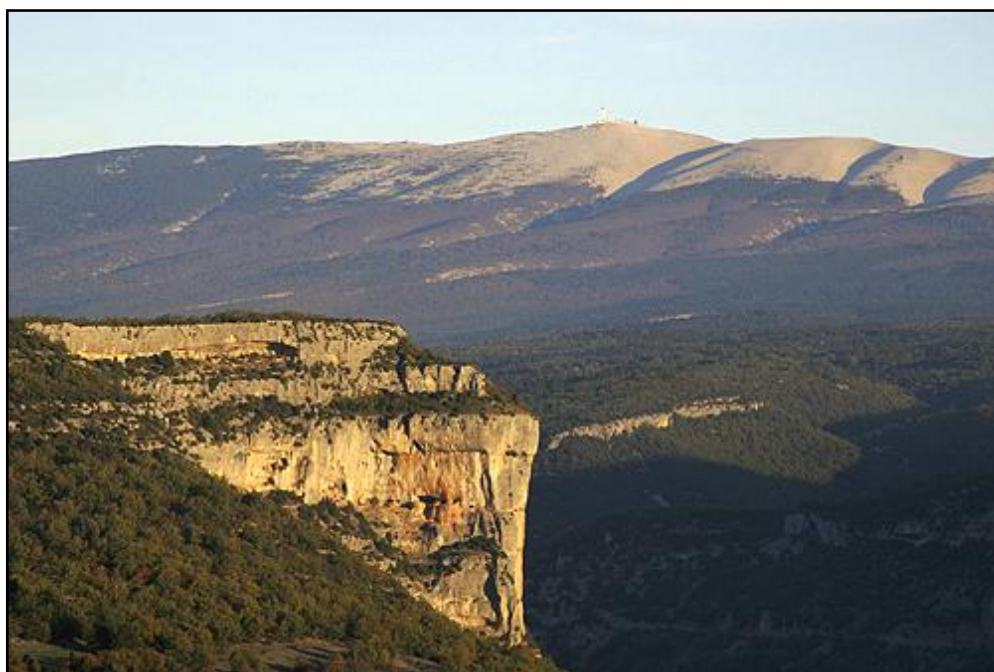
Document d'Objectifs

« Gorges de la Nesque »

- FR 9302003 -

Directive Habitats

TOME 1 « Diagnostic, enjeux et objectifs »



Janvier 2009



Maître d'ouvrage

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire – Direction Régionale de l'Environnement de Provence Alpes Côte d'Azur
Suivi de la démarche : Martine PICHOU de la DIREN et Manuel BRUN, Isabelle CHADOEUF de la DDAF

Opérateur Natura 2000

Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux (SMAEMV)

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Florence Niel, Ken Reyna, Anthony ROUX
SMAEMV/Réserve de Biosphère du Mont Ventoux

Validation scientifique : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN PACA)

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats: *ONF, Valérie TREBUCHON, octobre 2000*

Inventaire des Chiroptères. *Naturalia, décembre 2008*

Prédiagnostic entomologique. *Naturalia, janvier 2008*

Etudes écologiques disponibles sur la zone

Etude préalable à la mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope dans les Gorges de la Nesque. *Naturalia, janvier 2007.*

Crédits photographiques (couverture)

Florence Niel, SMAEMV

Biotope/SMAEMV, « *Ventoux, Géant de nature* », collection Parthénope, 2007.

PRINCIPALES DATES LIEES A L'ELABORATION DU DOCOB

Etapes	Dates
Réunion COPIL 1 pour son installation officielle et désignation opérateur (signature convention cadre pour 2 ans)	27 février 2007
Mise à disposition du CSRPN du Tome 1 "Diagnostic, enjeux et objectifs" (date mise en ligne extranet)	13 février 2009
Présentation en groupe de travail CSRPN	25 février 2009
Présentation au CSRPN du Tome 1 "Diagnostic, enjeux et objectifs"	12 mars 2009
Validation scientifique du Tome 1 - date signature attestation par rapporteur scientifique	
Réunion COPIL 2 pour la validation de la partie "Diagnostic, enjeux et objectifs"	01 juillet 2009
Réunion COPIL 3 : débat sur les grands axes du plan d'action (objectifs de gestion))	
Débat en séance plénière du CSRPN sur le Tome 2, le cas échéant	
Réunion COPIL 4 pour la validation du Tome 2 "Plan d'action" et validation du DOCOB final	26 octobre 2010
Approbation DOCOB (date de l'arrêté préfectoral)	

Sommaire

Introduction	1
Présentation générale de Natura 2000	2
Fiche d'identité	4
Chapitre 1 : Eléments descriptifs	6
1.1. Présentation du périmètre	6
1.2. Le cadre administratif et réglementaire	6
1.2.1. <u>Les découpages institutionnels</u>	6
1.2.2. <u>Les documents d'urbanisme locaux</u>	7
1.2.3. <u>Les schémas intercommunaux d'aménagement du territoire</u>	7
1.2.4. <u>Les zonages relatifs au patrimoine naturel, aux sites et aux paysages</u>	8
1.3. Les données démographiques et le foncier	11
1.3.1. <u>Les données communales</u>	11
1.3.2. <u>L'évolution démographique</u>	11
1.4. Les caractéristiques physiques du périmètre	12
1.4.1. <u>Topographie</u>	12
1.4.2. <u>Les caractéristiques hydrogéologiques et hydrologiques</u>	12
1.4.3. <u>Géologie</u>	13
1.4.4. <u>Pédologie</u>	13
1.4.5. <u>Climatologie</u>	14
Chapitre 2 : Patrimoine naturel du site des Gorges de la Nesque	15
2.1. Habitats d'intérêt communautaire, d'intérêt communautaire prioritaire et habitats patrimoniaux	15
2.2. Espèces végétales d'intérêt communautaire, d'intérêt communautaire prioritaire et espèces patrimoniales	19
2.3. Espèces de la faune d'intérêt communautaire, d'intérêt communautaire prioritaire, et espèces patrimoniales	21
2.3.1. <u>Herpétofaune</u>	21
2.3.2. <u>Entomofaune</u>	23
2.3.3. <u>Espèces aquatiques</u>	24
2.3.4. <u>Mammifères</u>	25
2.3.5. <u>Avifaune</u>	29
2.4. Synthèse des enjeux par grands ensembles de milieux	32
Chapitre 3 : Usages et activités	36
3.1. La gestion du cours d'eau de la Nesque	36
3.2. Activité agricole	37
3.3. Activité forestière	38
3.4. L'activité cynégétique	39
3.5. L'activité piscicole	40
3.6. Activités de pleine nature	40
3.6.1. <u>La randonnée pédestre</u>	40
3.6.2. <u>L'escalade</u>	41
3.6.3. <u>La spéléologie et la via ferrata</u>	43
3.6.4. <u>VTT</u>	43
3.6.5. <u>Les sports motorisés</u>	44
Chapitre 4 : Objectifs de conservation et orientations de gestion	46

Introduction

Le site des Gorges de la Nesque, véritable canyon naturel modelé par la Nesque, dépassant les 400 mètres de profondeur par endroit, se situe au carrefour de quatre grandes entités biogéographiques : le massif du Mont Ventoux au Nord-Ouest, les Monts de Vaucluse au Sud-Est, le Plateau d'Albion à l'Est et la plaine du Comtat Venaissin à l'Ouest.

Profondes, sauvages, spectaculaires, le site présente une mosaïque de milieux frais et humides au cœur des Gorges, des espaces ouverts et secs en crêtes, ainsi que de grandes étendues boisées de feuillus et/ou de résineux.

Les falaises, grottes et éboulis sont les éléments incontournables du site, favorisant un cortège d'espèces à très forte valeur patrimoniale. Le Rocher du Cire en est la figure emblématique, que de nombreux visiteurs, notamment cyclistes, viennent admirer depuis la sinueuse et étroite route départementale 942.

En 1997, ce site avait déjà fait l'objet d'une première proposition d'intégration au réseau Natura 2000. La zone proposée englobait à la fois le secteur des Gorges de la Nesque mais aussi l'ensemble biogéographique du Mont Ventoux et des Dentelles de Montmirail, soit une superficie de 32 875 ha. Celle-ci n'avait cependant pas abouti.

De cette première initiative, seule la partie sommitale du Mont Ventoux avait finalement été retenue (3032 ha) comme site proposé au réseau Natura 2000.

La procédure de désignation des Gorges de la Nesque n'avait pas connu de retour positif compte-tenu du contexte national peu favorable et du refus local par les élus des communes concernées.

C'est en février 2007 que la démarche Natura 2000 sur les Gorges de la Nesque est véritablement relancée, avec la désignation de l'opérateur et de la présidence du comité de pilotage du site.

Le 8 novembre 2007, le statut officiel du site devenait « Zone Spéciale de Conservation », par arrêté ministériel (JORF n°271 du 22 novembre 2007).

Présentation générale de Natura 2000

- **Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux**

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes :

- la **directive 79/409/CEE** du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite **directive « Oiseaux »** et,
- la **directive 92/43/CEE** du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite **directive « Habitats »**.

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents.

Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn.

L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

- **Natura 2000 en Europe**

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (CTE, juillet 2007) :

- 21 474 sites en ZSC* (pSIC* ou SIC*) au titre de la directive Habitats, soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- 4 830 sites en ZPS* au titre de la directive Oiseaux soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages

- **Natura 2000 en France**

Le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain, soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

- **Natura 2000 en région PACA**

Plus de 30 % de la surface terrestre de la région PACA est intégrée à Natura 2000. Ainsi, 72% des communes de PACA sont territorialement concernées.

Ceci représente :

- 32 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux
- 89 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats.

* ZSC : Zone Spéciale de Conservation – pSIC : proposition de Site d'Intérêt Communautaire – SIC : Site d'Intérêt Communautaire – ZPS : Zone de Protection Spéciale

- **Natura 2000 et le document d'Objectifs**

Le document d'Objectifs (DOCOB) est un document de gestion et de planification permettant de définir les enjeux naturalistes, mais aussi socio-économiques du site, et de définir des mesures de gestion adaptées.

Ce document est réalisé avec la participation de l'ensemble des acteurs locaux (élus, chasseurs, agriculteurs, forestiers,...), par le biais d'instances de concertation telles que le comité de pilotage et les groupes de travail.

Fiche d'identité

Nom officiel du site Natura 2000 : Gorges de la Nesque

Date de désignation de la ZSC : 8 novembre 2007

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 9302003.

Le FSD et le récapitulatif des espèces d'intérêt communautaire sont présenté en annexe 1.

Localisation du site Natura 2000 : Vaucluse, PACA

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 1233 ha

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : M. Alain GABERT (Maire de Monieux, Président de la communauté de communes du Pays de Sault, Président du SMAEMV)

Opérateur : Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux/Réserve de Biosphère du Mont Ventoux

Prestataires techniques: Naturalia, Office National des Forêts

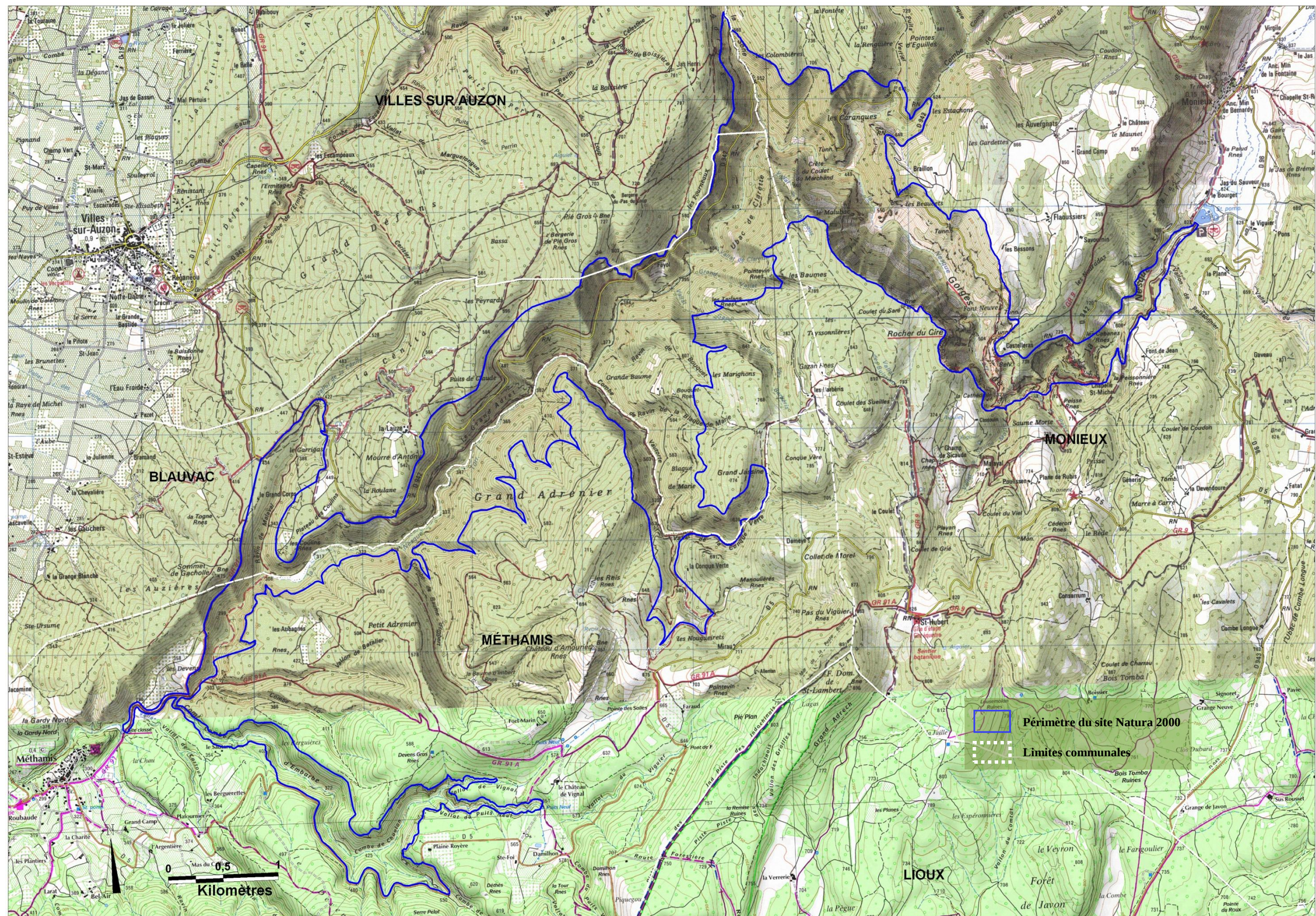
Commissions ou groupes de travail : « gestion et conservation des milieux et des espèces », « activités de pleine nature ». (Cf. Annexe 2)

Structures/Partenaires contactés :

Structure	Contacts
Communes du périmètre	Messieurs les maires de Blauvac, Méthamis, Monieux, Villes-sur-Auzon
Président du Comité de pilotage	Alain Gabert
Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence	David Tatin
Centre de Recherche Ornithologique de Provence	Olivier Peyre
Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles	Jean-Pierre Roux
Syndicat Intercommunale d'Aménagement de la Nesque (SIAN)	Franck Souciet
Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière (SMDVF)	Olivier Brico
ONCFS	Denis Roux
ONEMA	Stéphanie Pleche
ONF	Michel Meystre, David Gavalda, Olivier Delaprisson
Fédération de chasse	Guillaume Robert
Fédération de pêche	Claude Chadefaux
GDA filières élevage et arboriculture	Michelle Bulos et Fabien Bouvard
CERPAM	Bénédicte Beylier
Comité Départemental de Montagne et de l'Escalade	Roger Maurel,
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	Michel Delacour
Accueil Spéléologique du Plateau d'Albion	Francis Bellin
Centre Régional pour la Protection Forestière	Michel Rolland
APARE	Jean-Michel André

(Cf. Annexe 2)

Document d'information produit : plaquette à destination du grand public par diffusion dans les bulletins municipaux. (Cf. Annexe 2)



Carte n°1 : Périmètre du site Natura 2000 des Gorges de la Nesque (Zone de Conservation Spéciale)

Chapitre 1 :Eléments descriptifs

1. 1. Présentation du périmètre

Ces Gorges creusées par la rivière Nesque sur une distance d'environ 20 km séparent le versant méridional du Mont Ventoux du plateau des Monts de Vaucluse.

La zone d'étude s'allonge comme un cordon de part et d'autre de la Nesque. Elle comprend une succession de falaises qui bordent son lit mineur, ainsi que la Combe d'Embarbe située sur la commune de Méthamis, le plateau du Grand Jassine et la Combe de Vautorte sur la commune de Blauvac. Au total, ce site représente une superficie de 1233 ha.

Le site est reconnu pour sa grande richesse biologique et l'originalité de ses paysages : les Gorges représentent un des biotopes les plus remarquables du Vaucluse.

1. 2. Le cadre administratif et réglementaire

1.2.1. Les découpages institutionnels

Quatre communes sont concernées par le site Natura 2 000 des Gorges de la Nesque : Blauvac (42% de la superficie totale du site), Méthamis (24%), Monieux (32%), Villes-sur-Auzon (2%). Appartenant au département du Vaucluse, région PACA, ces communes se répartissent sur 1 seul arrondissement, deux cantons.

Natura 2000 et intercommunalité				
Communes	Arrondisse- -ment	Cantons	Communautés de communes	Syndicats intercommunaux
Blauvac Méthamis Villes/Auzon	Carpentras	Mormoiron (total de 9 communes)	Communauté de communes des Terrasses du Ventoux	Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement de la Nesque (SMAEMV) Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nesque (SIAN) Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière (SMDVF) Syndicat Mixte Ventoux-Comtat (SM Ventoux-Comtat)
Monieux		Sault (total de 5 communes)	Communauté de communes du Pays de Sault	SMAEMV SIAN SMDVF

Deux communautés de communes aux compétences multiples sont également concernées.

Outre leurs regroupements en « communautés », les communes sont également organisées en syndicats intercommunaux. Leur mission est généralement très « technique » et dépasse le cadre des communautés de communes (par exemple l'eau à l'échelle d'un bassin versant). Pour des questions de lisibilité, nous ne retiendrons que les syndicats intercommunaux qui sont potentiellement concernés par la gestion du site Natura 2000 des Gorges de la Nesque.

Notons également qu'un syndicat de préfiguration du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux est en cours de constitution. Ce syndicat, composé du Conseil régional, du Conseil général et de communes, aura pour vocation d'animer et de rédiger la Charte constitutive du futur Parc.

1.2.2. Les documents d'urbanisme locaux

Les Gorges de la Nesque se trouvent, au regard des documents d'urbanisme des quatre communes concernées, dans une zone d'inconstructibilité totale (zone N au Plan Local de l'Urbanisme lorsque celui-ci a été approuvé). Les paramètres physiques - et tout particulièrement la topographie et la couverture forestière pour une grande partie du site- expliquent cette situation.

Plus précisément, l'urbanisme de ces communes est régi soit par une carte communale (Monieux, Méthamis) soit par un POS (Villes/Auzon, révision projetée en 2009) soit un PLU (Blauvac). Plus complet que la carte communale, le PLU définit notamment les grandes orientations de la commune et les perspectives d'utilisation de l'espace à moyen terme, les caractéristiques de construction, ...

Cette position réglementaire est renforcée par une volonté partagée par l'ensemble des élus de préserver ce site ainsi que ses paysages caractéristiques et emblématiques. A ce jour, il n'existe pas de volonté de voir évoluer cette situation.

1.2.3. Les schémas intercommunaux d'aménagement du territoire

Il s'agit ici plus précisément du Schéma de Cohérence Territoriale Ventoux-Comtat (SCOT) issu de la loi « Solidarité et renouvellement urbain ». Il concerne 30 communes regroupées au sein du syndicat mixte Ventoux-Comtat en charge de la rédaction du SCOT soit les 25 communes de la Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin (Cove) auxquelles s'ajoutent celles de la communauté de communes des Terrasses du Ventoux (total : 65 126 habitants, 633 Km²).

Les SCOT sont des documents de planification intercommunale qui ont pour but de définir l'évolution d'un territoire, ainsi que de décrire un projet d'aménagement global, dans le respect du développement durable.

Les SCOT centralisent les politiques sectorielles centrées sur les questions d'urbanisme (habitat, déplacements, équipements commerciaux, Plans Locaux d'Urbanisme) et d'environnement. Après avoir dressé un état des lieux des communes concernées, le SCOT propose des orientations générales d'aménagement et de gestion du territoire, notamment en matière d'espaces naturels et de paysages à préserver, en matière d'habitat (par exemple, équilibre social, locatif, accession à la propriété etc.) ou de transports en commun, d'équipement commercial et de loisirs, d'artisanat etc. Tous les Plans Locaux d'Urbanisme doivent être compatibles au SCOT qui couvre le territoire communal concerné.

Le site des Gorges de la Nesque est - dans sa partie ouest (Blauvac, Méthamis, Villes/Auzon)- concerné par le SCOT Ventoux-Comtat. Ce document de cadrage souligne l'importance de préserver de tels espaces tant d'un point de vue paysager et écologique que dans le contrôle de la fréquentation.

1.2.4. Les zonages relatifs au patrimoine naturel, aux sites et aux paysages

- *L'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotop*

Instauré en 1990 sur proposition du SMAEMV dans le cadre de la définition des aires centrales de la Réserve de biosphère, l'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotop (APB) de la Nesque actuel couvre une surface de 517 hectares sur la commune de Blauvac.

Le secteur est protégé en tant que « *site nécessaire à l'alimentation, la reproduction, le repos, ou la survie d'espèces protégées par la loi du 10 juillet 1976* », dont le Merle bleu, le Martinet alpin, le Faucon pèlerin, le Circaète Jean le Blanc, l'Hirondelle des rochers, le Choucas des tours, le Grand corbeau, le Faucon crécerelle, l'Aigle royal.

Sont concernés : le versant du flanc droit de la Nesque autour du secteur de Fayol, une partie du fond de ravin, ainsi que le versant et plateau du flanc opposé. Ce secteur ne couvre pas les zones de nidification actuelles des espèces concernées.

Au sein de l'APB, les activités susceptibles de détruire de manière significative le milieu de vie d'espèces animales et végétales protégées par la Loi sont interdites. Les activités traditionnelles cynégétiques, forestières ou agricoles continuent de s'exercer librement dans le respect de la législation en vigueur. Des dérogations au présent arrêté peuvent être accordées par le Préfet du département, après avis du Conseil scientifique de la Réserve de biosphère pour les opérations nécessaires à des travaux agricoles, sylvicoles et pastorales, à la connaissance et à l'observation du milieu naturel, à des observations scientifiques.

Un projet d'extension de l'APB est à l'étude depuis 2007 au sein du SMAEMV. Ce projet fait l'objet d'un accord de principe de la part des communes de Monieux et de Méthamis. Si cette proposition venait à aboutir, les limites précises de cet APB devraient - dans un souci de cohérence – intégrer les préoccupations et enjeux soulevés par la procédure Natura 2000 en cours. Par ailleurs, l'instauration de cette mesure réglementaire permettrait à l'ensemble des Gorges de la Nesque de bénéficier d'un statut de protection *sensus-stricto* ce que ne permet pas Natura 2000, statut mérité compte tenu de la richesse naturelle des lieux.

- *Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique*

Outils de connaissance scientifique du patrimoine naturel coordonné par le Ministère en charge de l'écologie, les inventaires ZNIEFF ont pour objectif d'identifier et de décrire les secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Dépourvues de portée juridique stricte, les ZNIEFF permettent néanmoins d'aiguiller les politiques de protection de la nature et de gestion de l'espace.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteurs –en général de superficie limitée- de grand intérêt biologique ou écologique ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Le périmètre Natura 2000 des Gorges de la Nesque est concerné par une seule ZNIEFF de type 1 (« La Nesque », 1800 ha) et deux ZNIEFF de type 2 (« Mont Ventoux » et « Monts de Vaucluse », 38500 ha).

- *Le Site classé*

Par décret du 27 mars 1998 (N°99 08 40 20), 2 300 hectares des Gorges de la Nesque autour du Rocher du Cire (Monieux) sont classées au titre de la Loi de 1930 pour la protection des sites et des paysages.

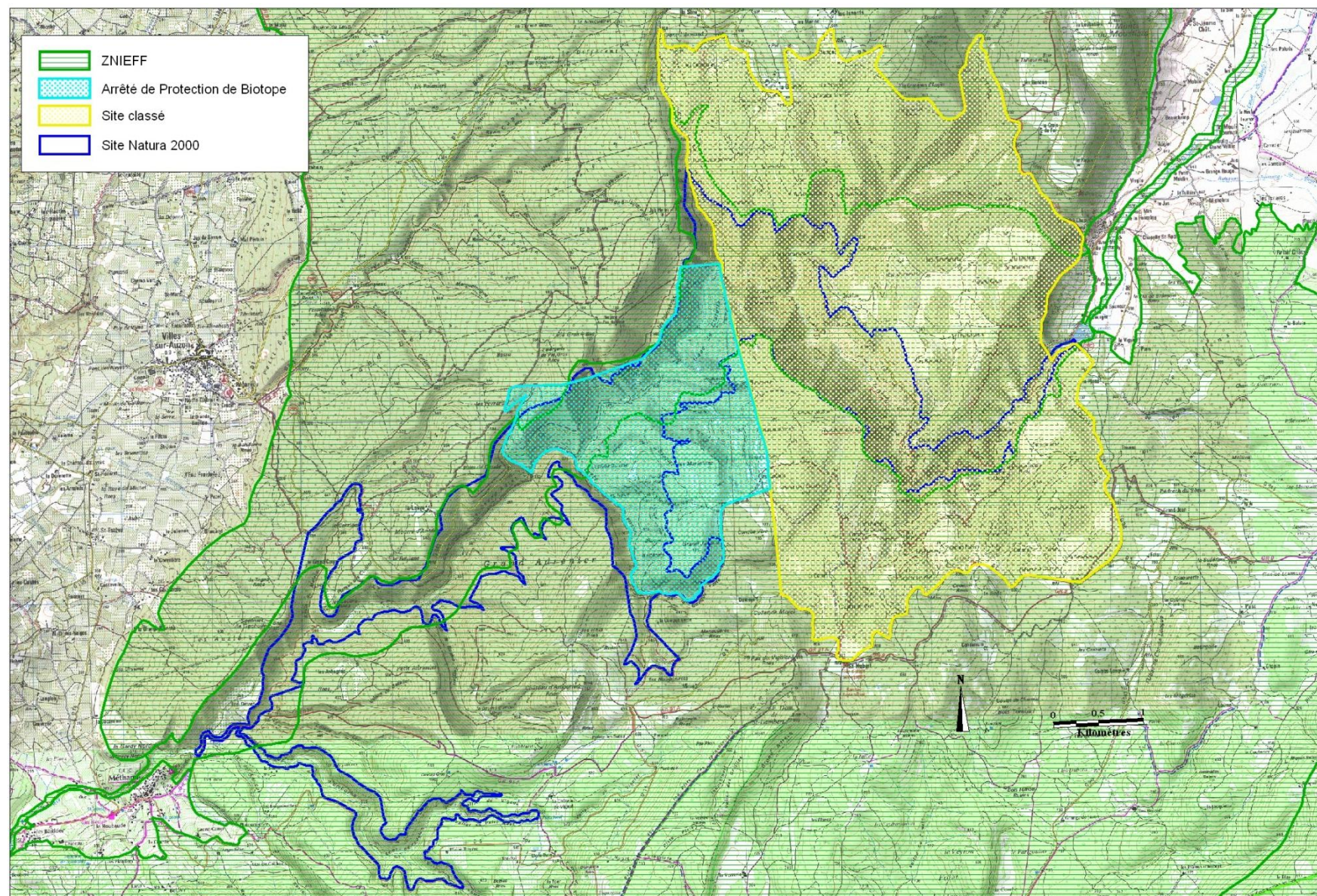
L'instauration d'un site ou d'un monument classé permet de préserver des espaces du territoire national qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire.

Acte de reconnaissance officielle d'une certaine qualité paysagère, l'évolution potentielle du site ou du monument est alors placée sous le contrôle et la responsabilité de l'État. Le site est alors maintenu en l'état, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation.

Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. Celle ci en fonction de la nature des travaux est soit de niveau préfectoral, soit de niveau ministériel.

Zonages relatifs au patrimoine naturel, aux sites et aux paysages dans le site Natura 2000 des Gorges de la Nesque		
Nature du zonage	Dénomination	Superficie
ZNIEFF Type 1	La Nesque (84 100 128)	1 808.45 ha
ZNIEFF Type 2	Mont Ventoux (84 102 100)	23 958.49 ha
ZNIEFF Type 2	Monts de Vaucluse (84 129 100)	38 574.3ha
APB	Gorges de la Nesque	517 ha
Site classé	Gorges de la Nesque et leurs abords	2 300 ha

(Annexe 3 : Fiches relatives à ces zonages)



Carte n°2 : Les zonages relatifs au patrimoine naturel, aux sites et aux paysages au site Natura 2000 des Gorges de la Nesque.

1. 3. Les données démographiques et le foncier

1.3.1. Les données communales

La population totale des quatre communes du site des Gorges le Nesque s'élève à 2 026 habitants (recensement INSEE, 1999). Au sein du site, les situations sont assez homogènes, caractéristiques de communes rurales, sauf pour Villes/Auzon qui comptabilise 1 030 habitants.

Commune	Population communale (nombre d'habitants)	Densité (hab/km ²)
Blauvac	342	16
Méthamis	404	11
Monieux	250	5
Villes/Auzon	1 030	38

Les densités de population sont relativement faibles et caractéristiques d'une région rurale, peu urbanisée ou à urbanisation diffuse. Néanmoins, la zone du Ventoux n'échappe pas à la tendance départementale actuelle d'augmentation de population et d'accroissement de la pression urbaine dans l'arrière pays vauclusien. Ces évolutions vont néanmoins de pair avec une consommation de l'espace (notamment agricole) mais aussi avec la demande sociétale d'accès aux espaces naturels en tant qu'espaces de loisirs et de détente.

1.3.2. L'évolution démographique

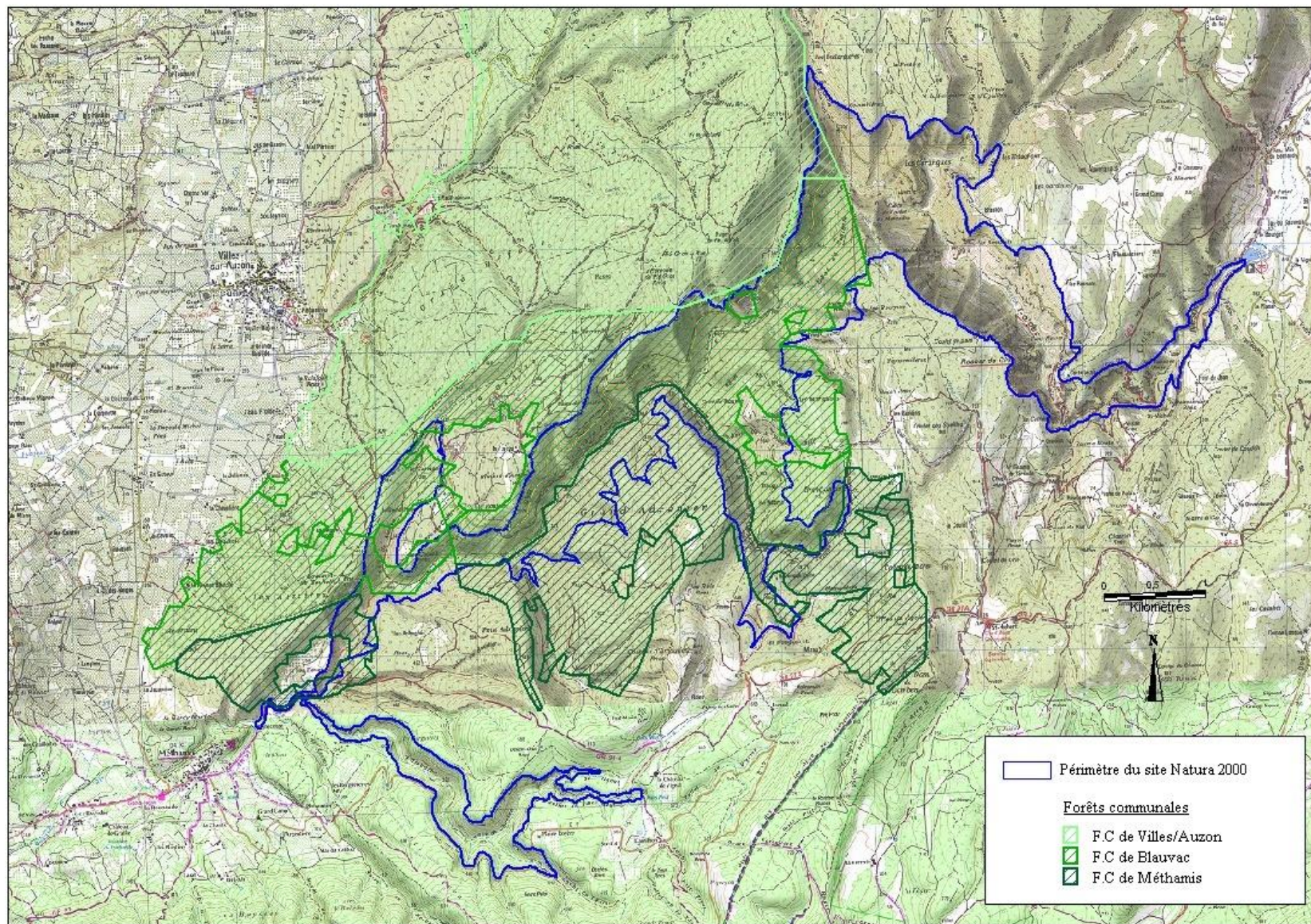
Le canton de Sault enregistre une très légère augmentation de population entre 1990 et 1999 (+ 17 habitants). Le canton de Mormoiron affiche une augmentation de population nettement plus importante (8 585 habitants en 1999 contre 7 366 habitants en 1990). Cette hétérogénéité s'explique aisément par les conditions d'accès et d'éloignement du Plateau de Sault mis en parallèle avec le développement et l'amélioration des infrastructures routières dans le piémont sud Ventoux.

(*Source : INSEE, inventaire communal, 1990 et 1999*)

1.3.3. Le foncier

Le périmètre Natura 2000 des Gorges de la Nesque présente un découpage de la propriété très clair entre la commune de Monieux (parcellaire exclusivement privé, propriété très morcelée, multitude de propriétaires) et les trois autres communes concernées par le périmètre (nombreuses propriétés communales, grandes parcelles).

La part du foncier communal atteint donc 54% de la superficie totale du site. 70% du territoire privé du site Natura 2000 (soit 46% de la superficie totale du site) se situe sur la commune de Monieux.



Carte n°3: Secteurs de forêts communales

1. 4. Les caractéristiques physiques du périmètre

1.4.1. Topographie

De Monieux (alt. 623 m) à Méthamis (alt. 310 m), les Gorges s'étendent sinueusement dans la direction générale du Sud-Ouest, avec une dénivellation totale d'environ 300 mètres. Véritable canyon, dont le point le plus resserré de sa partie inférieure mesure moins de 10 mètres de largeur, les Gorges atteignent une profondeur maximum qui avoisine les 400 mètres à la base du spectaculaire Rocher du Cire (alt. 860 mètres).

La pente varie du plat (< 10 %) en ce qui concerne les plateaux qui surplombent les Gorges, à 70 % pour ce qui est de certaines pentes de ravin, et atteint même la verticale au niveau des différentes barres rocheuses.

Sur la rive gauche, l'exposition est essentiellement Nord, Nord-Ouest tandis que sur la rive droite, l'exposition est essentiellement Sud, Sud-Est.

1.4.2. Les caractéristiques hydrogéologiques et hydrologiques

La Nesque prend sa source à 740 m d'altitude, dans le fossé d'effondrement d'Aurel, et se jette dans l'un des bras des Sorgues, dans la plaine comtadine. En tête de bassin, jusqu'aux Gorges, un fond étanche oligocène de nature lithologique argilo-calcaire favorise les écoulements continus et permanents.

Comme une grande partie du bassin versant de la Nesque, le secteur des Gorges appartient à un vaste impluvium karstique, dont l'exutoire principal se situe à Fontaine de Vaucluse.

Ainsi, de larges et profondes fissures drainent les précipitations, ainsi qu'une partie des écoulements du cours d'eau, ce qui explique les pertes de la Nesque, conduisant à un assèchement presque tout au long de l'année. Les pertes les plus importantes se situent aux alentours du Rocher du Cire. D'autres pertes, temporaires et moins importantes, existent également à la sortie des Gorges, à Méthamis.

A la faveur de précipitations intenses, caractéristiques du climat méditerranéen, l'écoulement se fait en surface, pouvant atteindre des débits très élevés, avec transport d'éléments solides important. C'est en aval du village de Venasque, dans la plaine comtadine, que les eaux deviennent quasi pérennes, à la faveur de sols moins perméables.

1.4.3. Géologie

Dans son cours amont et aval, l'assise géologique de la Nesque est essentiellement constituée de calcaires en plaquettes de Sannoisien, de marnes et d'alluvions fluviales. Sur le secteur des Gorges de la Nesque, ce sont les calcaires compacts à faciès urgonien qui prédominent, lesquels présentent des faciès variés : calcaires bioclastiques à silex, à coraux ou à rudistes.

Les Gorges de la Nesque sont la résultante d'un creusement des roches compactes par le cours d'eau, au Quaternaire.

Les larges et épaisses terrasses caillouteuses déposées à l'aval des Gorges (entre Méthamis, Pernes-les-Fontaines et au delà) sont les témoins de la forte érosion et de l'important charriage de matériel alluvionnaire, et donc, de la puissance des écoulements de la Nesque.

Ce matériel détritique provient du haut bassin en amont de Sault, mais aussi et surtout, de l'érosion des Gorges elles-mêmes.

1.4.4. Pédologie *

Les types de sols décrits ici suivent le Référentiel Pédologique – INRA – 1992.

Les principaux sols rencontrés dans les Gorges de la Nesque sont les suivants :

- sur les pentes fortes, des sols très superficiels de type lithosols. La roche affleure presque partout, le sol se développe à la faveur des fissurations calcaires. C'est un sol difficilement prospectable par les racines et à réserve en eau limitée.
- Sur les pentes moyennes, convexes, des sols un peu plus épais mais toujours peu évolués (profondeur inférieure 30-40 cm), ce sont des rendodols (ou rendisols si il y a décarbonatation). Les racines prospectent mieux ces sols mais la réserve en eau utile est encore faible.
- Sur les pentes moyennes, concaves, des sols plus évolués, plus profonds, avec présence d'un horizon S d'altération, ce sont les calcosols (ou calcisols si il y a décarbonatation)
- En situation de plateaux ou en sommets convexes (Blauvac), on trouve des langues de colluviosols argileux fersiallitiques sur calcaire dur, aussi appelés terra rossa. Ces zones correspondent à des argiles de décarbonatation, issues de calcérîtes fixes à silex et qui, libérées par altération et transportées le long des pentes, s'accumulent souvent sur les replats (ou bien restées en place dans le cas des sommets convexes, auquel cas on a affaire à un rendisol argileux fersiallitique).
- En fond des Gorges, on trouve des colluviosols limoneux-sableux caillouteux, constitués d'une alternance de couches de galets avec des couches de gros blocs apportés par les crues.

**(Données issues de documents d'Aménagements ONF)*

1.4.5. Climatologie *

Le site est soumis au climat méditerranéen provençal, caractérisé par :

- une amplitude thermique assez élevée, avec des minima allant de - 4.7 à 2.7°C et des maxima variant de 22.8 à 34.5°C,
- une température moyenne annuelle élevée (13.4°C),
- des précipitations faibles et irrégulières, concentrées au printemps et à l'automne, souvent sous forme orageuse (précipitations annuelles : 520 à 920 mm / an),
- du gel relativement peu marqué (60 à 120 jours par an) et des neiges rares,
- une grande influence du mistral, vent fort et desséchant de Nord / Nord-Ouest.

Les températures et les précipitations peuvent varier de façon notable en fonction de l'altitude et des changements locaux d'exposition et de topographie. Ainsi, les conditions particulières du fond des Gorges, (moindre influence du soleil, abri par rapport au vent et présence d'eau) permettent d'y trouver un micro-climat frais et humide.

**(Données issues de documents d'Aménagements ONF)*

Chapitre 2 : Patrimoine naturel du site des Gorges de la Nesque

La Nesque, rivière au cours intermittent, se perd dans ce véritable canyon naturel, très riche au point de vue paysager mais aussi biologique. Altitude, exposition, substrat, pente, humidité... la variation de ces multiples paramètres offre une grande diversité de milieux naturels et une richesse floristique et faunistique remarquable.

La spécificité paysagère du site vient indéniablement de son ambiance nettement rupestre, favorisant l'émergence d'un cortège d'espèces spécifiques, à très forte valeur patrimoniale (avifaune rupestre, chiroptères, flore saxicole, etc.).

Les habitats forestiers ont le taux de recouvrement le plus important. Les versants du flanc droit de la Nesque, exposés Sud/Sud-Est, ont une végétation de type méditerranéen typique (avec un cortège d'espèces parfois très xérothermophiles) et sont en grande partie recouverts par un taillis de chêne vert, de fruticées et de matorrals à genévriers, essayant de s'adapter à la pente et aux complexes rocheux.

Les versants exposés Nord/Nord-ouest, ont une végétation de type collinéen (chênaie pubescente en particulier), et une tendance à l'étage montagnard en fond de ravin. On observe ici une inversion des étages de végétation : l'étage mésoméditerranéen est par endroit situé à une altitude supérieure à celui de l'étage supraméditerranéen. En fond de ravin, des chênes verts sont mêlés aux frênes.

Le fond des Gorges est occupé par la forêt de pentes, ravins et éboulis à Tilleul et Erable, qui constitue l'originalité majeure du site.

Enfin, aux extrémités des Gorges, les plaines agricoles de Monieux et de Méthamis complètent la matrice paysagère complexe et originale du site et de ses alentours.

2.1. Habitats d'intérêt communautaire, d'intérêt communautaire prioritaire et habitats patrimoniaux

La diversité des milieux naturels est affirmée par l'identification de 23 habitats naturels (d'après la classification Corine biotope), dont 19 se rattachent à des habitats de la directive « Habitats ».

Sur un total de **16 habitats d'intérêt communautaire, 4 habitats sont d'intérêt communautaire prioritaire.**

On distingue six grands types de milieux naturels sur le site :

- les milieux souterrains et saxicoles (falaises, éboulis, grottes et cavités), répartis sur l'ensemble du site
- les milieux forestiers sur les versants et plateaux (chênaie pubescente, chênaie verte) et dans le fond des Gorges (forêt de ravin à tilleuls et érables)
- les matorrals et fruticées sur les versants et plateaux
- les pelouses sèches sur les versants et plateaux
- les milieux humides du complexe riverain (rivière, mégaphorbiaie et ripisylve)
- les milieux aquatiques (le cours d'eau).

Sur la majorité du périmètre, le recouvrement par les différents habitats ne se fait pas de manière homogène, mais il est question de plusieurs habitats fragmentés et imbriqués. On parle alors de mosaïque d'habitats.

TABLEAU DE SYNTHESE DES HABITATS D'INTERET PATRIMONIAL			
Type d'habitat d'Intérêt communautaire	Code CORINE	Code directive Habitat	Superficie/ linéaire couvert par l'habitat
Habitats rocheux			
Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles : Eboulis thermophiles péri-alpins Stipion calamagrostidis	61.311	8130-1	96 ha
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique : Falaises calcaires méditerranéennes thermophiles	62.111	8210-1	Donnée non disponible
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique : Falaises calcaires supraméditerranéennes à montagnardes, des Alpes du Sud et du Massif central méridional	62.151	8210-10	Donnée non disponible
Grottes non exploitées par le tourisme	65	8310	Donnée non disponible
Habitats forestiers			
Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	41.4	9180*	24 ha Et 12 ha sous forme dégradée
Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> : Yeuseraies mésoméditerranéennes et ibériques nord-occidentales	45.31, 45.32	9340-3	380 ha
Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> : Yeuseraies à Genévrier de Phénicie	45.31, 45.32 G	9340-9	78 ha
Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> : Yeuseraies à Buis	45.31, 45.32 B	9340-5	1,21 ha
Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> : Matorral calciphile à <i>Quercus ilex</i> , <i>Quercus coccifera</i>	32113 ¹	9340-3	52 ha
Fourrés sclérophylles			
Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)	31.82	5110-3	17 ha
Matorrals arborescents à Genévrier de Phénicie	32 1321 ¹	5210-3	43.5 ha
Matorrals arborescents à Genévrier oxycèdre et Genévrier commun	32.1311/32.134 ¹	5210-1/5210-6	2 ha
Pelouses calcicoles sèches			
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>festuco- brometalia</i>) : Pelouses sèches du Xérobromion	34 332 ¹	6210-35	1 ha
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> : Communautés pérennes du Thero-Brachypodion des pelouses de graminées annuelles xérophiles méso et thermo-méditerranéennes	34.511 ¹	6220-1/6220-2*	1,5 ha
Pelouses à Aphyllantes	34.721 ¹	6210/6220	30 ha
Steppe supra-méditerranéenne à stipes	34.722 ¹	6210/6220	7 ha
Habitats du complexe riverain			
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)	44.3 ¹	91E0*	910 mètres Et sur 3 km sous forme dégradée
Saulaie blanche médio-européenne (<i>Salicion albae</i>) : Saulaie arborées à saule blanc (et peuplier noir)	44.13	91E0-1*	1500 mètres
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix eleagnos</i> : Saulaie arbustive à saule drapé	44.12	3240-1	3000 mètres
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires à Roseaux et Baldingère (<i>Convolvuletalia sepium</i>) : Bordures herbacées hautes nitrophiles et humides le long des cours d'eau	37.7 ¹	6430-4	380 mètres
Habitats aquatiques			
Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	24.16	3290	Environ 19 km

*, ligne en gris : habitat d'intérêt communautaire prioritaire
¹: habitat seulement présent en mosaïque

La cartographie de ces habitats est en annexe 4.

Le site comprend environ 80 % de surface boisée. La grande majorité du site est recouverte par des formations forestières de chênes verts (41%) et/ou de chênes pubescents (38%). Ces secteurs, traditionnellement parcourus par les troupeaux, se sont considérablement boisés suite à la mise en place du régime forestier (milieu du 19^{ème} siècle).

La **chênaie verte xérophile** (Forêt à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*) s'observe sur les versants en pente douce, de 300 à 600 m d'altitude, les plateaux, les versants pentus d'exposition Est (rive droite de la Nesque), et les escarpements rocheux.

La **chênaie pubescente xérophile** s'observe elle, dans le fond de vallon peu marqué à pentes douces (sol profond, frais et humide), le versant d'exposition Nord / Nord-Ouest et d'altitude supérieure à 400 m, les versants et plateaux convexes aux altitudes supérieures à 600m. Cet habitat n'est pas un habitat d'intérêt communautaire au titre de la directive « Habitats », et ne figure donc pas au tableau ci-avant.

Dans le fond des Gorges, en mélange ou à proximité de la ripisylve, subsiste un habitat montagnard dont la présence en zone méditerranéenne est tout à fait remarquable : la **forêt de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion**. Cet habitat relictuel a pu se maintenir grâce à l'existence, au fond des Gorges, d'un micro-climat frais et humide, répondant bien à ses exigences écologiques (3 % de la superficie du périmètre).

La Nesque, rivière au cours intermittent de 19 kilomètres environ, permet le développement de peuplements et associations végétales qui lui sont inféodés.

Parmi les habitats du complexe riverain, la présence de la **Saulaie à Saule drapé** (Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix eleagnos*), sur environ 3 kilomètres, peut être soulignée puisque cette formation, en limite d'aire de répartition, est l'une des seules du département. La population de Saule fragile (*Salix fragilis* L.), au statut incertain pour le Vaucluse, est à souligner pour sa représentativité importante sur le bassin de la Nesque.

Le site offre également une bonne représentativité d'habitats se rencontrant habituellement de façon discontinue et sur de faibles surfaces. C'est le cas notamment pour le **Matorral à Genévrier de Phénicie** (43,5 ha), et les **formations d'éboulis** (96 ha) et de **falaises** (non quantifiable).

Certains habitats, naturels ou semi-naturels, ont une aire de répartition réduite sur le site. Ils constituent des exemples remarquables de caractéristiques propres au milieu méditerranéen mais sont menacés de disparition. Il s'agit des **pelouses calcicoles sèches** (Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires *festuco- brometalia* et Parcours substeppiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea*).

Certaines zones de pelouses, d'intérêt communautaire voire prioritaire (40 ha), en mosaïque avec d'autres habitats (matorrals, éboulis thermophiles), ont aujourd'hui un fort taux d'embroussaillage. Ces anciennes zones ouvertes et entretenues par le pastoralisme, ont évolué vers des **matorrals (à Genévrier de Phénicie, Oxycèdre et commun, à Chêne vert)**. Ces milieux pourraient (re)trouver une physionomie, voire une fonctionnalité écologique, de pelouses ouvertes. Ceci nécessiterait d'importants travaux de restauration, suivis d'une reprise d'entretien du milieu par un pâturage de type extensif.

La grande majorité des habitats du site se modifie peu, la dynamique de la végétation étant relativement lente. Ces habitats sont soumis à de fortes contraintes topographiques,

édaphiques et climatologiques, bloquant ainsi leur dynamique évolutive et les maintenant ainsi dans un bon état de conservation.

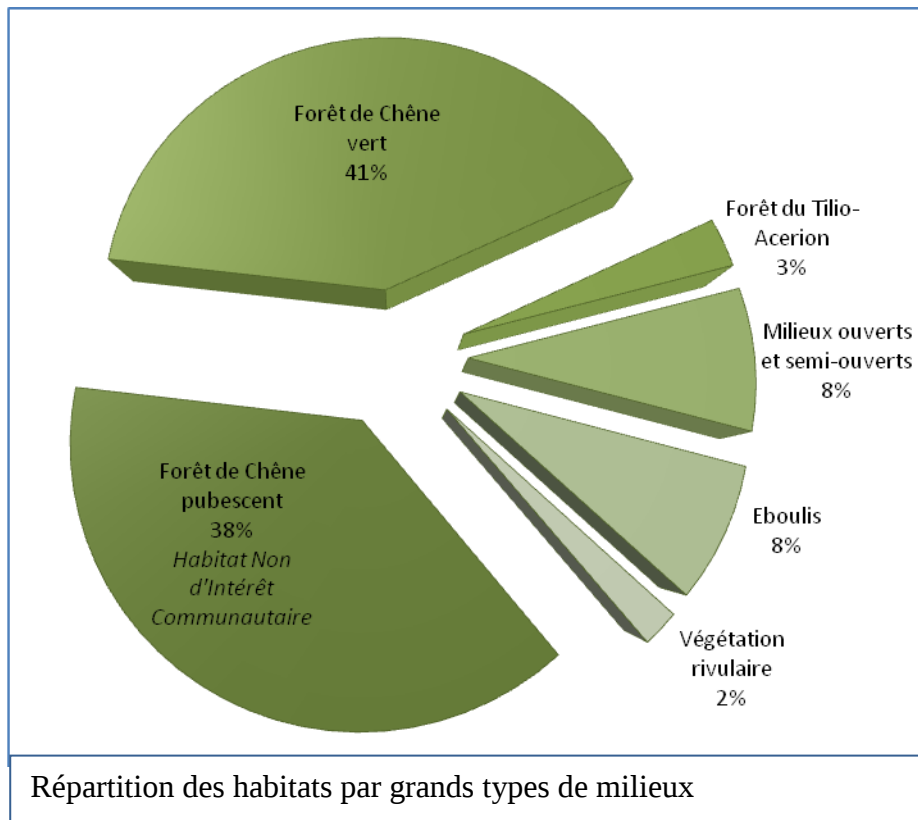
Certains **habitats, directement inféodés au cours d'eau**, sont quant à eux beaucoup moins stables. En effet, les groupements pionniers de colonisation des formations riveraines sont concernés par une dynamique de la végétation assez rapide. L'évolution de ces formations dépend des fluctuations du cours d'eau ; il est donc difficile de prévoir leur évolution. Ces groupements peuvent subir des changements radicaux sur de très courtes périodes.

Bien que n'étant pas d'intérêt communautaire, on peut souligner la présence d'autres habitats, remarquables par leur rareté dans le département. C'est ainsi que l'existence de **vires à Sesleries** bien développées (couvrant environ 9 ha), entre les falaises ou sur leurs flancs, est assez exceptionnelle.

A ces habitats dits « *naturels* », s'additionnent des milieux d'origine anthropique ou remaniés par l'homme, notamment les **friches**, autour des Fayol. (code Corine 87.1) 3,02ha.

Les vieux bâtis, aiguiers et bories sont également le signe de la main de l'homme, et constitue un élément paysager remarquable. Ils peuvent être utiles à certaines espèces, notamment animales, qui viennent là pour trouver gîte, refuge ou abreuvoir.

La **fruticée à Prunelliers et Troènes** (code Corine 31.812), habitat non d'intérêt communautaire et présent sur une faible superficie (1,76 ha), peut cependant présenter un intérêt. Refuge pour la faune friande de ces fruits, cet habitat, ici présent en mosaïque avec une pelouse à Brome érigé, est le lieu d'accueil d'un certain nombre d'espèces végétales remarquables.



2.2. Espèces végétales d'intérêt communautaire, d'intérêt communautaire prioritaire et espèces patrimoniales

Aucune espèce végétale inscrite dans les différentes annexes de la Directive Habitats n'est présente ou observée sur le site.

Cependant, la richesse floristique du site est à souligner, notamment par la présence des espèces présentées ci-après :

TABLEAU DE SYNTHESE DES ESPECES FLORISTIQUES D'INTERET PATRIMONIAL				
Espèces		Statut réglementaire	Espèce patrimoniale	Effectifs et répartition
Nom vernaculaire	Nom scientifique			
Capillaire	<i>Asplenium trichomanes</i> subsp. <i>inexpectans</i>		Rare, connue uniquement en France dans les Gorges de l'Aigue Brun, les Alpilles, et les Gorges du Verdon	Fougère présente sur les parois rocheuses à proximité du belvédère
Barbarée commune	<i>Barbarea vulgaris</i>		Espèce réfractaire au climat méditerranéen, elle est très localisée dans le Vaucluse	Dans la partie centrale des Gorges, dans les milieux humides et très ombragés
Lunetière à feuilles de chicorées	<i>Biscutella cichoriifolia</i>		Peu fréquente dans le Vaucluse	Pelouses rocailleuses et éboulis, notamment à proximité de Fayol
Buphtalme oeil-de-bœuf	<i>Buphthalmum salicifolium</i>		Espèce peu fréquente en Vaucluse, en limite d'aire	Plante orophile, présente depuis le rocher du Cire jusqu'à la combe d'Embarbe à Méthamis
Buplèvre de Toulon	<i>Bupleurum ranunculoides</i> subsp. <i>telonense</i>		Plante mal connue, à morphologie très variable en fonction du milieu où on la trouve	Pelouses rocailleuses et éboulis en voie de stabilisation entre la Chapelle Saint-Michel et le Rocher du Cire
Petite linaire à feuilles d'origan	<i>Chaenorrhinum origanifolium</i>		Peu fréquente dans le Vaucluse	Observée sur les parois rocheuses
Cléistogène tardif	<i>Cleistogenes serotina</i>	Protection régionale.		Plusieurs localités dans la partie aval des Gorges, à la faveur de clairières, sur les pelouses steppiques
Cystoptère fragile	<i>Cystopteris fragilis</i>		Peu fréquente dans le Vaucluse	Petite fougère observée sur éboulis et stations rupestres, en milieu très frais et humide, au fond des Gorges
Chardon bleu à têtes rondes	<i>Echinops sphaerocephalus</i>		Peu fréquente dans le Vaucluse	Bords de route et lieux incultes, à proximité de Fayol
Euphorbe de Turin	<i>Euphorbia taurinensis</i>		Peu fréquente dans le Vaucluse	Milieux xériques découverts. Station au fond des Gorges et station importante sur 10 km le long de la route
Gymnocarpium de Robert	<i>Gymnocarpium robertianum</i>		Espèce montagnarde	Petite fougère observée sur éboulis et stations rupestre, au fond des Gorges, à hauteur de Fayol
	<i>Inula bifrons</i>	Protection nationale.		Non revue depuis 1955. Partie aval des Gorges, à la faveur de clairières
Nivéole de Fabre	<i>Leucojum fabrei</i>	Protection régionale. Espèce endémique du bassin de la Nesque		Petites plante à fleurs blanches, hébergée par vires de l'entrée des Gorges, côté Méthamis
Clandestine écaillée	<i>Lathraea squamaria</i>	Protection régionale. Seules trois stations connues en Vaucluse, et probablement dans tout le Sud-est		Dans la partie centrale des Gorges, dans les milieux humides et très ombragés
Lys martagon	<i>Lilium martagon</i>		Bien connu et très abondant dans les forêts du Versant Nord du Mont-Ventoux, il est plus dispersé dans les monts de Vaucluse	On le trouve dans la chênaie blanche fraîche
Mélampyre du Dauphiné	<i>Melampyrum velebiticum</i>		Plante peu répandue dans le Vaucluse	Ambiance forestière et humide du fond des Gorges
Cerfeuil noueux	<i>Myrrhoides nodosa</i>	Protection régionale. Plante du midi, considérée comme rare.		Pelouses rocailleuses entre la Lauze et Fayol. (Occupe habituellement des sites anciennement anthropisés et fréquentés par des troupeaux)
Orobanche du Sermontain	<i>Orobanche laserpitii-sileris</i>		Connue à ce jour dans le Vaucluse uniquement dans les Gorges	Pelouses rocailleuses et éboulis en voie de stabilisation près du Rocher du Cire
Picride à peu de fleurs	<i>Picris pauciflora</i>		Espèce méditerranéenne, surtout littorale et peu fréquente dans le Vaucluse	Pelouses rocailleuses et éboulis en voie de stabilisation entre la Lauze et Fayol
Pâturin flacidule	<i>Poa flaccidula</i>		Espèce récemment découverte en France (années 80) et mal connue à ce jour	Sur l'ensemble des Gorges, il est présent sur les éboulis ou rochers ombragés, en populations très peu fournies
Millet paradoxal	<i>Piptatherum paradoxum</i>		En limite Nord de répartition dans le Vaucluse, où se trouvent quelques stations dispersées	Plusieurs localités dans la partie aval des Gorges, à la faveur de clairières
Chiendent des chiens	<i>Roegneria canina</i>		Peu fréquent dans le Vaucluse car réfractaire au climat méditerranéen	Plusieurs localités dans la partie aval des Gorges, à la faveur de clairières
	<i>Senecio bicolor</i>		Plante littorale	Parois rocheuses ombragées
Trèfle de Lucanie	<i>Trifolium scabrum</i> subsp. <i>lucanicum</i>		Rare et méconnu en France	Pelouses apparaissant au piémont d'escarpements rocheux et de vires, près de Fayol et près de Champ de Sicaude

Le site des Gorges de la Nesque se caractérise par des conditions de stations contrastées. Cette particularité favorise le développement d'une grande diversité de groupements végétaux, des espèces typiques de la région méditerranéenne aux espèces plus septentrionales.

Le fond des Gorges, dans leur partie centrale, offre un milieu humide et frais, accueillant une flore particulière, d'affinité montagnarde. Il héberge également *Lathrea squamaria* et *Barbarea vulgaris*, espèces réfractaires au climat méditerranéen, ainsi que *Buphtalmum salcifolium subsp grandiflorum*, *Cystopteris fragilis* et *Poa flaccidula*, graminée nouvelle pour la France.

Mais l'originalité floristique du site vient incontestablement des milieux de falaises et éboulis, sur lesquels se développe une végétation rupestre peu commune et très spécialisée, aussi bien dans son faciès chaud que sa forme tempérée et même montagnarde. Ainsi, on notera l'intérêt de la végétation rupicole des stations chaudes avec : *Biscutella cichoriifolia*, *Myrrhoïdes nodosa*, *Picris Pauciflora*, *Trifolium scabrum*, *Cleistogenes serotina*, *Piptatherum paradoxacum*, *Euphorbias taurimensis*.

Les stations plus fraîches hébergent des espèces d'affinité montagnarde telles que : *Bupleurum ranunculoïdes* et *Orobanche laserpitii-sileris*.

Les parois ombragées du fond de ravin hébergent des espèces, rares en Vaucluse : *Asplenium trichomanes*, *Chaenorrhinum origanifolium*, *Gymnocarpium roberticanum* et *Senecio bicolor*.

Mais la particularité du site des Gorges de la Nesque vient de la présence d'une espèce : la Nivéole de Fabre (*Leucojum fabrei*), espèce endémique du bassin de la Nesque et connue en seulement quatre stations. Celles-ci sont situées sur les versants (Méthamis) ou les zones de plateaux (Villes-Auzon et Lioux) et présentent les critères suivants : accumulation de terra rossa abritée par les rochers (quelques dizaines de m² de terra rossa suffisent), milieu ouvert, très chaud.

La distinction entre les deux taxons Nivéole de Nice et Nivéole de Fabre est assez récente puisque cette dernière n'a été formellement décrite qu'en 1990, sur la base d'une discrimination morphologique. L'espèce bénéficie d'une protection régionale, mais elle n'est pas intégrée à la Directive « Habitats », contrairement à sa « parente », la Nivéole de Nice.

Compte-tenu de son caractère exceptionnel, et de sa proximité taxonomique avec la Nivéole de Nice, une fiche espèce lui est consacrée.

2.3. Espèces de la faune d'intérêt communautaire, d'intérêt communautaire prioritaire et espèces patrimoniales (Cf annexe 1)

2.3.1. Herpétofaune

Parmi les 20 espèces d'amphibiens et de reptiles recensées sur le site, 6 espèces figurent sur l'annexe IV de la Directive Habitats.

Aucune espèce ne figure à l'Annexe II de la directive Habitats, malgré une donnée ancienne sur la Cistude d'Europe (1990) n'ayant plus été observée depuis (Naturalia, 2008).

TABLEAU DE SYNTHESE DES REPTILES ET AMPHIBIENS INVENTORIES SUR LE SITE						
Espèces		Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux		Effectif et répartition
Nom français	Nom scientifique	Protection France	Directive Habitats	Liste rouge France	ZNIEFF PACA	
REPTILES						
Lézard ocellé	<i>Timon lepida</i>	N		V	R	Observations anciennes vers La Lauze et sur Méthamis.
Lézard vert à deux bandes	<i>Lacerta bilineata</i>	N	IV	S		Commun. Reproduction certaine. Effectif stable et important
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	N	IV	S		Commun. Reproduction certaine. Effectif stable et important
Seps strié	<i>Chalcides striatus</i>	N		S		
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis fragilis</i>	N		S		
Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>	N		S		
Couleuvre à échelons	<i>Rinechis scalaris</i>	N		S		
Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus mons.</i>	N		S		
Couleuvre d'Esculape	<i>Zanmenis longissima longissima</i>	N	IV	S		Commune dans tous les secteurs de la zone d'étude
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	N	IV	S		Assez localisée
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix helvetica</i>	N		S		
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	N		S		
Vipère aspic	<i>Vipera aspis aspis</i>	N5				
AMPHIBIENS						
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstreticans</i>	N	IV	I		Contacté à l'entrée des Gorges (Méthamis). Semble répandu sans être courant.
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	N	IV	S		
Crapaud commun	<i>Bufo bufo spinosus</i>	N		S		
Grenouille "verte"	<i>Rana ridibunda? perezi? graffi?</i>	N6	V	S		
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	N		V	R	Peu commun, assez localisé
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	N	IV	S		Présence dans les Gorges
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	N		S		Présence localisée dans les Gorges et près des points d'eau frais

Légende :

« Statut réglementaire » :

Protection nationale:

N: espèce intégralement protégée/N5: espèce de reptile partiellement protégée/N6: espèce de batracien partiellement protégée.

Directive Habitats :

(IV) espèce protégée au titre de l'annexe IV de la directive/(V) espèce figurant à l'annexe V de la directive

« Statut patrimoniaux » :

Liste rouge nationale - Source : Inventaire de la faune menacée en France, le livre rouge. (MNHN-1994)

V = vulnérable, S = à surveiller, I = statut indéterminé

Z.N.I.E.F.F - liste régionale PACA des espèces animales (vertébrés) dites "d'intérêt patrimonial" établie dans le cadre de l'actualisation de l'inventaire Z.N.I.E.F.F. P.A.C.A, 1996-2000. R = espèce remarquable

La quasi totalité des espèces observées sont protégées au niveau national, dont deux espèces classées « vulnérables » dans la Liste Rouge Nationale : le Pélodyte ponctué, peu commun du fait de la raréfaction des zones favorables à sa reproduction, ainsi qu'une espèce à confirmer, qui tend à disparaître en France, le Lézard ocellé.

La Couleuvre verte et jaune trouve ici la limite méridionale de son aire de répartition dans le Vaucluse. Sur le périmètre d'étude, on la trouve à la faveur de conditions plus fraîches, notamment sur les versants en ubac en amont du Rocher du Cire. Ailleurs, elle est remplacée par la Couleuvre de Montpellier.

L'Alyte accoucheur connaît une nette réduction des effectifs sous climat méditerranéen. Il affectionne les zones fraîches et humides. Sur le site d'étude, il a été contacté aux abords de Méthamis ainsi qu'à proximité des bastides isolées (Ste Foi, St Hubert,...)

Au cœur des Gorges, de rares points d'accumulation peuvent se rencontrer, alimentés par des conditions pluviométriques favorables. Ces quelques « mares » peuvent servir de lieu de reproduction pour certaines espèces. Des aménagements spécifiques (points d'eau mis en place par dans le cadre de l'activité cynégétique, aiguiers) y contribuent également.

La principale tendance constatée est une perte de biotopes favorables à certaines espèces, notamment par fermeture progressive des milieux ouverts. Ceci entraîne une régression des espèces « méditerranéennes » (tels que le Lézard ocellé, la Couleuvre de Montpellier), au profit des espèces ubiquistes et des espèces médio-européennes (tels que la Couleuvre d'Esculape, le Lézard vert, etc).

2.3.2. Entomofaune

Les données présentées ci-après sont issues d'un pré-diagnostic entomologique (*Naturalia*, 2008, « *Pré-diagnostic entomologique du site Natura 2000 des Gorges de la Nesque* »).

Ce dernier s'est uniquement basé sur les données bibliographiques existantes et sur les potentialités d'accueil, d'après l'avis d'experts. Il ne cible que les espèces de la directive Habitats (Annexe II et IV). La quantité d'informations disponibles reste faible et peu précise (notamment en ce qui concerne les localisations).

TABLEAU DE SYNTHESE DES INSECTES D'INTERET PATRIMONIAL INVENTORIES OU POTENTIELS SUR LE SITE						
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Présence confirmée/potentielle	Directive Habitats	ZNIEFF	Rareté en Vaucluse	Aire favorable
Ecaille chinée	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	confirmée	II		Commun	L'ensemble des milieux présents (zones rocheuses et rocailleuses, matorrals...) est favorable à cette espèce ubiquiste.
Damier de la Sucisse	<i>Euphydryas aurinia</i>	confirmée	II	R	Assez commun	On retrouve ce papillon principalement sur les pelouses, prairies maigres et lisières ensoleillées. Les données existantes étant peu précises (localisation/effectifs), des recherches complémentaires sont nécessaires.
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	confirmée	II, IV	R	Commun mais en régression	L'ensemble du périmètre est favorable à cette espèce des milieux forestiers caducifoliés riches en chêne sp. ou tout autre milieu comportant de vieux chênes.
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	confirmée	II	R	Commun	De même, l'ensemble du périmètre apparaît favorable à cette espèce, en particulier les secteurs présentant des feuillus (chênes sp notamment) déperissants
Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	potentielle	II, IV	D	Rare	Zone de hêtraie vieillissante du fond des Gorges
Laineuse du prunellier	<i>Eriogaster catax</i>	potentielle	II, IV	R	Rare	Zones bocagères à prunellier et lisière, aux entrées des Gorges côté Méthamis et Monieux, au sud du lieu-dit la Conque Verte et au sud du lieu-dit les Coullins
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	potentielle	II	D	Commun	Eau courante, à l'amont des Gorges (Monioux)
Osmoderme	<i>Osmoderma eremita</i>	potentielle	II, IV	D	Rare	Zones présentant des feuillus déperissants, dans le fond des Gorges.
Diane	<i>Zerynthia polyxena</i>	confirmée	IV	D	Assez commun, en régression	On retrouve ce papillon principalement sur les landes, prairies, et pelouses. Il existe des données dans le périmètre mais sans localisation précise.
Magicienne dentelée	<i>Saga pedo</i>	Confirmée à proximité du site	IV	D	Répondue mais en faible densité	Milieux ouverts et semi-ouverts de pelouses et de garrigues sèches et rocailleuses. Elle a été observée non loin du périmètre Natura 2000, sur Méthamis.
Apollon	<i>Parnassius apollo</i>	erratique	IV	R	Rare Espèce montagnarde	Pelouses rocailleuses. Des individus ont été observés au dessus du Rocher du Cire, mais il semblerait qu'ils proviennent du mont-Ventoux
Alexanor	<i>Papilio alexanor</i>	potentielle	IV	D	Rare	Milieux ouverts et bien exposés de pelouses sèches et rocailleuses
Semi-Apollon	<i>Parnassius mnemosyne</i>	potentielle	IV	D	Jamais trouvé en Vaucluse	Lisière, clairière, prairie
Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	potentielle	IV	D	Répondue	Pelouses et friches herbeuses
Sphinx de l'Argousier	<i>Hyles hippophaes</i>	potentielle	IV	D	Assez rare	Zones caillouteuses, bords de cours d'eau
Cordulegastre annelé	<i>Cordulegaster boltoni immaculifrons</i>	confirmée		D	Assez répandue	Cours d'eau rapide pour la reproduction, garrigues vallonnées pour aire de chasse
Sympétrum du piémont	<i>Sympetrum pedemontanum</i>	confirmée		R	Assez répandue	Eaux profondes envahies de végétation, prairies marécageuses, ruisseaux

Légende :

Directive Habitats : espèce bénéficiant d'une protection au niveau européen (directive CEE du conseil n° 92/43 du 21 Mai 1992). II et IV signifient les annexes II et IV de la Directive « Habitats »

Z.N.I.E.F.F - liste régionale PACA des espèces animales (vertébrés) dites "d'intérêt patrimonial" établie dans le cadre de l'actualisation de l'inventaire Z.N.I.E.F.F. P.A.C.A., 1996-2000

D = espèce déterminante R = espèce remarquable

En raison d'une grande diversité d'habitats, les Gorges de la Nesque revêtent une importance particulière pour la conservation de l'entomofaune dont plusieurs espèces communautaires prioritaires.

De plus, cette ressource en insectes est déterminante pour garantir l'état des populations de chiroptères d'intérêt communautaire.

Cependant, force est de constater que **l'état actuel des connaissances est très incomplet, parfois inexistant et mérite d'être enrichi**. Des prospections ciblées permettraient de mieux préciser le statut d'un certain nombre d'espèces présentes ou potentielles et ainsi de **mieux intégrer l'entomofaune dans la définition des objectifs de gestion des habitats**.

Les espèces suivantes inscrites à l'Annexe II doivent donc faire l'objet d'investigations plus poussées : la Laineuse du Prunellier, le Damier de la Sucisse, l'Agrion de Mercure, la Rosalie des Alpes et l'Osmoderme. Les autres espèces de l'Annexe II telles que le Lucane cerf-volant, le Grand Capricorne et l'Ecaille chinée ne constituent pas un enjeu prioritaire en terme de prospection car leurs biotopes sont largement représentés dans le site.

Toutes les espèces potentielles sur le site inscrites à l'annexe IV et inféodées aux milieux « ouverts » (pelouses, éboulis, ...) doivent faire l'objet de recherches spécifiques. Il s'agit principalement de la Magicienne dentelée, du Sphinx de l'Argousier, de l'Alexanor, du Semi-Apollon, de la Diane et de l'Azuré du serpolet. En effet, l'intégration de telles informations optimiserait une gestion en faveur de ces habitats.

Il est d'ores et déjà établi que le site des Gorges de la Nesque présente un enjeu majeur pour les coléoptères saproxylophages d'intérêt communautaire, dont le Lucane cerf-volant et le Grand Capricorne. Notons que l'Osmoderme est potentiellement présente au vu des milieux existants dans la partie amont des Gorges. La prise en compte de leurs habitats (peuplements matures, feuillus sénescents, bois en décomposition,...) constitue un enjeu majeur dans la gestion du site.

La présence de Cordulegastre annelé et de Sympétrum du piémont démontre l'intérêt du site pour les communautés d'insectes inféodées aux habitats humides.

2.3.3. Espèces aquatiques

a/ L'Ecrevisse à pattes blanches

Malgré une donnée ancienne d'Ecrevisse à pattes blanches (espèce de l'annexe II de la directive « Habitats » particulièrement rare et menacée en Provence), cette espèce n'a pas été retrouvée à ce jour (Naturalia, 2008). Il semble que le faciès hydraulique trop temporaire du fond des Gorges soit défavorable à une installation pérenne de cette espèce.

b/ Poissons

Additionné au climat méditerranéen, le phénomène d'infiltrations karstiques est un facteur limitant d'origine naturelle excessivement contraignant, entraînant l'assèchement complet du lit une grande partie de l'année. Dans ces conditions, le maintien d'une vie piscicole devient impossible. Il n'y a donc pas d'intérêt piscicole d'ordre patrimonial.

2.3.4. Mammifères

Le fond de la mammofaune connue (hors chauves-souris) est relativement classique, essentiellement composé d'espèces répandues, communes et parfois ubiquistes (Sanglier, Renard roux, Fouine d'Europe...).

La connaissance sur les micromammifères du site est assez faible, les principales données proviennent d'analyse de pelotes de réjection de Chouette effraie ou de Chouette hulotte nichant sur le site ou à proximité. Ainsi, compte tenu de l'étendue des territoires de chasse, il nous est parfois difficile de retenir une espèce comme présente sur l'aire d'étude.

La Loutre d'Europe figure sur certains inventaires mais celle-ci a disparu du secteur.

Aucune espèce de mammifères (hors chiroptères) ne figure à l'Annexe II de la directive Habitats ; seule une espèce figure sur la directive Habitats (Annexe 5): le Chamois.

En terme de faune vertébrée, une seule espèce était jusqu'à maintenant citée dans le Formulaire Standard de Données (FSD) : le Petit Rhinolophe, espèce d'intérêt communautaire prioritaire.

De récents inventaires sur les chauves-souris ont mis en exergue un nouvel aspect de la richesse biologique du site. **Cinq nouvelles espèces d'intérêt communautaire prioritaire** ont été découvertes par rapport aux données du FSD.

Riche de 17 espèces de chiroptères, le site des Gorges de la Nesque est certainement l'un des sites majeurs en Vaucluse comme en PACA du point de vue de sa diversité chiroptérologique.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES MAMMIFÈRES INVENTORIÉS SUR LE SITE						
Nom français	Nom scientifique	Protection France	Directive Habitats	Berne	Liste rouge	ZNIEFF
Mammifères (hors chiroptères)						
Belette	<i>Mustella nivalis</i>	G-NU		3	S	
Fouine	<i>Martes fouina</i>	N8/G/NU		3		
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	G/NU				
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	G		3	S	
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	G		3		
Chamois	<i>Rupicapra rupicapra</i>	G	V			
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	G		3		
Mouflon de Corse	<i>Ovis aries</i>	G		3		
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	G/NU				
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>				I	
Campagnol des neiges	<i>Microtus nivalis</i>			3		
Campagnol provençal	<i>Pitymys duodecimcostatus</i>					
Crocidure des jardins	<i>Crocidura suaveolens</i>			3		
Crocidure musette	<i>Crocidura russula</i>			3		
Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	N				
Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>			3		
Loir	<i>Glis glis</i>			3		
Mulot à collier	<i>Apodemus flavicollis</i>					
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	SS				
Rat noir	<i>Rattus rattus</i>				I	
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	SS				
Souris à queue courte	<i>Mus spretus</i>					
Souris domestique	<i>Mus musculus</i>	SS				

Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	N		3	S	
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	N		3		
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	G/NU				
Lièvre commun	<i>Lepus europaeus</i>	G		3	I	
Mammifères (chiroptères)						
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	N	II,IV	2	V	R
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	N	II,IV	2	V	R
Grand/Petit Murin	<i>Myotis myotis /Myotis blythii</i>	N	II,IV	2	V	R
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	N	II,IV	2	V	R
Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	N	II,IV	2	V	D
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	N	II,IV	2	V	R
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	N	IV	2	S	
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	N	IV	2	S	
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	N	IV	2	S	D
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	N	IV	2	V	R
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	N	IV	3	S	
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	N	IV	2	S	
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	N	IV	2	S	
Pipistrelle Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	N	IV	2	S	R
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	N	IV	2	S	R
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	N	IV	2	S	
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	N	IV	2	R	R

Légende :

« Statut réglementaire » :

Protection nationale - Source : Statut de la faune de France métropolitaine (MNHN-1997)

Espèce bénéficiant d'une protection nationale

- N: espèce intégralement protégée

- N8: espèce de mammifère partiellement protégée

- SS: espèce sans statut au niveau national.

Espèces chassables:

- G: espèce classée "gibier"

- NU: espèce susceptible d'être classée "nuisible"

Directive Habitats : espèce bénéficiant d'une protection au niveau européen (directive CEE du conseil n° 92/43 du 21 Mai 1992)

- (II): espèce protégée au titre de l'annexe II de la directive

- (IV): espèce protégée au titre de l'annexe IV de la directive

- (V) : espèce figurant à l'annexe V de la directive

Convention de Berne: espèce bénéficiant d'une protection au niveau européen (convention de Berne du 19 septembre 1979)

- (2): espèce de faune de l'annexe II strictement protégées

- (3): espèce de faune de l'annexe III protégée

« Statut patrimoniaux » :

Liste rouge nationale - Source : Inventaire de la faune menacée en France, le livre rouge. (MNHN-1994)

R = rare, V = vulnérable, S = à surveiller, I = statut indéterminé

Z.N.I.E.F.F - liste régionale PACA des espèces animales (vertébrés) dites "d'intérêt patrimonial" établie dans le cadre de l'actualisation de l'inventaire Z.N.I.E.F.F. P.A.C.A, 1996-2000

D = espèce déterminante R = espèce remarquable

Sur ces 17 espèces de chiroptères,

- ✓ 5 espèces s'y reproduisent de manière certaine,
- ✓ 9 s'y reproduisent très probablement (le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées se reproduisant probablement en dehors du périmètre)
- ✓ 3 ne sont là qu'en transit.

La méthodologie utilisée pour la réalisation des inventaires est présentée en annexe 5. Les données issues de ces inventaires, précisant l'intérêt du site pour les Chauves-souris, ont été reportées dans le tableau page suivante.

Le tableau ci-dessous présente la totalité des espèces présentes au sein du périmètre de manière avérée. Ne sont renseignés dans le champ « Gîte » et « Territoires de chasse » que les informations recueillies durant les inventaires. Les informations du tableau sont donc spécifiques au site des Gorges de la Nesque.

Espèces Nom vernaculaire	Directive Habitats	Statut biologique	Gîte (Reproduction, Transit, Swarming*)	Territoire de chasse	Données recueillies lors de l'inventaire
Grand Rhinolophe	II, IV	Reproduction possible	Aven (T), grotte (T)	?	Le Grand Rhinolophe a été contacté à deux reprises : Aven de la Rabasse et grotte de Baumanière. La capture d'un individu en début de nuit, pendant la saison de reproduction, sur la commune de Méthamis laisse penser qu'il existe une colonie sur cette commune (probablement en bâti). Cette espèce serait donc rare sein du périmètre.
Petit Rhinolophe	II, IV	Reproduction (colonie)	Bâti (R), aven (T), grotte (T)	Zone agricole et habitats mosaïques	Le Petit Rhinolophe est bien présent sur l'ensemble le périmètre Natura 2000 (ruines, éboulis rocheux, aiguiers...). Il s'agit bien souvent d'individus isolés en transit. Une colonie estimée à une quarantaine d'individus a pu être découverte dans une bâtisse en ruine située au sein du périmètre (Pointevin). Une seconde colonie a été également découverte en bâti, à proximité immédiate du site Natura 2000 (lieu-dit Les Aubagnes, situé à 300 mètres).
Grand/Petit Murin	II, IV	Reproduction possible	Grotte (T)	Zone agricole et boisements	Ces deux dernières espèces sont très proches acoustiquement. Cependant, les données collectées à l'aide du détecteur d'ultrasons ont été obtenues dans les zones agricoles périphériques du site Natura 2000. Il s'agirait probablement du Petit Murin, ce que viendrait confirmer la capture d'individus à Méthamis.
Murin de Capaccini	II, IV	Transit	?	?	Le Murin de Capaccini n'a pu être retrouvé durant les inventaires 2008. Les individus capturés en 2006 correspondaient très certainement à du transit. En effet, il s'avère que le faible potentiel en cavités (profondes) et l'absence d'eau permanente et à fort débit ne permettent pas une installation de cette espèce. De plus, le faible nombre de contact ne laisse pas entrevoir de gîte important, voire de présence régulière.
Murin à oreilles échancrées	II, IV	Reproduction possible	?	Ripisylve, boisements vieillissants	Au sein du périmètre, l'espèce chasse dans les ripisylves du fond des Gorges. Une capture en début de nuit pendant la saison de reproduction d'un individu au-dessus d'un bassin sur la commune de Méthamis laisse penser qu'il existe une colonie sur cette commune (probablement en bâti).
Minioptère de Schreibers	II, IV	Transit	?	?	Les données ont été obtenues pendant la période de transit automnal de cette espèce. Il s'agit très probablement des mouvements des colonies des Monts du Vaucluse / Luberon.
Murin de Natterer	IV	Reproduction possible	Fissure karstique (T)	Boisements, pièces d'eau libre	Cette espèce semble chasser dans des milieux relativement variés. Forêt rivulaire de chêne pubescent dans les basses Gorges de la Nesque, chêne vert sur la commune de Méthamis, ripisylve des Gorges à Monieux... Des gîtes ont été découverts en falaise (amont des Gorges) ainsi que dans un tunnel situé hors du périmètre.
Murin de Daubenton	IV	Reproduction (colonie)	Arboricole (R), Bâti (T)	Ripisylve, pièces d'eau libre	Il est très commun sur les portions de la Nesque en eau ainsi que sur l'étang de Monieux. Des observations en début de nuit permettent de penser qu'une colonie arboricole existe dans la ripisylve de Monieux.
Oreillard gris	IV	Reproduction possible	Fissure karstique (T, R?), grotte (S)	Village, boisements, pièces d'eau	Deux gîtes de cette espèce ont été découverts? Il s'agit vraisemblablement de gîtes temporaires (transit). Le premier est situé sur la commune de Méthamis et accueille en fissure un à trois individus. Pendant la période automnale, le nombre de captures peut-être relativement important et comprend toutes les classes d'âges et de sexe. Il pourrait s'agir d'un gîte de swarming (lieu de rassemblement pour l'accouplement) pour cette espèce. Le second, sur la commune de Monieux, est situé en falaise et comprenait, lors de sa découverte, deux Oreillards gris.
Noctule de Leisler	IV	Reproduction (colonie)	Arboricole (R)	Ripisylve, Village	Dans l'aire d'étude, cette espèce est essentiellement présente dans les ripisylves du fond des Gorges de la Nesque ainsi qu'aux abords des points d'eau bordés d'un cordon arboré assez âgé (présence de fissures, écorces décollées, loges de pics...). Une colonie arboricole d'une dizaine d'individus a été découverte dans un vieux Saule blanc à proximité du Rocher du Cire. La reproduction n'a pu être prouvée mais la capture à proximité de cette colonie d'une femelle post-allaitante vient appuyer cette hypothèse.
Sérotine commune	IV	Reproduction possible	?	Boisements	Aucun indice de reproduction n'a pu être mis en évidence pour cette espèce. Toutes les captures se sont avérées être des mâles. Une colonie n'est toutefois pas à exclure dans un des villages à proximité du périmètre Natura 2000.
Vespère de Savi	IV	Reproduction possible	Fissure karstique (T, R?), grotte (S)	Boisements, village, Karst	Très commune en chasse au-dessus des garrigues à Chêne vert du périmètre, les prospections en falaise ont révélé la présence de nombreux gîtes. Il s'agissait bien souvent de fissures accueillant un à trois individus mais aucune colonie de reproduction n'a été découverte. Cependant, la capture régulière de femelles allaitantes au-dessus des points d'eau du fond des Gorges, ne laisse que peu de doute sur sa reproduction au sein du périmètre.

Les quatre espèces de pipistrelles *Pipistrellus sp* présentées ci-après sont largement présentes sur l'ensemble du périmètre des Gorges de la Nesque.

Pipistrelle commune	IV	Reproduction (colonie)	Arboricole (R), bâti (R)	Village, boisements, pièces d'eau	Quelques individus en fissure ont été observés dans les falaises des Gorges de la Nesque. Une petite colonie (+/-20 individus) a été trouvée à proximité du lac de Monieux.
Pipistrelle pygmée	IV	Reproduction (colonie)	Arboricole (R)	Ripisylve, pièces d'eau	Commune autour du plan d'eau de Monieux et en amont du périmètre dans les ripisylves des Gorges de la Nesque.
Pipistrelle de Kuhl	IV	Reproduction possible	?	Village, boisements, pièces d'eau	Après la Pipistrelle de Nathusius, la Pipistrelle de Kuhl est la moins commune des quatre espèces dans le périmètre Natura 2000. On la retrouve essentiellement dans les villages qui bordent le site : Méthamis, Blauvac, Villes sur Auzon et Monieux.
Pipistrelle de Nathusius	IV	Transit	?	Village, boisements, pièces d'eau	Entre septembre et octobre, les contacts se sont situés au plan d'eau de Monieux et en aval des Gorges de la Nesque. Mi-septembre, il s'agissait de l'espèce la plus fréquente sur la commune de Méthamis (en aval du site, sur le secteur dit des basses Gorges de la Nesque, à la limite Méthamis/Venasque).
Molosse de Cestoni	IV	Reproduction possible	Fissure karstique (T, R?)	Chasse en altitude	Bien qu'assez régulièrement contacté lors de la phase d'inventaires, seules quelques fissures abritant des individus isolés ont été trouvées. Il semble que l'activité de chasse soit principalement concentrée entre les mois de mai et de juillet car elle se fait beaucoup plus rare jusqu'en octobre.

Légende :

Gîte :

(?) : signifie que nous n'avons pas d'éléments suffisamment fiables permettant de trancher sur le statut

Swarming : rassemblement pour l'accouplement

Transit : En phase de transit, les chauves souris se déplacent de leur site d'hibernation vers leur site estival et inversement. Les gîtes de transit ne présentent pas de caractéristiques thermiques particulières et se distinguent par leur grande variabilité.

Le site des Gorges de la Nesque présente donc un **enjeu important pour la conservation des chauves-souris**, notamment du fait de :

- la présence d'un patrimoine bâti ancien (fermes abandonnées) favorisant l'installation de colonies de chauves-souris. En l'occurrence deux colonies de reproduction de Petit rhinolophe ont été identifiées ; l'une à l'intérieur du site, tandis que l'autre est située en limite du périmètre Natura 2000 (lieu-dit Les Aubagnes, à 500 mètres).
- l'existence de points d'eaux permanents (plans d'eau, aiguiers...) aidant à la fixation des espèces (et des colonies) sur le site.
- la présence d'une mosaïque de milieux en périphérie du site : zones agricoles extensives, élevage ovin, friches...
- les habitats forestiers du fond des Gorges accueillant en gîte et en chasse des chauves-souris de premier intérêt.
- l'existence de reliefs karstiques accueillant des chiroptères en gîte.

En ce qui concerne les cavités naturelles, deux se distinguent tout particulièrement :

- l'aven de la Rabasse, qui accueille en transit le Grand rhinolophe et le Petit rhinolophe. Cet aven accueille probablement des chiroptères en hibernation.
- la grotte de Baumanière, située à l'extérieur du périmètre (lieu-dit La Gardy Nord, à 300 mètres), dans laquelle a été observé (en transit et swarming) un nombre important d'espèces (Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Petit Murin notamment).

Un certain nombre d'avens (dont certains n'ont pas été contrôlés) dispersés à l'intérieur et l'extérieur du site fonctionnent très probablement en réseau afin de remplir toutes les fonctions du cycle biologique des chiroptères.

Les **milieux ouverts et semi-ouverts** du site ont une importance fondamentale puisqu'ils constituent un terrain de chasse essentiel pour les nombreuses espèces de chauves-souris utilisant les fermes abandonnées, reliefs karstiques ou zones boisées comme gîtes diurnes et/ou comme site de reproduction.

2.3.5. Avifaune

Ce Document d'Objectifs Natura 2000 concerne la directive Habitats (au titre de laquelle le site a été désigné), et non la directive Oiseaux. Cependant, il semble très intéressant de s'intéresser à la richesse avifaunistique du site dans le sens où, la prise en compte des oiseaux patrimoniaux et de leurs habitats, permet d'abonder dans le sens du présent Document d'objectifs.

La mosaïque des habitats du site favorise l'accueil d'une grande richesse spécifique de l'avifaune. Un **minimum de 125 espèces** a déjà été observé sur l'aire d'étude (1/5 de l'avifaune observée en France) :

- 46 espèces hivernantes
- 90 espèces nicheuses possibles ou certaines
- 69 espèces migratrices ou de passage.

Plus de 80 espèces hivernantes et/ou nicheuses bénéficient d'une protection nationale, 25 figurent sur la liste ZNIEFF, 50 sur la liste rouge PACA et 37 sur la liste rouge nationale.

24 espèces sont inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, dont 11 espèces nicheuses certaines (Bondrée apivore, Aigle royal, Faucon pèlerin, Circaète Jean-le-blanc, Grand-duc d'Europe, Engoulevent d'Europe, Pic noir, Alouette lulu, Fauvette pitchou, Pie-grièche écorcheur, Pipit rousseline).

Notons que l'intérêt ornithologique du site est renforcé par la nidification d'Aigle royal et de Faucon pèlerin, extrêmement rares à l'échelle du département de Vaucluse.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OISEAUX D'INTERET PATRIMONIAL						
Espèces		Directive Oiseaux	Statuts patrimoniaux		Statut biologique	Effectifs et répartition
Nom vernaculaire	Nom scientifique		Liste Rouge Nationale	Liste Rouge PACA		
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	OI	R	S	Erratique non nicheur	Les populations réintroduites en région PACA et rhônalpines favorisent la multiplication des contacts notamment autour des sites de nourrissage à Vautour percnoptère comme celui du Rocher du Cire
Percnoptère d'Egypte	<i>Neophron percnopterus</i>	OI	V	E	Estivant non nicheur	Le Charnier du Rocher du Cire est un site de nourrissage particulièrement apprécié et fréquenté par un couple nichant 9 km au sud dans les Monts du Vaucluse. Grande potentialité d'accueil des Gorges pour cette espèce. Problème du grand nombre de corvidés présents
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	OI	R	E	Nicheur sédentaire	Un couple présent depuis de nombreuses années (minimum 40 ans) (Oliosio, 1997) se reproduit annuellement dans les Gorges
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	OI		S	Estivant nicheur	Un à deux couples nicheurs sur le périmètre d'étude
Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	OI	R	S	Estivant nicheur	Deux à trois couples nicheurs sur le périmètre et au moins 3 couples supplémentaires qui s'y alimentent (Peyre & Naturalia, 2006)
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	OI	R	S	Nicheur sédentaire	Un couple installé dans le Rocher du Cire depuis 1996 se reproduit avec de plus en plus de succès
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	OI	S	S	Estivant nicheur	Commun. Chasse sur les versants semi ouverts
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	OII	AP	S	Estivant nicheur	Moins de dix secteurs sont actuellement connus en PACA pour abriter cette espèce en période de reproduction. Une petite population très localisée persiste dans les contreforts rupestres des Gorges
Grand-Duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	OI	R	S	Nicheur sédentaire	Un à trois couples sont installés sur l'ensemble des falaises du site. Une baisse des effectifs semble avérée depuis une dizaine d'années (Peyre & Oliosio)
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	OI		S	Hivernant, nicheur possible	Contacté régulièrement en période hivernale. Mentionné en période de reproduction
Monticole de roche	<i>Monticola saxatilis</i>		S	D	Estivant nicheur	Nicheur irrégulier possible. Peu abondant notamment entre les Caranques et le Beaucet (Nord Rocher du Cire)
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>		D	D	Estivant nicheur	Moins de 10 couples nicheurs annuels
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	OI	S	D	Nicheur sédentaire	Environ une dizaine de couples en zones semi ouvertes sur les hauteurs des Gorges
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	OI	S	S	Estivant nicheur	Quelques couples en zones ouvertes
Fauvette orphée	<i>Sylvia hortensis</i>		AP	D	Estivant nicheur	Nicheuse en faible effectif dans la Combe d'Embarbe
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	OI	S	S	Nicheur sédentaire	Présente et assez localisée dans les milieux xériques à végétation dense et basse d'exposition sud
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	OI	D	D	Estivant nicheur	Rare. Affectionne les milieux ouverts suffisamment vastes pour chasser
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	OI	D	D	Estivant nicheur	Certainement absent de la liste des nicheurs du fait de la fermeture du milieu

Légende :

« Statut réglementaire » : OI = Annexe 1 de la Directive « Oiseaux », OII = Annexe 2 de la Directive « Oiseaux »

« Statut patrimoniaux » :

Liste rouge nationale - Source : Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités. (ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., 1999)

Liste rouge PACA - Espèce inscrite sur la liste établie par le livre Rouge des espèces menacées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (LASCEVE et al., 2003).

V = vulnérable, R = rare, D = en déclin, E = en danger, S = à surveiller, AP = à préciser, ND = non décrit

« Statut biologique » :

- Sédentaire nicheur : l'espèce est présente toute l'année et se reproduit régulièrement

- Estivant nicheur : espèce notée en période de reproduction (mars-septembre) mais qui n'est pas présente le reste de l'année.

- Hivernant : espèce strictement présente en période hivernale.

- Erratique : individu(s) souvent non adulte(s) effectuant des déplacements plus ou moins aléatoires à la recherche de nouveaux territoires.

Les **milieux rupestres** sont nettement représentés avec une grande diversité de falaises aux caractéristiques biologiques et morphologiques différentes (hauteurs, expositions, présence de grottes, accessibilité...). Cet habitat accueille un cortège d'espèces rupicoles particulièrement remarquable, avec la présence de l'Aigle royal, du Faucon pèlerin, du Grand Duc mais aussi du Martinet à ventre blanc, de l'Hirondelle de fenêtre (en falaise), de l'Hirondelle de rochers et du Monticole des roches (présence occasionnelle).

Le site offre également des potentialités d'accueil non négligeable pour deux espèces : le Vautour percnoptère, espèce qualifiée de « Vulnérable » dans la Liste Rouge Nationale, ainsi que le Vautour fauve.

En hiver, des espèces d'influence alpine telles que l'Accenteur alpin ou le Tichodrome échelette passent là la mauvaise saison.

Enfin, l'association falaises et larges espaces forestiers est particulièrement favorable au rare Pigeon colombin.

L'**habitat forestier** constitue un espace de prédilection pour un grand nombre de rapaces qui installent leurs aires de nidification. Pas moins de six espèces se reproduisent actuellement dans ces habitats dont le Circaète Jean le Blanc, la Bondrée apivore ou l'Autour des palombes.

La chênaie alterne localement avec des **structures paysagères plus ouvertes** de type pierrier, parcours à *Brachypodium*, lande à Buis, matorrals à Genévriers, pourtours semi-ouverts d'anciennes bergeries, etc. Ces milieux hébergent un cortège d'espèces remarquables tels que la Huppe fasciée, l'Engoulevent d'Europe, la Fauvette orphée, l'Alouette lulu, le Pipit rousseline et le très localisé Bruant ortolan. Plus ponctuellement, le Merle de roche peut être présent en période de nidification.

Remarque : Notons que la mise en place de l'aire de nourrissage pour Vautour percnoptère au niveau du Rocher du Cire favorise nettement la population de Grand corbeau qui tend à devenir importante en termes de densité. Des interactions avec le Faucon pèlerin et l'Aigle royal sont aujourd'hui nettes et visibles.

Ainsi, le succès ou l'échec de la reproduction du Faucon pèlerin est directement influencé par l'augmentation des effectifs de Grand Corbeau : dérangement du couveur à l'aire, destruction d'œufs, attaque de jeune poussin au nid ont conduit plusieurs années successives à l'échec de la reproduction.

2.4. Synthèse des enjeux par grands ensembles de milieux

Le **fond des Gorges** offre un microclimat frais et humide, généré par l'encaissement, l'ombre et la présence d'eau. Le régime temporaire de la Nesque est compensé par la présence de trous d'eau pérenne, ainsi que de petits réservoirs, favorables au maintien de certaines espèces inféodées aux milieux humides (sites de pontes pour amphibiens, abreuvoirs pour chauves-souris). Les portions de ruisseau actif sont également attractives pour diverses espèces, notamment pour les reptiles ou les odonates.

Le site possède un certain nombre de formations riveraines (boisements alluviaux ripisylve, mégaphorbiaie) dont l'évolution dépend de la dynamique des crues. Il est donc difficile de prévoir leur évolution.

Ces conditions particulières de fond de ravin permettent le maintien d'un habitat montagnard relictuel dont la présence en zone méditerranéenne est tout à fait remarquable : la forêt de pentes, éboulis, ravins du *Tilio-Acerion*. Ces forêts de fond de vallon, évoluant vers la chênaie pubescente, sont le refuge pour des espèces montagnardes comme le Houx ou le Lys martagon. C'est sur ce même milieu que l'on observe des buis très âgés, au port arborescent (10 à 15 mètres de haut), autrefois utilisés pour la facture d'instruments à vent.

La protection de ces milieux est aujourd'hui induite par la configuration des lieux, encaissés et inaccessibles (absence de desserte, contraintes d'exploitation très forte).

L'**habitat forestier** est dominé par deux grandes formations : la chênaie verte sur les versants les plus exposés, ainsi que la chênaie pubescente relativement dense par endroits. La présence de matorrals à genévriers éclaircie ces boisements sur les flancs les plus pentus.

Signe d'une exploitation humaine passée pour le bois de chauffage, la structure de ces chênaies, en taillis bas (2 à 4 mètres), offre de faibles potentialités d'accueil pour une flore et une faune riches et diversifiées. L'exploitation forestière y est aujourd'hui très réduite. Cependant, c'est sur ce type de milieux que peut s'observer une espèce endémique du bassin de la Nesque : la Nivéole de Fabre.

Les contraintes d'exploitation, ainsi que les choix passés des gestionnaires, ont permis la préservation de quelques surfaces de taillis hauts et vieillissants de chênes verts et pubescents, à la faveur de stations favorables. Ainsi, sur le sol profond de fond de vallon, on observe quelques vieux chênes pubescents dépassant aisément les 6 mètres de hauteur, comptant probablement parmi les plus gros du Ventoux. Conserver cette maturation forestière des stations forestières de fond de ravin favoriserait la présence de chauves-souris, d'oiseaux et d'insectes d'intérêt communautaire (Lucane Cerf-volant, Grand Capricorne notamment).

Les milieux ouverts sont représentés par les **éboulis thermophiles** sur versants très pentus, ainsi que par les **pelouses calcicoles sèches**.

La majorité des habitats de pelouses sont d'intérêt communautaire (voire prioritaire) et sont en mosaïque avec d'autres habitats (matorrals, éboulis thermophiles). Habituellement entretenus par pâturage, ces habitats sont le lieu de vie d'une flore et une faune remarquables (Lézard ocellé, Damier de la Sucisse, Magicienne dentelée, etc). Ces milieux, en cohabitation avec la diversité de milieux alentours (points d'eau, fruticées et grandes étendues de falaises), offrent à quantité d'espèces une proximité entre lieu de reproduction, d'alimentation, de

repos, etc... Les oiseaux, ainsi que les chiroptères, bénéficient tout particulièrement de cette configuration.

Cependant, l'abandon de la pression pastorale sur le site conduit peu à peu à la fermeture des milieux et à la disparition de ces habitats de pelouses. Le retour du pastoralisme, couplé à une action de débroussaillage, seraient favorables à leur maintien voire à leur restauration.

A l'intérieur du périmètre Natura 2000, l'habitat est aujourd'hui présent de manière très fragmenté et sur de faibles surfaces. A contrario, on retrouve cet habitat en surfaces relativement importantes et continues, à l'extérieur du site Natura 2000. Il s'agit de secteurs compris entre la limite sud du périmètre et la route D5 (aux alentours des lieux dits Sainte-Foi, Château Vignal, Château d'Amourier, Les Barberis, Saint-Hubert, Champ de Sicaude, Plane de Rubis sur les communes de Méthamis, Blauvac, Monieux).

De plus, ces secteurs hébergent des stations ponctuelles de Landes à Genet de Villars (Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux – Code Corine 31.74, Code EUR 4090). Cet habitat remarquable n'est pas présent à l'intérieur du périmètre actuel.

L'extension du périmètre à ces zones permettrait d'une part de retrouver un réseau cohérent de pelouses en inter-connectivité et d'autre part de rétablir une gestion pastorale cohérente et fonctionnelle. En effet, le rétablissement du pastoralisme à l'intérieur du site Natura 2000 semble possible uniquement si l'on raisonne sur des surfaces et des parcours pastoraux intégrant les milieux ouverts des plateaux aujourd'hui à l'extérieur du périmètre.

Enfin, ce sont incontestablement les **milieux rupestres** qui marquent le paysage. Ces habitats accueillent un cortège d'espèces floristiques et faunistiques particulièrement remarquable. Diverses espèces d'oiseaux et de chauves-souris d'intérêt communautaire y sont notamment inféodées. Mais, certaines activités humaines, notamment les activités de loisirs, peuvent être source de nuisance pour cette flore et cette faune remarquables.

Il est important de souligner que de récents inventaires ont mis en évidence la **forte diversité chiroptérologique** du site des Gorges de la Nesque. Le nombre d'espèces inventoriées est comparable à celui de sites tels que le massif de la Sainte victoire ou encore des Alpilles. Cette forte richesse s'explique par la situation géographique particulière des Gorges de la Nesque, mais aussi par la remarquable préservation du site. La présence de points d'eau permanents et le réseau d'anciennes fermes a permis la fixation de colonies de reproduction. De plus, la mosaïque d'habitats, et en particulier la présence de milieux ouverts et semi-ouverts, rend ce site particulièrement attrayant comme territoire de chasse.

Cependant, certains gîtes à chauves-souris d'importance majeure sont situés à l'extérieur du périmètre (grotte de la Baumanière, Les Aubagnes). On peut donc s'interroger sur les moyens disponibles pour assurer la gestion conservatoire de ces sites en l'état actuel du périmètre Natura 2000.

Vers une extension du périmètre et la création d'une Zone de Protection Spéciale ?

Au regard des données disponibles aujourd'hui, il semble logique de s'interroger sur la pertinence et l'adaptation de la démarche Natura 2000 aux caractéristiques et aux priorités du site.

Les limites de la zone Natura 2000 s'arrêtent aux parties hautes des Gorges, au-delà des derniers escarpements. Les pelouses sèches, et agrosystèmes au sens large, notamment situés au sud du périmètre actuel (sur les communes de Méthamis, Blauvac et Monieux), ont été exclus. Ces milieux (pelouses sèches et matorrals) sont insuffisamment représentés dans le périmètre actuel et constituent pourtant les habitats de chasse essentiels pour les chauves-souris.

De plus, certaines cavités et zones de bâtis abandonnés qui accueillent des chiroptères sont également situées à l'extérieur du périmètre.

Il existe donc une continuité écologique et une interrelation entre les différents milieux (prairiaux, aquatiques, forestiers, rupestres et bâtis anciens) présents au-delà de la zone actuelle, qu'il serait intéressant d'intégrer au périmètre.

Il apparaît également primordial de tenir compte de l'avifaune du site, compte-tenu des espèces déterminantes (Aigle royal, Faucon pelerin, etc.). On peut donc s'interroger sur une intégration du site au réseau des Zones de Protection Spéciale, au titre de la directive « Oiseaux ».

TABLEAU DE CROISEMENT DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE					
Ecosystème	Surface ou linéaire	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Etat de conservation	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Etat de conservation
Habitats rocheux	(éboulis 96 ha)	8130-1 : Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles 8210-1 et 8210-10 : Pentas rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique 8310 : Grottes non exploitées par le tourisme	Moyen à bon Très bon Moyen à bon	1078 : Ecaille chinée* 1065 : Damier de la Sucisse 1303 : Petit Rhinolophe 1304 : Grand Rhinolophe 1307 : Petit Murin (1324 : Grand Murin, 1321 : Murin à oreilles échancrées, 1316 : Murin de Capaccini, 1310 : Miniopère de Schreibers) Nivéole de Fabre (non d'intérêt communautaire IC)	Favorable Absence de données Favorable Favorable
Habitats forestiers	550 ha	9180* : Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> 9340-3/9340-5/9340-9 : Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Excellent Bon	1078 : Ecaille chinée* 1088 : Grand Capricorne 1083 : Lucane Cerf-volant 1303 : Petit Rhinolophe 1304 : Grand Rhinolophe 1307 : Petit Murin 1321 : Murin à oreilles échancrées 1324 : Grand Murin 1310 : Miniopère de Schreibers Nivéole de Fabre (non d'IC)	Favorable Favorable Peu favorable Favorable
Fourrés sclérophylles	63 ha	5110-3 : Formation stables xérophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses 5210-3 et 5210-1/5210-6 : Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	Bon Bon	1078 : Ecaille chinée* 1065 : Damier de la Sucisse 1303 : Petit Rhinolophe 1304 : Grand Rhinolophe 1307 : Petit Murin 1324 : Grand Murin 1310 : Miniopère de Schreibers	Favorable Absence de données Favorable Peu favorable
Pelouses calcicoles sèches	40 ha	6210-35 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>festuco-brometalia</i>) 6220-1/6220-2* : Parcours substepaniques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	Moyen Moyen	1078 : Ecaille chinée* 1065 : Damier de la Sucisse 1303 : Petit Rhinolophe 1304 : Grand Rhinolophe 1307 : Petit Murin 1324 : Grand Murin 1310 : Miniopère de Schreibers Nivéole de Fabre (non d'IC)	Favorable Absence de données Favorable Peu favorable Favorable
Habitats du complexe riverain	7,5 km	91E0* et 91E0-1* : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> 3240-1 : Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i> 6430-4 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires	Moyen à très bon Incertain Absence de données	1088 : Grand Capricorne 1083 : Lucane Cerf-volant 1303 : Petit Rhinolophe 1304 : Grand Rhinolophe 1307 : Petit Murin 1321 : Murin à oreilles échancrées 1324 : Grand Murin 1310 : Miniopère de Schreibers 1316 : Murin de Capaccini	Favorable Favorable Peu favorable
Habitats aquatiques	19 km	3290 : Rivières intermittentes méditerranéennes	Moyen		
Bâti		Sans objet	Bon	1303 : Petit Rhinolophe (1304 : Grand Rhinolophe, 1310 : Miniopère de Schreibers)	Favorable
Friches, Fruticées à prunelliers et troènes	5 ha	Sans objet	Bon	1078 : Ecaille chinée* 1065 : Damier de la Sucisse 1303 : Petit Rhinolophe 1304 : Grand Rhinolophe 1321 : Murin à oreilles échancrées 1324 : Grand Murin 1310 : Miniopère de Schreibers	Favorable Absence de données Favorable Peu favorable

Légende :

En italique : espèce non vérifiée sur ce type d'habitat

(*) : Habitats/Espèces prioritaires

Chapitre 3 : Usages et activités

Le site Natura 2000 des Gorges de la Nesque se caractérise par une utilisation de l'espace traditionnelle typique d'une zone rurale (chasse, gestion forestière, ...).

Espace convoité pour la qualité de ses paysages et la richesse de ses patrimoines (naturel et culturel), et subissant l'influence de centres urbains voisins, les activités physiques de pleine nature sont bien présentes dans le site.

3.1. La gestion du cours d'eau de la Nesque

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) visent une gestion concertée et coordonnée des cours d'eau. Le SDAGE, décidé par la loi sur l'eau de 1992, fixe les orientations fondamentales de cette gestion. Le site est concerné par le SDAGE Rhône Méditerranée. La mise en place des SAGE est facultative et dépend de l'initiative du préfet ou des collectivités. Ils sont élaborés par une commission locale de l'eau (CLE), composée d'élus, d'usagers et de l'administration, et approuvés par le préfet du département concerné, après mise à disposition du public et consultation des collectivités territoriales et du comité de bassin. Ils sont destinés à harmoniser le développement des zones urbaines et des activités économiques dans un souci de préservation de la ressource.

Avec pour compétence la gestion hydraulique du cours d'eau de la Nesque, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nesque (SIAN) a élaboré un « *Schéma de restauration, d'aménagement et d'entretien de la Nesque* ». Ce document définit les orientations de gestion, travaux d'entretiens et de mise en sécurité nécessaires. Le schéma précise que le **secteur des Gorges de la Nesque** ne fera pas l'objet de mesures ni d'actions spécifiques. Etant considéré comme non prioritaire au regard des enjeux de gestion hydraulique (perte du cours d'eau dans le réseau karstique) et de mise en sécurité, une politique volontaire de non intervention et de conservation de l'intérêt écologique et paysager du site est privilégiée.

A proximité immédiate du périmètre Natura 2000, certaines actions sont programmées ou nécessaires. A titre d'exemple, le plan d'eau de Monieux d'origine artificielle présente une accumulation progressive de matières organiques et de limon entraînant un envasement. Une intervention de type curage peut être programmée mais nécessite de prendre de nombreuses précautions compte tenu de la richesse écologique du site et tout particulièrement des roselières qui abritent une avifaune remarquable (Blongios nain, Grèbe castagneux, Rousserolle turdoïde, ...). La remise en circulation de matière organique excédentaire dans le cours d'eau en aval du lac serait néfaste aux habitats inféodés aux milieux humides.

Des campagnes de suivi de la qualité des eaux de la Nesque ont été réalisées aux mois d'avril et de juillet 2003 par le SIAN. Une station de mesure était située au niveau du plan d'eau de Monieux. Les résultats mettent en avant une bonne qualité physico-chimique de l'eau, avec peu de germes fécaux. L'eau est classée « bonne » pour l'aptitude aux usages de « loisirs et sports aquatiques » (dont la baignade). La valeur en terbutryne (284 ng/l) est supérieure aux seuils de qualification mais n'est pas déclassante. Mais, en amont du lac, la qualité des eaux est touchée par des pollutions chimiques d'origine agricole (pesticides et intrants) mais aussi bactériologiques due au mauvais fonctionnement de certaines installations d'assainissement

collectif (rejet de la STEP de Sault) ou autonome (hameau de Verdolier, maisons individuelles, distillerie).

3.2 Activité agricole

L'agriculture est très contrastée au sein des communes concernées par le périmètre Natura 2000 orientée vers l'élevage, les cultures extensives fourragères et céréalières et d'essences aromatiques dans les zones de plateau (canton de Sault) et vers des cultures viticoles et arboricoles dans le canton de Mormoiron.

Mais cette agriculture traditionnelle de qualité bénéficiant de nombreuses reconnaissances officielles (AOC, IGP) connaît des difficultés économiques (crise viticole, crise de lavande par exemple). La baisse générale des actifs agricoles est réelle et s'accompagne d'une modification dans la répartition des classes d'âge. Si la part des agriculteurs âgés de plus de 60 ans diminue, la tranche d'âge de 55 à 60 ans reste stable. La proportion de jeunes agriculteurs quant à elle baisse de façon significative. La population agricole aurait ainsi, dans le territoire du site, une moyenne d'âge d'environ 45 ans.

Au sein du site Natura 2000, la topographie des lieux, la nature et le potentiel agronomique des sols excluent toute pratique agricole. Bien que subsistent de nombreux témoins d'une activité agricole passée (terrasses, fermes abandonnées, aiguiers, cabanes de pierres), aucune exploitation n'a été maintenue (depuis la guerre de 1914-1918).

Toutefois, certains espaces au sein du périmètre mais surtout en périphérie immédiate constituent de véritables opportunités pour le pastoralisme, la restauration et l'entretien des milieux ouverts.

Différentes unités pastorales, sur lesquelles sont « installés » des éleveurs, sont réparties de part et d'autre du périmètre actuel du site. (Cf Annexe 6)

A Villes-sur-Auzon, une convention de pâturage est signée depuis de nombreuses années. Un troupeau d'environ 800 brebis est présent sur l'ensemble de la forêt communale en hiver. Compte-tenu de la barrière physique que sont les falaises, l'éleveur ne rentre pas dans le site Natura 2000.

A Monieux, les éleveurs présents se répartissent aux alentours des unités pastorales des lieux-dits « Flaoussiers », « Saint Hubert » et « Champ de Sicaude ».

A Blauvac, un seul éleveur est présent aux alentours du lieu-dit « les Barberis » avec 80 brebis sur un territoire potentiel d'environ 300 ha, dont une partie est dans le site Natura 2000. Compte-tenu de la taille du troupeau actuel, relativement faible, la superficie pâturée est bien inférieure à la potentialité offerte par le secteur, et la zone Natura 2000 n'est pas parcourue.

A Méthamis, à proximité du site Natura 2000, on note la présence d'un chevrier, installé sur l'unité pastorale de Château Vignal. Un second éleveur fait pâturer un troupeau de 800 brebis (en hiver uniquement) sur les terrains privés situés aux alentours du lieu-dit « Les Bastides ».

Une convention de pâturage est également en préparation pour une unité pastorale de 366 ha, sur la forêt communale de Méthamis (en limite avec Malemort du Comtat).

Il existe donc un réel potentiel pastoral dans les environs du périmètre Natura 2000, mais ce dernier reste aujourd'hui « sous-exploité ».

3.3 Activité forestière

La gestion des massifs boisés doit être encadrée par des documents de programmation différents selon la taille et le régime du massif : Document d'Aménagement (forêts publiques), Plan Simple de Gestion (forêt privée de 25 ha ou de 10 ha si elles ont été subventionnées). Pour les autres forêts, le propriétaire a le choix entre le Règlement Technique de Gestion ou le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles. L'adhésion ou l'élaboration de tels documents de gestion sylvicole ainsi que le respect des programmations de travaux, donnent droit aux propriétaires au bénéfice des aides publiques en la matière.

Le secteur des Gorges de la Nesque situé sur la commune de Monieux est privé et, compte tenu des conditions d'exploitation (pas de voie d'accès, topographie marquée), fait l'objet d'une « non gestion » depuis plusieurs décennies. Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est très peu mobilisé sur ce secteur et aucun Plan Simple de Gestion n'est en vigueur.

Sur les communes de Blauvac, Méthamis et Villes-sur-Auzon, la quasi-totalité des peuplements forestiers sont communaux et bénéficient du régime forestier. Des Plans d'Aménagements Forestiers établis par l'Office National des Forêts encadrent la gestion multifonctionnelle de l'espace. Ils font état d'une programmation de travaux et d'un découpage par unités de gestion. La volonté des maires rencontrés est d'une part de conforter les dispositifs de lutte contre les incendies (DFCI, débroussaillage) et d'autre part d'assurer une utilisation locale des coupes (affouages). Les peuplements forestiers alternent des compositions pures ou mélangées en essences feuillues (Chêne pubescent et vert) et résineux (Pin d'Alep, Pin sylvestre, Pin noir et Cèdre de l'Atlas).

Au sein du périmètre, on constate que très peu d'interventions ont lieu sur les espaces forestiers en propriétés privées. En forêts communales, les modalités privilégient généralement une gestion « conservatoire et écologique » des peuplements.

Cependant, des interventions programmées mais non réalisées ou prévues sont inscrites dans les Plans d'Aménagements Forestiers de Blauvac et de Méthamis :

- L'Aménagement de la forêt communale de Méthamis court de 2002 à 2016. Des interventions sont programmées pour 2011 et 2012 à l'intérieur du périmètre Natura 2000, sur le bas du versant de Grand Adrenier. Ces interventions concernent deux parcelles (26 et 34), à cheval sur le périmètre Natura 2000 (Cf Annexe 6). Les parties basses des parcelles au sein du site, sont composées de taillis de chêne vert/chêne pubescent. Le restant des parcelles est constitué de plantations par bandes de Pin noir d'Autriche, les « inter-bandes » sont en taillis de chênes (Cf Photo en annexe 6). L'aménagement consiste en une coupe rase du taillis sur les « interbandes » et sur le bas de parcelle, dans l'objectif d'étendre l'essence de Pin noir. Cet objectif-essence est incompatible avec la préservation de l'habitat d'intérêt communautaire 9340. Des mesures devront être envisagées afin de maintenir l'habitat d'intérêt communautaire en bon état de conservation à l'intérieur du périmètre.
- Sur la forêt communale de Blauvac, le document d'aménagements courait de 1995 à 2009. Un certain nombre d'interventions étaient programmées sur l'ensemble du périmètre Natura 2000, y compris dans le fond de Nesque. Ces interventions n'ont pas été réalisées. Le document d'aménagements fera l'objet d'une réécriture en 2009, pour la période 2010-2024. Ce nouveau document sera fait de façon concomitante, et dans un souci de compatibilité, avec le présent Document d'Objectifs.

D'autres coupes sont également prévues dans les PAF en périphérie du site mais semblent n'avoir aucune incidence directe sur les objectifs à venir au sein du DOCOB. Des précautions devront être prises afin de limiter le dérangement des exploitations sur l'avifaune et la chiroptérofaune.

Bien que marginale, une utilisation des sous produits de la forêt est à noter (cueillette de champignons dont la truffe). Cet usage conserve son caractère traditionnel local, voire familial.

3.4 L'activité cynégétique

Le droit de chasse permet de mettre en œuvre certaines mesures de protection ou de gestion de l'environnement. Dans ce but, le législateur et l'administration :

- Instaurent un territoire de chasse,
- Fixent des périodes de chasse,
- Prévoient de protéger et de gérer le gibier.

Au niveau du territoire communal, des associations communales ou intercommunales de chasse agréées ont pour objet de favoriser le développement du gibier, la destruction des animaux nuisibles, la répression du braconnage et l'éducation cynégétique de leurs membres. Elles sont régies par la loi dite 1901 sur les associations et l'agrément est donné par le Préfet de département.

En ce qui concerne les communes impliquées dans le site Natura 2000 des Gorges de la Nesque, la structuration de l'activité cynégétique fait référence soit à des associations de chasse communale soit à des sociétés de chasse privée.

Structuration de l'activité cynégétique à l'échelle communale			
Commune	Nombre et nature des sociétés de chasse	Territoire de chasse (ha)	Nombre de chasseurs
Blauvac	1 société de chasse communale 1 société de chasse privée	1 800	50 (2004)
Méthamis	1 société de chasse communale	3 500	88
Monieux	1 société de chasse communale 1 société de chasse privée	2 000	56
Villes/Auzon	1 société de chasse communale	2 600	160

La chasse pratiquée concerne à la fois la petite faune sédentaire (lièvre), le grand gibier (sanglier, cervidés) et l'avifaune migratrice (principalement turdidés). Les modes de chasse sont soit en battue (ongulés) soit « devant soi » pour les autres types de gibier. Les chasses dites traditionnelles « au poste » parfois à l'aide d'appelants ou « à la passée » (turdidés), sont pratiquées localement (secteur de Méthamis et Blauvac principalement).

La chasse à la perdrix est devenue marginale sur le secteur. La fermeture progressive du milieu n'est pas favorable à cette espèce. Une action de réouverture du milieu, menée en concertation avec les sociétés communales de chasse, permettrait donc de soutenir cette pratique cynégétique.

3.5 L'activité piscicole

Le cours d'eau de la Nesque est classé en première catégorie de sa source jusqu'à la retenue de Monieux. Ce plan d'eau n'est plus aleviné depuis plusieurs années par la Fédération de pêche. La pression de pêche reste néanmoins notable, soutenue par des lâchers de l'APPMA.

En aval de cette retenue, le cours d'eau est alors classé en deuxième catégorie. L'association de pêche locale couvrant le secteur est : « Les amis de la Nesque » basée à Pernes-les-Fontaines.

Aucun intérêt piscicole ni usage de telle nature ne sont soulignés par les professionnels de l'activité.

3.6 Activités physiques de pleine nature

3.6.1. La randonnée pédestre

Plusieurs itinéraires de randonnée pédestre sont recensés au sein du site Natura 2 000 des Gorges de la Nesque (dont le GR9 au niveau du Rocher du Cire) et inclus dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Deux acteurs privilégiés interviennent dans la gestion de la pratique : le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) et le Conseil général de Vaucluse.

Pour sa part, le CDRP ne souhaite pas créer ou baliser de nouveaux sentiers touristiques ni de promouvoir de randonnée dans les Gorges de la Nesque à l'échelle de réseaux nationaux. Le CDRP souligne à ce titre que « *la fréquentation doit être limitée tant en raison des risques que pour la préservation du caractère sauvage des lieux* ».

Le Conseil général de Vaucluse, compétent en la matière, a assuré l'inscription de plusieurs sentiers au PDIPR.

D'un point de vue général et au regard des différentes observations récoltées, le sentier accédant à la Chapelle romane Saint Michel semble être le plus utilisé. La commune de Monieux y a récemment inauguré un itinéraire de découverte du patrimoine des Gorges.

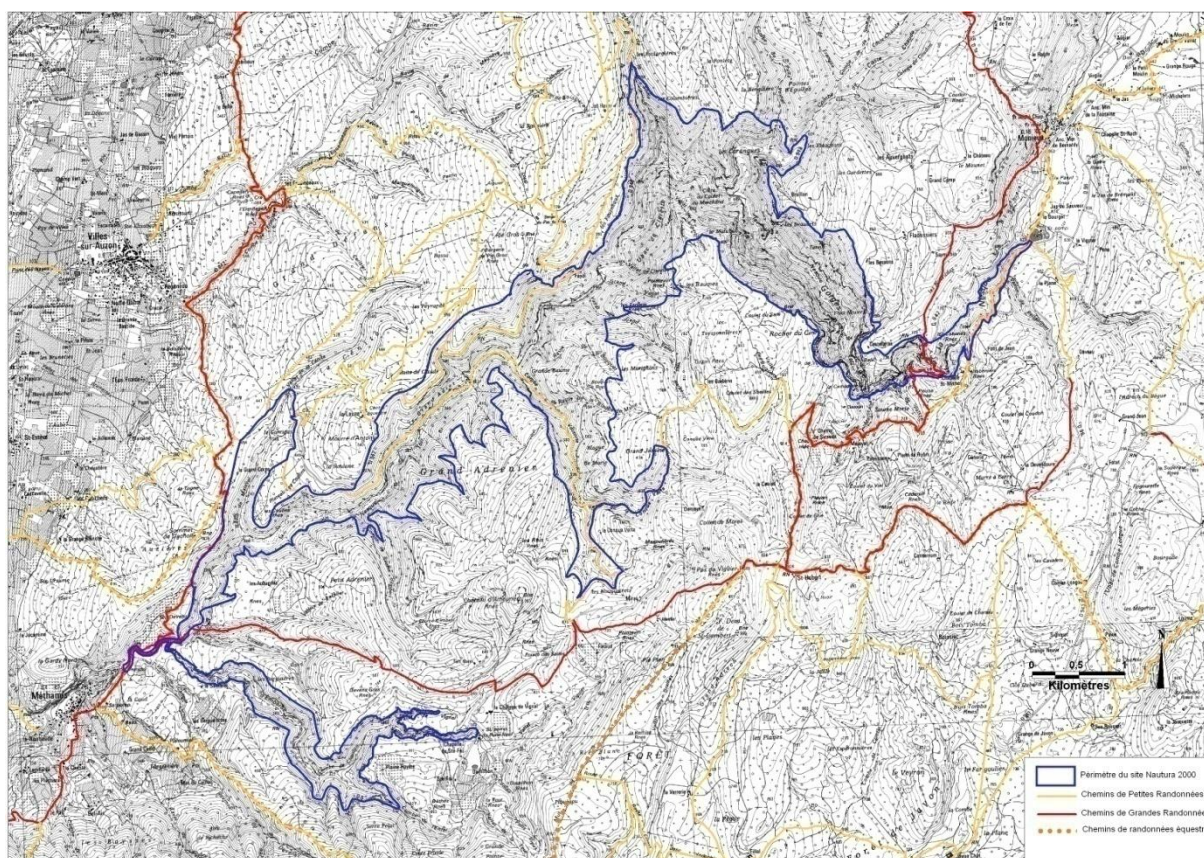
Malgré l'absence de données, il ne semble pas à ce jour que la randonnée pédestre génère un volume quantitatif de fréquentation conséquent malgré des itinéraires balisés, bien entretenus et dont la promotion est assurée par de nombreux guides touristiques et topoguides. L'incidence de cette pratique face aux enjeux de conservation ne semble pas poser de problème majeur mais reste difficile à évaluer.

Néanmoins, il pourrait être judicieux d'appuyer ces affirmations par des évaluations quantitatives effectuées à l'aide d'écocompteurs, selon un protocole à définir.

Il est à noter également le dérangement de la faune occasionné par la fréquentation hors sentier sur les hauts de falaises (Rocher du Cire par exemple).

Notons également que depuis quelques années au mois de septembre, une course pédestre (« Trail des balcons de la Nesque ») est organisée par une association sportive locale (Action Ventoux/Mazan). Cette association est à l'origine de plusieurs courses de ce type (« Trail des ocre », « Trail du Ventoux »). Le succès de ces épreuves est indéniable, mobilisant chaque année de plus en plus de participants.

En ce qui concerne le Trail des balcons de la Nesque, il semble utile de s'interroger rapidement et de manière concertée (collectivités, élus, gestionnaires, organisateurs) sur les conditions optimales d'accueil de cette manifestation sportive (nombre de participants, itinéraires, moyens de sécurité, nettoyage, ...) aux regards de la sensibilité des habitats et des espèces du site.



Carte n°4 : Itinéraires de randonnées dans le site Natura 2 000

3.6.2. L'escalade

Force est de constater que la pratique de l'escalade dans les Gorges de la Nesque se pratique avec une confiance toute relative entre les différents acteurs.

Depuis plus de dix ans, des contacts ont été pris entre le Comité Départemental de la Montagne et de l'Escalade et les élus locaux mais aucune suite n'a été donnée. Malgré tout l'intérêt que portent la Fédération Française pour la Montagne et l'Escalade (FFME) et le Comité Départemental pour la Montagne et l'Escalade (CDME) pour l'équipement de certains sites, la volonté des élus et des propriétaires est assez contrastée, allant du refus d'équipement à l'absence de position réelle.

Néanmoins, une centaine de voies d'escalade sont recensées sur l'ensemble du site et une communication est faite autour de ces possibilités de pratique (site officiel de la FFME, topoguides français et étrangers, forums spécialisés, ...).

Malgré cela, aucun document de type convention formalisant les droits, devoirs et responsabilités de chacune des parties (propriétaire du site/gestionnaire-pratiquant) n'est établi pour aucune des voies/sites répertoriés.

Synthèse des sites d'escalade dans le site Natura 2000		
Commune	Dénomination du site	Nombre de voie
Blauvac	-	-
Méthamis	Le Devens	15
Monieux	Archéo	27
	Envol	6
	Le Belvédère	20
	Malaval	25
	Rocher blanchard	10
	Autre secteur	10
Villes/Auzon	-	-

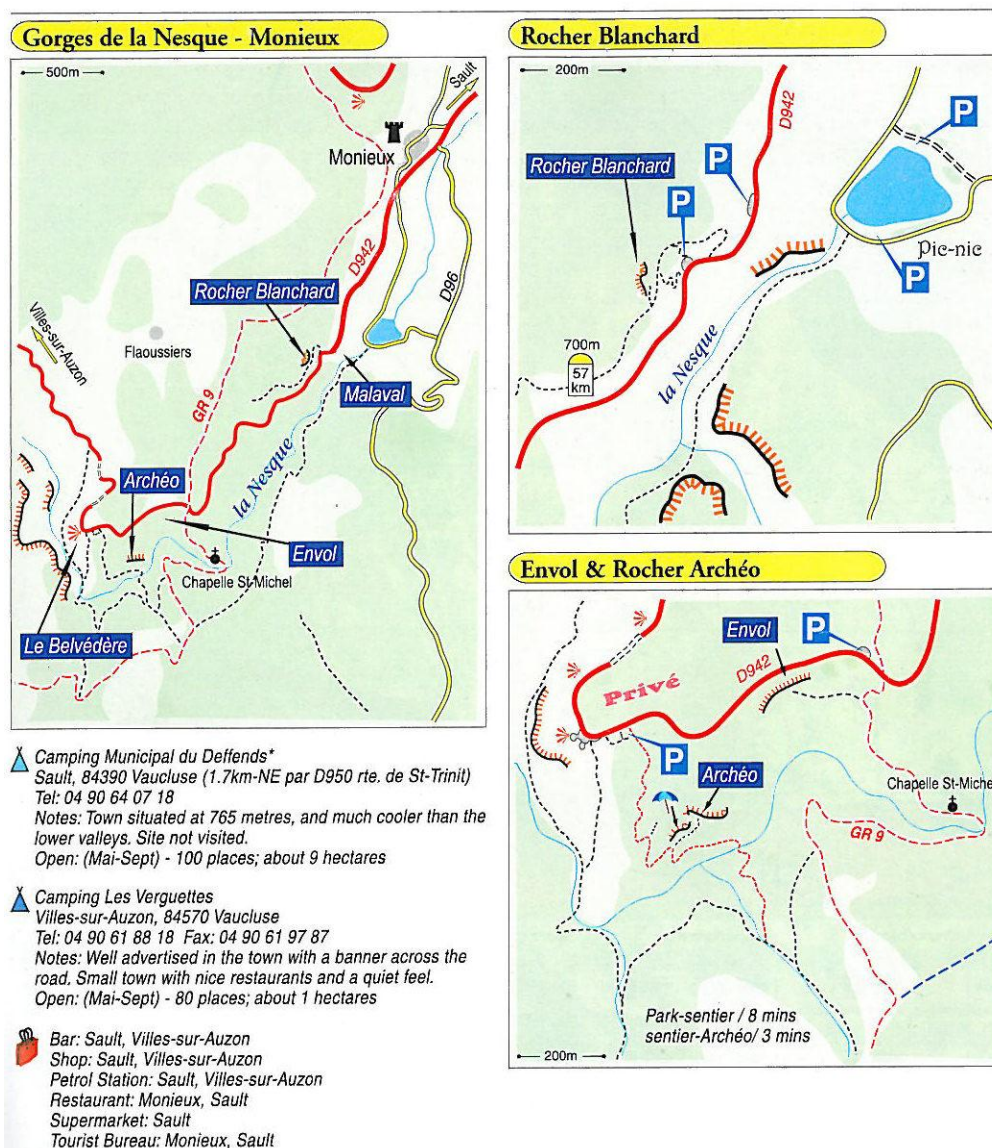
Ces situations présentent l'inconvénient de placer l'activité comme étant subie, non encadrée et sans dialogue préalable. Plusieurs questions importantes se posent donc : mise en sécurité, responsabilité, protection du milieu, ...

A Monieux, ces équipements, semble-t-il réalisés par un membre de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) –hormis ceux du Rocher du Cire-, ne bénéficient d'aucune convention liant les propriétaires et le « gestionnaire ».

A Méthamis, plus de 15 voies sont équipées (Falaise des Devens) et ce malgré une délibération négative de la commune suivie d'une interdiction de la pratique sur ce site. Les équipements y sont toujours présents. La volonté du CDME est de parvenir à une levée de cette interdiction.

A Blauvac, des tentatives d'équipements portés par le CDME ont été amorcées. Les conditions de concertation n'ont pas permis de faire avancer ces possibilités.

La rédaction du Document d'objectifs peut être, par la concertation mise en place entre les différents acteurs, un moment privilégié pour solutionner cette problématique.



Carte n°5 : Les sites d'escalade dans le site Natura 2 000, commune de Monieux (d'après Jingo Wobbly – TopoGuide Avignon escalade dans le pays du Mont Ventoux).

3.6.3. La spéléologie et la via ferrata

Bien que ces deux activités soient très peu développées sur le secteur des Gorges de la Nesque, elles sont néanmoins à signaler.

En ce qui concerne la spéléologie, seul l'aven de la Rabasse peut présenter un intérêt pour cette pratique. Ayant été fortement fréquenté dans les années 50-70 lors des opérations de désobstruction du passage final, il semble aujourd'hui nettement moins visité. Des amas de branchages sont quelquefois déposés au niveau de son entrée afin d'en sécuriser les abords.

Quant à la via ferrata, un ancien équipement, aujourd'hui désuet, reste présent dans le fond des Gorges, en amont de la Chapelle Saint-Michel. Envahi par la végétation, il est visiblement inutilisé depuis de nombreuses années.

3.6.4. VTT

Alors que le massif du Ventoux bénéficie d'une forte renommée et d'un large éventail de possibilités, les Gorges de la Nesque, écrasées par cette image, ne semblent pas être

considérées comme une destination de choix pour la pratique du VTT. Peu de sentiers semblent être connus et reconnus par les pratiquants tant individuels que professionnels.

Aucune compétition sportive de VTT n'a lieu au cœur du périmètre Natura 2000 à proximité immédiate.

3.6.5. Les sports motorisés

Phénomène « récent », la fréquentation motorisée (4*4, motocross et surtout quad) connaît une véritable explosion dans tout le département de Vaucluse. Le territoire Ventoux ainsi que les Gorges de la Nesque ne sont pas épargnés par cette tendance. Cette problématique a été fortement soulignée par une grande partie des acteurs rencontrés et pose la question des possibilités de contrôle et de régulation.

Cette fréquentation est bien présente dans le fond des Gorges, dans le lit à sec de la Nesque (Méthamis) et sur les pistes forestières et rurales des Gorges (Blauvac, Méthamis, Villes/Auzon). Le secteur de Monieux semble épargné compte tenu de la topographie et de la nature des sentiers.

Les usagers sont locaux (communes du périmètre et limitrophes), issus des bassins de vie de Carpentras et d'Avignon. Une fréquentation en provenance du sud du département et des Bouches du Rhône est également implantée, probablement due à une circulation motorisée en espaces naturels mieux contrôlée, voire sanctionnée, notamment dans les Alpilles et le Luberon.

Il faut également noter l'utilisation d'engins motorisés à des fins professionnelles (ONF, ONCFS, SMAEMV...) et par les ayants droits (propriétaires, chasseurs, exploitants agricoles et forestiers) dont la circulation est légale ou usuellement admise.

Dans les faits souvent illégale mais plus ou moins tolérée, ce type d'activité a des impacts sur le milieu (phénomène d'érosion, dérangement, ...) et la sécurité des autres usagers qui vivent mal cette cohabitation (bruit, nuisances, dangers potentiels, ...).

Il semblerait pertinent de réfléchir dès à présent sur des possibilités de limitation et de contrôles efficaces (définition d'un plan de circulation, pose de barrières pour les itinéraires les plus sensibles, rencontre avec les clubs locaux, ...). Rappelons que la circulation des véhicules motorisés (ou terrestres) dans les espaces naturels est réglementée par la loi du 3 janvier 1991 dite « loi Lalonde ».

TABLEAU DE CROISEMENT HABITATS/ ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET ACTIVITES HUMAINES

Ecosystème	Surface ou linéaire	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces identifiées ou estimées en lien avec les activités humaines
Habitats rocheux	(éboulis 96 ha)	8130-1 : Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles 8210-1 et 8210-10 : Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique 8310 : Grottes non exploitées par le tourisme	1078 : Ecaille chinée* 1065 : Damier de la Suisse 1303 : Petit Rhinolophe 1304 : Grand Rhinolophe 1307 : Petit Murin (1324 : Grand Murin, 1321 : Murin à oreilles échancrées, 1316 : Murin de Capaccini, 1310 : Minioptère de Schreibers) Nivéole de Fabre (non d'intérêt communautaire IC)	Lente colonisation végétale des éboulis Escalade Erosion par piétinement Dérangement en falaise ou grotte Obstruction de cavités naturelles
Habitats forestiers	550 ha	9180* : Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> 9340-3/9340-5/9340-9 : Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	1078 : Ecaille chinée* 1088 : Grand Capricorne 1083 : Lucane Cerf-volant 1303 : Petit Rhinolophe 1304 : Grand Rhinolophe 1307 : Petit Murin 1321 : Murin à oreilles échancrées 1324 : Grand Murin 1310 : Minioptère de Schreibers Nivéole de Fabre (non d'IC)	Intervention forestière/Coupe d'arbres sénescents Enrésinement
Fourrés sclérophylles	63 ha	5110-3 : Formation stables xérophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses 5210-3 et 5210-1/5210-6 : Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	1078 : Ecaille chinée* 1065 : Damier de la Suisse 1303 : Petit Rhinolophe 1304 : Grand Rhinolophe 1307 : Petit Murin 1324 : Grand Murin 1310 : Minioptère de Schreibers	Intervention forestière/Coupe d'arbres sénescents
Pelouses calcicoles sèches	40 ha	6210-35 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>festuco- brometalia</i>) 6220-1/6220-2* : Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	1078 : Ecaille chinée* 1065 : Damier de la Suisse 1303 : Petit Rhinolophe 1304 : Grand Rhinolophe 1307 : Petit Murin 1324 : Grand Murin 1310 : Minioptère de Schreibers Nivéole de Fabre (non d'IC)	Déprise agricole/Fermeture des milieux
Habitats du complexe riverain	7,5 km	91E0* et 91E0-1* : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> 3240-1 : Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i> 6430-4 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires	1088 : Grand Capricorne 1083 : Lucane Cerf-volant 1303 : Petit Rhinolophe 1304 : Grand Rhinolophe 1307 : Petit Murin 1321 : Murin à oreilles échancrées 1324 : Grand Murin 1310 : Minioptère de Schreibers 1316 : Murin de Capaccini	Intervention forestière/Coupe d'arbres sénescents Déprise agricole/Fermeture des milieux
Habitats aquatiques	19 km	3290 : Rivières intermittentes méditerranéennes		Pollution de l'eau
Bâti		Sans objet	1303 : Petit Rhinolophe (1304 : Grand Rhinolophe, 1310 : Minioptère de Schreibers)	Dérangement Réhabilitation du vieux bâti
Friches, Fruticées à prunelliers et troènes	5 ha	Sans objet	1078 : Ecaille chinée* 1065 : Damier de la Suisse 1303 : Petit Rhinolophe 1304 : Grand Rhinolophe 1321 : Murin à oreilles échancrées 1324 : Grand Murin 1310 : Minioptère de Schreibers	Déprise agricole/Fermeture des milieux

Chapitre 4 : Objectifs de conservation et orientations de gestion

Synthèse des enjeux hiérarchisés par ordre de priorité

Les conditions particulières de fond de ravin (microclimat frais et humide) permettent le maintien d'un habitat montagnard relictuel tout à fait remarquable : la **forêt de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion**. Le site possède également un certain nombre de **formations riveraines** (boisements alluviaux, saulaies, mégaphorbiaie) particulièrement remarquables et en bon état de conservation.

La protection de ces milieux est aujourd'hui induite par la configuration des lieux, encaissés et inaccessibles (absence de desserte, contraintes d'exploitation très forte). L'enjeu est donc de garantir la conservation de ces habitats de fond de vallon.

Les habitats d'intérêt communautaire de **pelouses sèches calcicoles** sont le lieu de vie d'une flore et une faune remarquables (Lézard ocellé, Damier de la Sucisse, Magicienne dentelée, etc.). Habituellement entretenus par pâturage, ces habitats sont aujourd'hui présents de manière très fragmentée et sur de faibles surfaces à l'intérieur du périmètre Natura 2000.

Le retour du pastoralisme, couplé à une action de débroussaillage, seraient favorables à leur maintien voire à leur restauration.

L'habitat forestier est dominé par deux grandes formations : la **chênaie verte** sur les versants les plus exposés, ainsi que la chênaie pubescente relativement dense par endroits.

L'exploitation forestière y est aujourd'hui très réduite. La structure de ces chênaies, en taillis bas offre de faible potentialité d'accueil pour une flore et une faune riches et diversifiées. Cependant, c'est sur ce type de milieux que peut s'observer une espèce endémique du bassin de la Nesque : la Nivéole de Fabre.

Les contraintes d'exploitation, ainsi que les choix passés des gestionnaires, ont permis la préservation de quelques surfaces de taillis hauts et vieillissants de chênes verts et pubescents, à la faveur de stations favorables. Conserver cette maturation forestière des stations forestières de fond de ravin favoriserait la présence de chauves-souris, d'oiseaux et d'insectes d'intérêt communautaire (Lucane Cerf-volant, Grand Capricorne notamment).

La **forte diversité chiroptérologique** du site s'explique par la présence de points d'eau permanents, le réseau d'anciennes fermes ayant permis la fixation de colonies de reproduction, mais aussi et surtout la mosaïque d'habitats rendant ce site particulièrement attrayant comme territoire de chasse, notamment du fait de la présence des pelouses sèches. L'extension du périmètre aux zones ouvertes de périphérie permettrait d'une part de retrouver un réseau cohérent de pelouses en inter-connectivité et de la même manière, d'intégrer le réseau de gîtes et le territoire de chasse indispensables à la survie des chauves-souris.

Il est à noter que certaines activités humaines, notamment les activités de loisirs, peuvent être source de nuisance pour une flore et une faune remarquables. Il convient donc d'assurer la compatibilité des **activités récréatives** avec la conservation des habitats et des espèces, notamment liés aux milieux rupestres.

Protéger les habitats d'éboulis et préserver la qualité hydraulique du cours d'eau sont également des enjeux à prendre en considération.

Objectifs classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
A. Garantir la conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire du fond des Gorges	A. 1. Garantir la pérennité de l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire du <i>Tilio acerion</i> - Maintenir la non-intervention - Assurer une veille territoriale afin d'éviter les interventions dommageables pour l'habitat, notamment auprès des propriétaires forestiers privés - Assurer la compatibilité des documents de gestion (ONF, SIAN) avec les objectifs du DOCOB	9180* Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	1078 : Ecaille chinée* 1088 : Grand Capricorne 1083 : Lucane Cerf-volant 1324 : Grand Murin 1321 : Murin à oreilles échancrées	Sylviculture Gestion du cours d'eau Création et entretien de pistes DFCI
	A. 2. Maintenir et renforcer la « naturalité » des forêts alluviales prioritaires et des habitats associés - Maintenir la non-intervention sur le linéaire existant - Assurer une veille territoriale afin d'éviter les interventions dommageables pour l'habitat, notamment auprès des propriétaires forestiers privés - Assurer la compatibilité des documents de gestion (ONF, SIAN) avec les objectifs du DOCOB	91E0* et 91E0-1* Forêts alluviales 3240-1 Saulaie à <i>Salix elaeagnos</i> 6430-4 Mégaphorbiaies hydrophiles		
B. Maintenir et restaurer les pelouses sèches d'intérêt communautaire	B. 1. Restaurer des espaces pastoraux en préalable à la gestion - Ré-ouvrir les milieux en cours de fermeture	5210-3 et 5210-1/5210-6 Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp,	1078 : Ecaille chinée* 1065 : Damier de la Succise	Agriculture
	B. 2. Soutenir les activités pastorales - Rétablir le pastoralisme extensif - Favoriser la mise en place d'équipements pastoraux permettant d'augmenter l'attractivité des parcours - Adapter la pression de pâturage aux enjeux de conservation	6210-35 Pelouses sèches (<i>festuco- brometalia</i>) 6220-1/6220-2* Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	1303 : Petit Rhinolophe 1304 : Grand Rhinolophe 1307 : Petit Murin 1324 : Grand Murin 1310 : Minioptère de Schreibers	
	B. 3. Restaurer la connectivité biologique d'un réseau de pelouses sèches - Etendre le périmètre afin d'intégrer les habitats similaires adjacents			
C. Maintenir en bon état de conservation les forêts de Chêne vert et augmenter la superficie des chênaies âgées	C. 1. Maintenir le bon état de conservation des chênaies de versants et favoriser leur vieillissement - Privilégier la non intervention - Accompagner l'ONF dans la programmation et la réalisation de travaux - Assurer la compatibilité des documents de gestion (ONF, SIAN) avec les objectifs du DOCOB	9340-3/9340-5/9340-9 Forêt à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	1078 : Ecaille chinée* 1088 : Grand Capricorne 1083 : Lucane Cerf-volant 1303 : Petit Rhinolophe ; 1304 : Grand Rhinolophe ; 1321 : Murin à oreilles échancrées ; 1310 : Minioptère de Schreibers	Sylviculture Gestion du cours d'eau Création et entretien de pistes DFCI
	C. 2. Maintenir et favoriser les chênaies âgées à partir des îlots déjà existants - Assurer la compatibilité des documents de gestion (ONF, SIAN) avec les objectifs du DOCOB		Nivéole de Fabre	
D. Augmenter la capacité d'accueil du site pour les espèces de Chauves-souris	D. 1. Conserver un réseau de gîtes favorables aux espèces (vieux bâtis, avens, grottes,...) - Conventionner (maîtrise d'usage) et/ou mettre en défend les cavités ou bâtis - Communiquer et sensibiliser les populations locales, les propriétaires et usagers du site (Diffusion de documents d'information, Programme « villes et villages », ...)	8310-1 Grottes Bâti	Ensemble des espèces de chiroptères d'intérêt communautaire	
	D. 2. Approfondir les connaissances actuelles - Rechercher des colonies de reproduction ou d'hibernation par de nouvelles prospections, des enquêtes auprès des locaux,...			
	D. 3. Intégrer le réseau fonctionnel de gîtes au sein du périmètre Natura 2000 - Extension du périmètre en vu d'intégrer les gîtes actuellement à l'extérieur			
E. Assurer la compatibilité des activités récréatives avec la conservation des habitats et des espèces	E. 1. Engager une action de concertation avec les usagers - Favoriser l'émergence et l'appropriation de la Charte Natura 2000	5110-3 Buxaie 3240-1 Saulaie à Saule drapé, 3290 Rivière, 8130-1 Eboulis, 8310 Grottes, 8210-1 et 8210-10 Falaises	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Escalade, Spéléologie, sports motorisés, grandes manifestations sportives
	E. 2. Evaluer la sensibilité des sites équipés (escalade et via ferrata)			
	E. 3. Canaliser voire la limiter la fréquentation (signalétique, entretien des sentiers, pose de barrières, etc.) sur les secteurs jugés			
F. Protéger les habitats d'éboulis	F. 1. Maintenir le bon état de conservation des éboulis en favorisant la mobilité - Eviter les aménagements (pistes de randonnées, chemin d'accès aux voies d'escalade, etc.) perturbant la dynamique de l'éboulis. - Canaliser la fréquentation (signalétique, entretien des sentiers, etc.) sur les	8130-1 Eboulis	1078 : Ecaille chinée* 1065 : Damier de la Succise	Ensemble des activités sportives de loisirs
G. Confirmer la richesse entomologique du site	G. 1. Améliorer les connaissances sur les insectes du site - Réaliser des prospections ciblées sur les espèces potentielles (annexe II et IV)		Ensemble des espèces de l'annexe II et IV (hormis le Lucane Cerf-volant, le Grand Capricorne et l'Ecaille chinée)	
H. Améliorer la qualité physico-chimique des eaux et le fonctionnement naturel des milieux aquatiques	H. 1. Accompagner le syndicat de rivière (SIAN) dans la mise en œuvre des actions prévues au schéma de gestion en amont du site	91E0/91E0-1* Forêts alluviales, 3240-1 Saulaie à <i>Salix elaeagnos</i> , 6430-4 Mégaphorbiaies hydrophiles, 3290 Rivière	1316 : Murin de Capaccini	Gestion du cours d'eau
	H. 2. Favoriser la non intervention sur le cours d'eau et les habitats rivulaires, au sein du site			
I. Veille environnementale et suivis	I. 1. Mettre en œuvre des suivis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Ensemble des activités
	I. 2. Evaluer l'impact des mesures engagées sur les habitats ou les espèces			
J. Favoriser la prise en compte des enjeux du site et la diffusion des connaissances	J. 1. Engager une action de concertation avec les propriétaires, gestionnaires et usagers du site - Favoriser l'émergence et l'appropriation de la Charte Natura 2000	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Ensemble des activités
	J. 2. Valoriser les connaissances - Création d'outils de communication - Sensibilisation des acteurs (réunion publique, programme « Villes et villages », ...)			

ANNEXES

ANNEXE 1

Liste des habitats naturels figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement

3240 Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	Confirmé
5110 Formation stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)	Confirmé
5210 Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	Confirmé
6220 * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	Confirmé
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Confirmé
7220 * Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	Non présent
8130 Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	Confirmé
8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Confirmé
9180 * Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	Confirmé
91E0 * Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	Confirmé
92A0 Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Non présent
9340 Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Confirmé

Liste des habitats naturels inventoriés ne figurant pas initialement au FSD

8310 Grottes non exploitées par le tourisme	
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>festuco- brometalia</i>)	Inventorié
91E0-1*Saulaie blanche médio-européenne (<i>Salicion albae</i>)	Inventorié
3290 Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	Inventorié
	Inventorié

Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement

Mammifères	
1303 Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Confirmé
Amphibiens et reptiles	
aucune espèce mentionnée	
Poissons	
aucune espèce mentionnée	
Invertébrés	
1044 Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	Non confirmé
1065 Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>	Confirmé
1078 * Ecaille chinée <i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Confirmée
1088 Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	Confirmé
1074 Laineuse du Prunellier <i>Eriogaster catax</i>	Non confirmée
1083 Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	Confirmé
1087 * Rosalie des Alpes <i>Rosalia alpina</i>	Non confirmée
Plantes	
aucune espèce mentionnée	

Liste des espèces de faune et flore sauvages inventoriées ne figurant pas initialement au FSD

1084 Pique-prune <i>Osmoderma eremita</i>	Non confirmé
1304 Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Inventorié
1324/1307Grand/Petit Murin <i>Myotis myotis</i> / <i>Myotis blythii</i>	Inventoriés
1321 Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	Inventorié
1316 Murin de Capaccini <i>Myotis capaccinii</i>	Inventorié
1310 Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Inventorié

ANNEXE 2

- Comptes-rendus des groupes de travail « Gestion et conservation des milieux et des espèces » et « Activités de Pleine nature »
- Comptes-rendus de divers entretiens et de réunions de travail sur site
- Plaquette à destination du grand-public

Site Natura 2000 des Gorges de la Nesque
Groupe de travail « gestion et conservation des milieux et des espèces »

Mercredi 03 décembre 2008 à 14 heures, Villes-sur-Auzon

Personnes membres du groupe de travail présentes :

Franck Souciet	SIAN
Olivier Delaprisson	ONF Unité territoriale Ventoux
Stéphanie Plêche	ONEMA 84
Claude Chadeaux	FD Pêche 84
Olivier Peyre	CROP
David Tatin	CEEP
Etienne Hannecart	UDVN
Manuel Brun	DDEA

Personnes membres du groupe de travail excusées :

Viviane Sibé	Chambre d'agriculture 84
Bénédicte Beylier	CERPAM
Jean-Charles Gaudin	ONCFS

Après une présentation de la procédure Natura 2000 et un rappel de l'historique du site et des missions de l'opérateur, le calendrier de réalisation du DOCument d'OBjectifs (DOCOB) est précisé :

- Réalisation des inventaires et études : avril à décembre 2008
- Réunions des groupes de travail : décembre 2008 et mars 2009
- Tome 0 et 1* du DOCOB finalisés pour fin Janvier 2009, pour relecture puis passage au Conseil Supérieur Régional de Protection de la Nature (CSRPN) début mars 2009.

* Le Tome 0 = compilation de toutes les données ayant servi à la réalisation du diagnostic écologique; le Tome 1 = « diagnostic, enjeux et objectifs de conservation » du site.

Les données utilisées pour la réalisation du diagnostic écologique du DOCOB sont présentées :

- cartographie des habitats : réalisée par l'ONF, en 2000
- botanique : consultation d'experts
- avifaune : de nombreuses données, compilées dans l' « Etude préalable à la mise en place d'un arrêté de protection de biotope (APB) » (Naturalia, SMAEMV)
- herpétofaune : de nombreuses données recueillies dans l' « Etude préalable à la mise en place d'un arrêté de protection de biotope (APB) » (Naturalia, SMAEMV)
- mammifère : quelques données recueillies dans l' « Etude préalable à la mise en place d'un arrêté de protection de biotope (APB) » (Naturalia, SMAEMV).

Les inventaires et études réalisés dans le cadre de la rédaction du DOCOB sont exposés :

- entomologie : pré-diagnostic
- chauves-souris : diagnostic
- mise à jour du statut de la Cistude d'Europe et de l'Ecrevisse à pattes blanches
- diagnostic socio-économique (en cours).

Il est également souligné le fait que des ateliers de travail sont programmés sur les thématiques suivantes : « gestion et conservation des milieux et des espèces », « activités de pleine nature » et « usages agricoles et activités cynégétiques »

Franck Souciet du SIAN fait part de son étonnement concernant le calendrier et la concertation mise en œuvre. En réponse, il est précisé que la totalité des acteurs impliqués dans la procédure Natura 2000 ont été rencontrés. Par ailleurs, il est rappelé que les délais imposés (cf. date de remise des dossiers et passage devant le CSRPN) sont très courts, ce qui impose d'accélérer la démarche. Néanmoins, des ateliers sont programmés pour partager les visions, les enjeux et les usages du site et le Comité de pilotage reste un lieu de dialogue.

Le point suivant souligne le fait que le site des Gorges de la Nesque fait l'objet d'une désignation en ZSC (Zone Spéciale de Conservation) au titre de la Directive Habitats. Une désignation d'une ZPS (Zone de Protection Spéciale), au titre de la Directive Oiseaux, aurait été tout à fait justifiée au regard de l'avifaune présente.

Un même site pouvant bénéficier des deux désignations, il est proposé de réfléchir dès à présent à la proposition de désignation en ZPS et d'insérer cette volonté dans le Docob.

Il est demandé si la qualité de l'eau est connue et si des mesures et/ou des suivis sont disponibles sur la Nesque.

Des suivis de la qualité de l'eau sont effectués en amont du plan d'eau de Monieux et dans ce dernier. Aucun relevé n'est réalisé à l'intérieur du site Natura 2000 étant donné le fonctionnement intermittent de la Nesque dans les Gorges.

L'amont du bassin versant (Aurel/Sault/Monieux) est marqué par un problème de pollution par les pesticides. Ce problème est traité par la Chambre d'agriculture. Une pollution organique est également présente suite à des dysfonctionnements ponctuels des stations d'épuration. Cependant, ce problème ne peut être quantifié, dans la mesure où il s'agit d'un traitement par épandage. Cette pollution est également liée à l'assainissement non collectif.

Les activités humaines présentes dans le site sont alors exposées :

- Gestion de l'espace et des espèces

Gestion forestière :

50% du site est couvert par des forêts privées, présentes principalement sur la commune de Monieux.

A Méthamis, Blauvac et Villes-sur-Auzon (seuls 20 ha du site sont concernés par cette commune), l'espace forestier est majoritairement du domaine communal bénéficiant du régime forestier. La gestion est assurée par l'Office National des Forêts, qui pratique, d'une manière générale une gestion conservatoire.

Sur la commune de Méthamis, seules deux parcelles sont concernées par des projets d'aménagements. Les moitiés inférieures de ces parcelles sont comprises dans le périmètre du site Natura 2000 et sont couvertes par des taillis de chênes (verts et pubescents). Les habitats Natura 2000 caractérisés sur ces zones sont: la « forêt de chêne vert » (habitat d'intérêt communautaire) seule ou en mosaïque avec la « forêt de Chêne pubescent » (non d'intérêt communautaire). La moitié supérieure des parcelles est, quant à elle, constituée de plantations par bande de cèdres ou de pins noir d'Autriche.

L'objectif de l'aménagement est de procéder à une coupe rase du taillis de chêne (dans la partie basse de la parcelle ainsi que dans les inter-bandes).

Cet aménagement pose deux principales questions :

- La propension du Cèdre à coloniser les zones ouvertes entraînera très certainement la progression de cette espèce à l'intérieur du site Natura 2000. Ce phénomène signifierait donc, à terme, la dégradation de l'habitat d'intérêt communautaire. Il est donc proposé à l'ONF de ne pas procéder à une coupe rase du taillis sur le bas de la parcelle, au sein du site Natura 2000.
- Quelle est, dans ces conditions de station, la capacité du taillis de chênes à se maintenir et quelle sera son évolution? Natura 2000 n'est pas une « mise sous-cloche ». La non-gestion de ces chênaies est-elle la meilleure gestion ? Ces taillis, difficiles d'accès et autrefois exploités par « cueillette », sont aujourd'hui des boisements relativement jeunes (50 ans) et inexploités. Il est proposé de solliciter le Conseil scientifique de la Réserve de biosphère (Philippe DREYFFUS, INRA, Unité de Recherches Forestières Méditerranéennes) pour avoir des prévisions sur l'évolution de cet habitat.

Activité agricole et pastorale :

Aucune activité agricole n'est présente à l'intérieur du site. En revanche, l'activité agricole est bien installée en périphérie du site à Monieux : prairies de fauche et activité d'élevage.

A proximité immédiate du site, sur Méthamis, Monieux et Blauvac, un petit nombre d'éleveurs est encore en place.

Activité cynégétique :

La chasse est également présente, et se tourne principalement vers le grand gibier. La pratique de cette activité n'est pas contraire aux objectifs de Natura 2000. Aucune remarque n'est formulée.

Pêche de loisir :

Aucune donnée n'est disponible mais cette activité est considérée comme étant inexistante dans le site (source ONEMA et Fédération de pêche).

- Activités de Pleine Nature

Randonnée pédestre :

La randonnée pédestre est l'activité de pleine nature la plus pratiquée. Aucun problème particulier n'est soulevé.

Escalade :

Une centaine de voies d'escalade sont équipées dans le site, essentiellement sur la commune de Monieux (sur des propriétés privées), ainsi qu'à Méthamis (falaises du Devens, propriété communale). Ce dernier équipement a fait l'objet d'un refus formel par délibération de la part de la commune.

Le CDME a été rencontré. Les voies sont inventoriées et présentées sur le site Internet de la FFME, mais aucune convention n'est établie avec les propriétaires.

Les participants soulignent le fait que cette activité peut poser des problèmes relatifs aux enjeux de conservation des espèces et des habitats naturels.

A ce titre, il est précisé que le dérangement lié à la présence de grimpeurs a déjà entraîné l'échec de la reproduction de l'Aigle royal et du Faucon pèlerin. La présence de chauves-souris en fissures est également à prendre en considération.

Enfin, toutes les falaises du site sont des habitats d'intérêt communautaire.

Néanmoins, le site actuellement est peu fréquenté par les grimpeurs.

Certains participants du groupe de travail insistent sur le fait que l'autorisation, même partielle, de la pratique laisserait craindre une amplification du phénomène, entraînant alors un certain nombre de désagréments : purge des falaises pour leur sécurisation, dérangement de la faune, piétinements des sentiers d'accès, aménagements d'aires de stationnement des véhicules, équipements de nouvelles voies,...

La pratique de l'escalade doit donc faire l'objet d'une large concertation. Le groupe de travail « Activités de Pleine Nature » permettra d'échanger autour de cette problématique.

Loisirs motorisés :

Les problèmes liés à la circulation des engins motorisés ont été largement soulignés par la plupart des acteurs rencontrés (en particulier sur la commune de Méthamis où le maire souhaite interdire cette circulation, hormis aux ayants-droit).

Il est précisé que, sur Méthamis, cette circulation est déjà règlementée au titre de la loi sur l'eau. En effet, les engins motorisés y empruntent le lit mineur du cours d'eau.

La question de la verbalisation est abordée afin de solutionner ce problème. Cependant, cette verbalisation peut faire l'objet de contestation, la configuration du site pouvant être considérée comme « ambiguë ». En effet, la piste est bien tracée, et il est difficile de s'apercevoir qu'il s'agit du mineur du cours d'eau.

La mise en place d'une signalétique pourrait être envisagée. Il est rappelé que la prévention et la sensibilisation sont des outils à développer en premier lieu.

Question diverse :

Il est demandé si les fouilles archéologiques ont toujours lieu. Une équipe d'archéologues québécois vient chaque année effectuer ses recherches (Bau de l'Aubésier).

- Les enjeux biologiques

L'avifaune :

Les milieux rupestres sont les habitats recelant les plus forts enjeux, avec des espèces emblématiques et très fragiles, telles que l'Aigle royal et le Faucon pèlerin.

Les espèces des milieux ouverts et semi-ouverts, ainsi que les espèces de boisements matures renforcent l'intérêt ornithologique du site.

L'herpétofaune

Le site présente des potentialités intéressantes pour les reptiles et les amphibiens, sur les milieux ouverts et les zones humides.

Une ancienne donnée pour la tortue Cistude d'Europe était à vérifier. Cette espèce n'a pas été confirmée par les derniers inventaires et il semblerait que le site ne réunisse pas les conditions favorables à son installation.

Les invertébrés

L'Ecrevisse à pattes blanches a également fait l'objet d'investigation durant les inventaires. L'espèce n'est plus présente sur le site.

Concernant l'entomofaune, les enjeux entomologiques se concentrent essentiellement autour des espèces de milieux ouverts, humides et de boisements déperissants.

Cependant, les données disponibles à ce jour ne sont pas suffisantes et le statut d'un certain nombre d'espèces de l'annexe 2 et 4 n'est pas connu. En effet, seul un pré-diagnostic entomologique a été mené sur la base de données bibliographiques et à dire d'experts.

Il serait donc nécessaire de bénéficier de compléments d'inventaires pour mieux définir les enjeux de gestion du site. Il est proposé d'inscrire cette action dans le DOCOB.

Il est rappelé que pour les zones humides, des sources de financement peuvent être recherchées auprès d'autres organismes, tels que l'Agence de l'eau.

Les chiroptères

La richesse en Chauves-souris du site est remarquable, en particulier pour ce qui concerne les espèces de l'annexe 2 de la Directive Habitat.

Cette richesse est liée à la présence de zones rupestres, grottes et avens, de boisements déperissants, ainsi que d'anciens bâtis inhabités. Les points d'eau sont également des éléments indispensables.

Des sites de reproduction, pour certaines de ces espèces, ont été trouvés à l'intérieur du périmètre : Petit rhinolophe, Murin de Daubenton, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelle pygmée. Cependant, pour d'autres espèces, il s'agit de contacts sur leur territoire de chasse, ou bien de captures sur un gîte de transit (mouvements automnaux entre site de reproduction et site d'hibernation) ou de swarming (rassemblement pour l'accouplement).

Des prospections ont également été menées à l'extérieur du site, autour de quelques points d'eau, de grottes, de zones boisées ou d'ancien bâti, où des enjeux forts ont été relevés.

En effet, le territoire de chasse des chauves souris s'étend aux zones agricoles périphériques et de nombreux gîtes se situent probablement à proximité immédiate du périmètre Natura 2000 (village, vieux bâtiments isolés, avens, grottes, vieux boisements). Deux gîtes de reproduction (une grotte et une ferme isolée et inhabitée) ont ainsi été identifiés à moins de 500 mètres du périmètre.

Les membres du groupe de travail proposent d'élargir le périmètre du site Natura 2000 à minima à ces sites d'intérêt majeur et ce, afin de donner une réelle cohérence en terme de fonctionnalité écologique. Cette proposition d'extension devra figurer dans le DOCOB.

La flore

Aucune espèce végétale ne figure à l'annexe 2 de la Directive habitat. Cependant, le site héberge un élément exceptionnel, la Nivéole de Fabre, espèce endémique du bassin versant de la Nesque, présente en seulement quatre populations, regroupées sur Méthamis et Villes-sur-Auzon.

Les habitats

La diversité des milieux naturels du site est affirmée par l'identification de 24 habitats naturels, dont 17 sont d'intérêt communautaire et 4 sont prioritaires.

Il est à noter en particulier la présence tout à fait originale, au fond des Gorges, du « Tilio Acerion », habitat montagnard remarquable en zone méditerranéenne.

Deux habitats de pelouses sèches (pelouses du Xérobromion et pelouses à graminées et annuelles du Thero-brachipodion) sont particulièrement menacés. Ils représentent moins de 2 hectares chacun et leur présence se matérialise sous forme de petites « taches » isolées.

La conservation des habitats de pelouses sèches se fait traditionnellement par une action de pâturage.

Compte tenu de la fragmentation des habitats et de leur surface, la mise en place d'une mesure de gestion par pâturage (par MAET ou contrats) semble difficilement applicable dans le site Natura 2000.

Néanmoins, ce type d'habitats se retrouve en périphérie du site, où les potentialités pastorales sont nettement plus intéressantes pour les éleveurs.

Il est proposé de réfléchir à une extension du périmètre à ces espaces, donnant ainsi plus de cohérence aux enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire et permettant la mise en place de Mesures Agri Environnementales Territorialisées.

Cette question a déjà été abordée avec les maires des communes concernées. Les élus se disent particulièrement favorables au retour de l'activité pastorale sur leurs communes et à l'élargissement du site. Les possibilités de financement des éleveurs dans les sites Natura 2000, via les MAET, constituent donc un argument de poids clairement identifiés par les élus locaux.

Il est cependant précisé que les crédits relatifs aux MAET sont épuisés pour la période 2007-2013 et que les prochaines mesures ne pourraient se faire qu'à partir de 2014.

Enfin, les boisements du fond des Gorges, inaccessibles, sont, de fait, préservés et non gérés. Il est rappelé que, dans le cadre de la gestion des embâcles sur le cours d'eau proposée par le SIAN, le secteur des Gorges ne présente pas d'enjeu, la non-gestion est donc l'option retenue.

Site Natura 2000 des Gorges de la Nesque
Groupe de travail « Activités de Pleine nature »

Vendredi 03 avril 2009 à 10 heures, Monieux

Personnes membres du groupe de travail présentes :

Olivier Delaprisson	ONF Unité territoriale Ventoux
Bernard Lacombe	DDJS
Michel Delacour	CDRP
Claude Pagès	Maire de Méthamis
Nicolas Bourgue	Chargé de mission APN, SMAEMV
Alain Gabert	Maire de Monieux
Florence Niel	Chargée de mission Natura 2000, SMAEMV
Ken Reyna	Coordinateur de la Réserve de biosphère, SMAEMV
Romain Pagès	ASPA
Francis Belin	ASPA
David Tatin	CEEP Vaucluse
Roger Maurel	CDME
Pierre Duret	CDME
Olivier Peyre	CROP

Après une présentation de la procédure Natura 2000 et un rappel de l'historique du site et des missions de l'opérateur, le calendrier de réalisation du Document d'Objectifs (DOCOB) est précisé :

- Réalisation des inventaires et études : avril à décembre 2008
- Réunions des groupes de travail : décembre 2008 et mars 2009
- Tome 0 et 1* du DOCOB validés par le Conseil Supérieur Régional de Protection de la Nature (CSRPN) le 25 février et le 12 mars 2009.

* Tome 0 = compilation de toutes les données ayant servi à la réalisation du diagnostic écologique; Tome 1 = « diagnostic, enjeux et objectifs de conservation » du site.

- LES ENJEUX BIOLOGIQUES

La diversité des milieux naturels du site est affirmée par l'identification de 24 habitats naturels, dont 17 sont d'intérêt communautaire. La forte amplitude thermique entre le fond des Gorges et les plateaux est à l'origine de cette diversité de milieux et d'espèces.

Il est à noter en particulier la présence tout à fait originale, au fond des Gorges, d'habitats forestiers remarquables, rares en zone méditerranéenne. Ces boisements du fond des Gorges, inaccessibles, sont de fait, préservés et non gérés.

Les milieux rupestres sont les habitats recelant de très forts enjeux, avec des espèces d'oiseaux emblématiques et très fragiles, telles que l'Aigle royal et le Faucon pèlerin, mais aussi des chauves-souris.

L'ensemble des habitats sont bien préservés, compte-tenu de la faible accessibilité du site.

Le site héberge un élément exceptionnel, la Nivéole de Fabre, espèce endémique, présente uniquement sur le bassin versant de la Nesque.

- **ACTIVITES HUMAINES PRESENTES SUR LE SITE**

De nombreux entretiens avec les différentes structures concernées par le site ont été effectués et ont permis de prendre en considération la majorité des activités humaines présentes. De manière générale, il est ressorti une volonté forte et partagée de conserver le caractère sauvage et quasi hostile des lieux.

Gestion forestière

50% du site est couvert par des forêts privées, présentes principalement sur la commune de Monieux.

A Méthamis, Blauvac et Villes-sur-Auzon (seuls 20 ha du site sont concernés par cette commune), l'espace forestier est majoritairement du domaine communal bénéficiant du régime forestier. La gestion est assurée par l'Office National des Forêts qui pratique, globalement, une gestion conservatoire.

Activité agricole et pastorale

Aucune activité agricole n'est présente à l'intérieur du site. En revanche, l'activité agricole est bien installée en périphérie du site à Monieux : prairies de fauche et activité d'élevage.

Sur Méthamis, Monieux et Blauvac, à proximité immédiate du site, un petit nombre d'éleveurs sont encore en place.

Activité cynégétique

La chasse est également présente et se tourne principalement vers le grand gibier. La pratique de cette activité n'est pas contraire aux objectifs de Natura 2000.

Pêche de loisir

Aucune donnée n'est disponible mais cette activité est considérée comme étant inexistante dans le site (source ONEMA et Fédération de pêche).

Activités de Pleine Nature

Les différentes pratiques identifiées sont présentées une par une et font l'objet de discussions.

- Vol libre

Activité non pratiquée au dessus des Gorges de la Nesque.

- VTT

Activité peu présente sur le site.

Débat :

D'après le Maire de Méthamis, le VTT est bien présent sur la commune de Méthamis et un parcours spécifique à cet effet pourrait être envisagé.

Roger Maurel confirme que la pratique du VTT est effective sur le site. Mais il est précisé que cette pratique ne semble pas poser de problème à l'heure actuelle.

- Sports motorisés :

Les problèmes liés à la circulation des engins motorisés ont été largement soulignés par la plupart des acteurs rencontrés (en particulier sur la commune de Méthamis où le maire souhaitait interdire cette circulation, hormis aux ayants-droit).

Débat :

Le Maire de Méthamis fait remarquer que la prise en compte des sports motorisés est nécessaire, notamment vis-à-vis des professionnels qui en font leur commerce. Le milieu naturel appartient à tout le monde. Bien souvent, cette activité (Quad essentiellement) est pratiquée de façon peu respectueuse vis-à-vis de l'environnement mais aussi des autres usagers. Il peut parfois s'agir de 30 Quads par week-end qui circulent sur la commune ; cette activité n'est donc pas marginale.

Une réglementation est à mettre en place.

Alain Gabert précise que ce genre de « produit » (sorties en quad proposées et encadrées par un professionnel) est en vente sur des sites Internet.

Roger Maurel rappelle que la loi réglemente déjà ce type de pratique, notamment pour les véhicules immatriculés que sont les Quads.

Olivier Delaprisson rappelle que, selon la réglementation, ce type de véhicule peut emprunter les chemins carrossables. La vocation du lieu est alors soumise à une interprétation. Le meilleur moyen d'explicitier l'interdiction peut donc être l'information sur site (panneaux, pose de barrières, etc.).

Alain Gabert souligne la nécessité de mettre des rappels de la réglementation sur site.

Ken Reyna précise que, selon lui, le problème des sports motorisés est à considérer à une échelle globale bien au-delà du site des Gorges pris isolément.

David Tatin fait remarquer que lorsque des détails sur le produit vendu sont apportés via Internet, la verbalisation peut se faire sur cette seule preuve. Cependant, bien souvent l'itinéraire n'est pas précisé.

Olivier Delaprisson rappelle que ce problème est également présent sur la commune de Bédoin. Le massif du Ventoux devient une destination de choix, un produit d'appel, pour cette pratique.

Une rencontre entre l'ONF et un professionnel a été faite, avec un rappel de la réglementation (pratique uniquement autorisée sur les chemins autorisés). Ce professionnel se dit conscient du comportement à avoir en milieu naturel, ce que les patrouilles de l'ONF vérifieraient sur le terrain.

L'avantage de la pratique, via ce type d'encadrement, est que le professionnel donne un gage de qualité à sa prestation. C'est son activité économique qui en dépend, à la différence des pratiquants individuels ou fédérés en club.

Selon Olivier Peyre, une structure telle que le SMAEMV, dont le territoire couvre l'ensemble du massif, pourrait coordonner des opérations de contrôle et de surveillance sur le terrain. A l'image de ce qu'il se fait dans les Alpilles, la mise en place d'agents de surveillance et de patrouilles serait utile, afin d'avoir une présence importante sur le terrain.

Olivier Delaprisson rappelle que l'ONF est déjà bien présent sur le terrain, notamment les week-ends, même si, de l'extérieur, l'information liée à la prise en charge de cette pratique n'est pas forcément communiquée.

Mais il est également souligné que la politique de répression seule ne règlera pas le problème.

La réponse viendra d'une structuration à l'échelle du massif intégrant tous ces types de pratiques (motocross, enduro, Quad, etc.), à traiter individuellement. Il pourrait s'agir d'un schéma de circulation des véhicules à moteur. Le Conseil général pourrait, pour cela, mettre en œuvre ses prérogatives par la mise en place du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) et du Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Motorisées (PDIRM). Le choix des itinéraires autorisés ainsi établi, une action ciblée sur les autres itinéraires aurait un réel poids.

De plus, il est rappelé que la présence d'un arrêté municipal ne conduit qu'à un timbre amende de 35 €, ce qui ne constitue pas un argument suffisamment dissuasif, à l'opposé d'un arrêté préfectoral (1500 €).

Informations complémentaires : <http://www.ecologie.gouv.fr/Vehicules-a-moteur-dans-les.html>

Olivier Peyre souligne cependant l'aspect « pédagogique » de la présence d'agents sur le terrain.

Roger Maurel précise que le public concerné par cette pratique est souvent non fédéré.

Olivier Delaprisson informe qu'il a d'ailleurs pris contact avec M. Andrieu, de la Ligue Motocycliste de Provence.

Bernard Lacombe rappelle que la CDESI devrait prochainement prendre un nouvel essor puisque le conseil général vient de procéder au recrutement de leur chargé de mission.

Ken Reyna se pose la question de savoir si la CDESI va réellement traiter de cette problématique.

David Tatin précise qu'il serait utile de faire remonter l'ensemble de ces informations au Conseil Général.

D'après Bernard Lacombe, les réunions Natura 2000 pourront abonder les réflexions de la mise en place la CDESI. Il précise que l'on doit définir ce que l'on souhaite voir sur le Ventoux. Veut-on faire, avec le Quad, un produit d'appel ? Veut-on limiter le nombre de professionnels, en cibler certains et leur faire confiance ? Il est important de rappeler que ces professionnels sont souvent intégrés à la vie économique du territoire.

Roger Maurel rappelle que le CDOS a mis en place une charte des activités physiques de pleine nature.

Il précise également que, selon lui, il s'agit d'une activité majoritairement pratiquée par les urbains.

Il est précisé que beaucoup de locaux sont également concernés.

- Randonnée pédestre

La randonnée pédestre est l'activité de pleine nature la plus pratiquée. Aucun problème particulier n'est soulevé.

Débat :

Michel Delacour indique que le parcours de la chapelle Saint-Michel figure dans deux topoguides (Mont Ventoux et Monts de Vaucluse). Le CDRP n'a pas de volonté de

développer le balisage ni de communiquer d'avantage sur ce secteur. Il existe des sentiers non répertoriés, devant rester comme tels.

On retrouve plusieurs types de public de randonneurs : les randonneurs en associations fédérées, ceux en associations non fédérées et les individuels non associatifs non fédérés. Les moyens pour toucher ces différents publics ne sont donc pas les mêmes.

Bernard Lacombe précise que le Trail des balcons de la Nesque ne doit pas être rattaché à la randonnée mais bien à l'athlétisme (course hors stade). Il s'agit d'un type d'activité très différent.

De plus, il rappelle que la particularité de la Nesque est qu'elle constitue la limite entre les zones de massif réglementées pour le risque incendie (au Sud) et les zones de massif non fermées (au Nord). Le massif du Ventoux n'est fermé que les jours de risque exceptionnel.

Olivier Peyre précise que, d'une manière générale, le site des Gorges de la Nesque est assez peu impacté par des activités de pleine nature dans la mesure où ces dernières sont canalisées, les itinéraires possibles étant limités.

- Spéléologie

De nombreux avens sont répertoriés dans la base de données du BRGM. Un seul aven pourrait présenter un intérêt pour la spéléologie. Cependant, du fait de sa topographie, ce dernier semble peu visité. Il présente un intérêt pour les chauves-souris.

Débat :

Francis Belin précise que, pour cette réunion, l'ASPA ne se positionne pas en représentant de la fédération de spéléologie.

Les avens du site Natura 2000 ne présentent pas d'intérêt pour la pratique de la spéléologie. 80% de l'activité de l'ASPA a trait à de l'encadrement des centres de loisirs et des scolaires.

Le conseil d'administration de l'ASPA a pris position vis-à-vis du site des Gorges : aucune activité n'y est développée puisqu'il s'agit essentiellement de secteurs privés.

Toutefois, il est rappelé qu'une proposition a été faite dans le cadre de l'appel à projets PER (Pôle d'Excellence Rurale). Il s'agirait de créer un sentier à vocation pédagogique, sur le thème de la géologie. Pour cela, une signalétique serait à mettre en place.

Bernard Lacombe demande s'il s'agirait bien d'une création d'activité économique de guide.

Francis Belin confirme et précise que le sentier pourrait également être le support pour d'autres guides. La mise en place d'équipements se ferait en accord avec les propriétaires, mais il pourrait s'agir de matériels non-permanents.

- Via ferrata

Un ancien équipement de « via ferrata », aujourd'hui inutilisé et obsolète, est présent au fond des Gorges.

Débat :

Roger Maurel s'interroge sur la vétusté de l'équipement, et sur le terme via ferrata, au vu du type de dispositif en place à l'heure actuelle. Il s'agirait, selon lui, de randonnée sportive.

Francis Belin signifie que le terme « via ferrata » n'est peut-être pas approprié mais que la présence de câbles, spits, tyrolienne, etc. ne correspond pas à une « simple » randonnée sportive.

Ken Reyna précise qu'il convient de se poser la question de ce que l'on souhaite faire de cet équipement.

Olivier Peyre pose la question de l'aspect « sécurité » lié à cet équipement.

D'autre part, Ken Reyna pose la question de la cohabitation entre les enjeux biologiques et une telle pratique.

Olivier Peyre précise que cette activité ne semblerait pas poser de problème majeur pour la conservation des habitats et des espèces, mais que cela dépend du volume de fréquentation induit.

Roger Maurel précise que cette activité ne cible qu'un public très précis et qu'elle ne concerne que peu de monde.

Ken Reyna demande si ce type de pratique relève des compétences de la FFME et quelle est la position de celle-ci vis-à-vis de cet équipement.

Pierre Duret indique qu'il est difficile pour lui de se prononcer, ne connaissant pas le secteur. Il précise néanmoins que ce site ne doit pas être identifié comme Via ferrata et ne doit pas faire l'objet d'une publicité, mais l'activité pourrait rester dans l'esprit de ce qui existe aujourd'hui.

Roger Maurel précise qu'il faudrait remettre en état l'équipement, sans pour autant le transformer.

Bernard Lacombe précise que l'on pourrait qualifier cet équipement de Via cordata et non de Via ferrata. S'il devait être remis en état, il s'agirait d'utiliser des matériaux « propres », que l'on pourrait déséquiper. Il demande également si les riverains sont fédérés en association afin de faciliter la concertation.

Olivier Delaprisson rappelle l'aspect juridique sous-jacent. Si l'on restaure ce type d'équipement, il est impératif de définir qui sera en charge de son contrôle (passage régulier, tenue d'un cahier de bord du suivi, etc.).

- Escalade :

Une centaine de voies d'escalade sont équipées dans le site, essentiellement sur la commune de Monieux (sur des propriétés privées), ainsi qu'à Méthamis (falaises du Devens, propriété communale).

Aucune convention n'est établie avec les propriétaires. Le site actuellement est peu fréquenté par les grimpeurs. Des enjeux biologiques sur les milieux rupestres sont identifiés.

La pratique de l'escalade doit faire l'objet d'une large concertation. Le présent groupe de travail a pour objectif d'échanger autour de cette problématique.

Débat :

Le maire de Méthamis rappelle le contexte sur les falaises du Devens. Celles-ci ont été équipées, malgré l'avis défavorable émis par la mairie à ce moment-là (mars 2003). Consécutivement à cela, un arrêté municipal d'interdiction de l'activité d'escalade a été pris (mai 2005).

Aujourd'hui, en s'appuyant sur un courrier fourni par le préfet, le maire indique qu'il est possible d'accorder des dérogations et donc, d'autoriser partiellement l'escalade.

Pierre Duret précise la position de la fédération. Leur souhait est de pérenniser l'existant et d'officialiser les sites actuels, tous présents en rive gauche de la Nesque. Une concertation est à mettre en place autour de ces sites et il n'y a pas de projets au-delà de l'existant.

Olivier Peyre précise qu'il existe bien un équipement en rive gauche, au niveau du Rocher du Cire. Il rappelle également l'intérêt ornithologique fort du site des Gorges de la Nesque, notamment du fait de la présence de l'Aigle royal et le Faucon pelerin autour du Rocher du Cire.

Pierre Duret affirme ne pas connaître l'équipement du Rocher du Cire et que la fédération ne souhaite pas développer la pratique de l'escalade sur ce site.

David Tatin précise qu'il existe souvent un manque réel de concertation, où l'on est mis devant le fait accompli.

Olivier Peyre précise qu'il est possible de mettre en place une concertation et de trouver des terrains d'entente.

Roger Maurel indique qu'il s'agit d'un petit site et que si des secteurs étaient proscrits, une compensation pourrait être envisagée.

Le maire de Monieux précise que la mairie suivra la position des propriétaires. Il y a une nécessité de concertation, où tous les enjeux (des propriétaires privés, des pratiquants, de l'environnement) seront à prendre en compte.

Le maire de Méthamis précise qu'il a une réelle volonté d'avancer sur ce site.

Bernard Lacombe précise que le conventionnement doit se faire entre la mairie et la FFME principalement, l'ONF et l'animateur du site Natura 2000 pouvant être associés à la démarche.

Olivier Delaprisson précise que l'on se doit à l'exemplarité sur ce site. L'ONF accompagnera le maire dans cette démarche. Il est évident que le réseau des grimpeurs, via la fédération, doit s'étoffer, afin d'avoir plus de cohérence dans la représentation de la pratique au niveau local. Ainsi, les interlocuteurs seront bien identifiés et les initiatives seront centralisées et gérées par la fédération.

Olivier Peyre pose la question de la possibilité d'une escalade en « terrain d'aventure » (absence d'équipements permanents) sur le site.

Pierre Duret précise que l'escalade, selon lui, doit se faire sur des sites équipés. David Tatin précise qu'il n'est pas non plus favorable à ce type de pratique d'escalade.

Ken Reyna propose donc que ce groupe de travail soit suivi d'une réunion sur le site des Devens, avant l'été, afin d'amorcer la concertation autour de la problématique de l'escalade sur les Gorges de la Nesque.

Site Natura 2000 des Gorges de la Nesque

Entretiens avec les personnes ressources

Maire de Blauvac - 01 juillet 2008

- **Gestion sylvicole**

La commune de Blauvac émet deux souhaits majeurs en termes de gestion forestière (sur l'ensemble de la forêt communale):

- mettre une zone à disposition des habitants pour l'affouage
- entretenir les voies d'accès en cas d'incendie.

Hormis ceci, la commune ne mène aucune action sur la forêt. L'accessibilité est telle que l'exploitation est quasi impossible. Historiquement, la dernière coupe qui a eu lieu n'a pas engendré de gain financier intéressant.

Les bandes « coupe-feux » sont réalisés par le Syndicat forestier.

D'après le maire, le Cèdre est voué à disparaître. Face aux changements climatiques, les individus au diamètre important ne survivront pas.

Secteur de la Lauze (hors site mais à proximité): projet de panneaux photovoltaïque, sur une zone de 5 ha ayant été exploitée, donc de milieux ouverts.

- **Chasse**

La commune met à disposition, gratuitement, une grande partie de la forêt communale. Il s'agit essentiellement de la chasse au grand gibier (sanglier, chevreuil), et de quelques lièvres. Ils n'y a pas de bracelets pour le cerf car on se situe en bordure du Ventoux.

Le maire préfère traiter en direct avec les chasseurs sur les questions de Natura 2000. Il se propose de jouer le rôle de médiateur.

Faire une ouverture de milieu, via Natura 2000, devrait intéresser les chasseurs.

- **Escalade**

Il n'y a pas d'escalade, à sa connaissance, pratiquée sur sa commune. Les grimpeurs savent bien que le maire y est opposé depuis qu'un projet a été avorté par ce dernier. D'après le maire, les grimpeurs trouvent qu'il y a un bon potentiel sur le site.

- **Autres activités :**

Dans la mesure où la quasi-totalité du site est communale, que les propriétés privées sont petites et encerclées (certains propriétaires ne sauraient même pas retrouver leur terrain), il y a très peu d'activités (coupe de bois, circulation, ...) sur le site.

La volonté générale est de préserver ce site exceptionnel et peu fréquenté à l'heure actuelle.

Maire de Monieux - 02 juillet 2008

- Escalade

L'essentiel des falaises référencées sur le site internet de la FFME se situent sur des terrains privés. Malgré la mention faite de conventions, le maire ne pense pas que la FFME ait conventionné avec les propriétaires privés.

L'une des propriétaires de falaises serait Madame Briançon.

- Chasse

En termes de chasse, la situation est similaire à la commune de Blauvac : le maire préfère traiter en direct avec les chasseurs sur les questions de Natura 2000.

- Forêt

Sur la ripisylve et sur la forêt en général, il n'y a que très peu d'actions humaines/exploitation, étant données les difficultés d'accès.

La volonté générale est de préserver ce site exceptionnel et peu fréquenté à l'heure actuelle.

Le Maire de Méthamis affectionne et défend le milieu associatif. Il fait partie, depuis de nombreuses années de l'association « La Nesque propre ».

- La chasse

Il s'agit essentiellement de la chasse aux sangliers, lapins, lièvres. La chasse de la grive à la « passée » est également pratiquée sur Méthamis.

Il existe une société communale de chasse, répartie en trois équipes. Il y a de fortes tentions et divisions autour de la chasse, ce qui se répercute sur l'ensemble du village.

La mairie entretient de bonnes relations avec les personnes adhérentes à la société de chasse.

Cette dernière demande l'installation de trous d'eau. La commune envisage de répertorier tous les points d'eau et souhaite, le cas échéant, en créer de nouveaux, qui seraient bénéfiques pour la faune.

Le maire est conscient que les chasseurs sont des acteurs locaux incontournables, notamment car ces derniers connaissent indéniablement la « montagne », et l'entretiennent.

- Problème soulevé

La pratique des sports motorisés constitue un problème très important sur le site des Gorges à Méthamis (Quad, motocross et 4x4). Elle se pratique sur le GR91.

La circulation en 4x4 est utilisée par des habitants de la commune, en période de chasse, ou pour l'accès à des exploitations. Elle ne constitue pas un problème aux yeux du maire. En revanche, le Quad engendre bien plus de dégâts et de dérangement.

- L'escalade

Par le passé, le conseil municipal a acté pour une interdiction de la pratique de l'escalade sur les falaises du Devens.

Le maire se dit ouvert au dialogue sur ce sujet. Pourquoi ne pas autoriser l'escalade si tout est règlementé, et que l'on s'assure qu'aucun problème de responsabilité ne retombera sur la commune. L'intérêt écologique prime à ses yeux ; mais les données doivent être avérées et fiables (ex : présence du Hibou Grand-Duc).

- Gestion sylvicole

L'ONF est gestionnaire des forêts communales et entretient une relation de confiance avec la mairie.

- Questions diverses

Le maire souhaite que l'on organise une réunion publique d'information sur Natura 2000.

Le maire nous a mentionné la présence de l'aven de la Rabasse, sur la commune de Méthamis.

Il souhaite « réactiver » une convention de pâturage sur des terrains communaux, en limite avec la commune de Lioux.

Maire de Villes-sur-Auzon - 12 août 2008

La commune est très peu concernée par le site Natura 2000 des Gorges de la Nesque et, de plus, cette zone réduite n'est concernée par aucune activité particulière (problème d'accessibilité).

- Contexte général

Le conseil municipal, et les habitants de la commune en général, ne présentent pas d'opposition très nette à Natura 2000. Toutefois, il serait bon d'expliquer la démarche car celle-ci est très peu connue, voire mal perçue.

- La chasse

Deux membres de la société de chasse (sur 15) font parti du conseil municipal.

En revanche, les « autres » chasseurs affichent eux une opposition franche à Natura 2000. Ils associent Natura 2000 (comme le projet de PNR) à l'arrivée de nouvelles interdictions.

- Gestion sylvicole

L'ONF est gestionnaire des forêts communales.

La commune ne souhaite plus vendre aux enchères des coupes de bois. Elle privilégie les coupes d'affouage, afin de fournir les habitants en bois de chauffage.

- Pastoralisme

Il existe, depuis longtemps, une convention de pâturage, passée avec un berger de Violès (M. Roman). Ce dernier ne fait pas pâturer son troupeau sur la zone, mais aux environs du « Vallat de Marguelongue ».

- Perception de Natura 2000

Le maire souhaite que l'on communique sur Natura 2000 afin d'éviter les problèmes liés à l'incompréhension. Il serait intéressant de diffuser une plaquette d'information, qui serait jointe au bulletin municipal. Par la suite, une réunion publique pourrait être envisagée.

(D'après le maire, il est indispensable que la plaquette soit diffusée aux habitants avant toute réunion publique, afin de donner aux gens quelques premiers éléments d'information, et qu'un certain nombre de préjugés soit levé. Ainsi, certaines craintes seront apaisées et des questions plus rationnelles pourront être soulevées).

- Aménagement du cours d'eau

Dans le cadre du Schéma de restauration, d'aménagement et d'entretien de la Nesque, il n'y a **aucune intervention** de prévue sur le secteur des Gorges de la Nesque.

Les seuls travaux prévus, se situant à proximité, se feront au niveau d'un passage à gué, en amont.

Le Lac de Monieux nécessiterait une intervention. Afin d'enrayer le problème d'accumulation de limons et de matière organique, il conviendrait de le curer. Cette action n'est à ce jour pas programmée.

- Qualité de l'eau

Les analyses de qualité de l'eau sont mauvaises : problème de sulfate (l'engrais 15-15-15) et bactériologique (dû au rejet de la STEP de Sault, du Verdolier, ainsi que d'une autre ferme ou un moulin).

- Questions diverses

Problème préoccupant : passage de motocross et quad sur la commune de Méthamis.

L'Ecrevisse à pattes blanches serait présente en amont du lac, mais pas dans les Gorges à sa connaissance.

CDME - 19 août 2008

Roger Morel (Président) et Pierre Duret (Secrétaire)

- Monieux

Nom des sites	Nombre de voies	Localisation
Archéo	27	
Envol	6	Sous la route
Le Belvédère	20	
Malaval	25	
Rocher Blanchard	10	En dessus de la route
Autre secteur	10	Après le belvédère et le tunnel (en direction de Villes/Auzon). La barre rocheuse est visible depuis la route.

Il n'existe aucune convention relative à ces sites équipés, situés en propriétés privées. Ils avaient été équipés par un membre de la fédération, qui dit avoir eu une autorisation verbale des propriétaires à l'époque.

Mais depuis, la fédération n'a jamais réussi à obtenir, de manière écrite, cette autorisation de la part des propriétaires. Le maire de Monieux se dit contre la pratique de l'escalade et d'après eux, le premier frein vient de là. Même si ce sont des propriétés privées, l'accord du maire arrangerait déjà le contexte.

Rocher du cire : celui-ci est équipé depuis très longtemps. La FFME n'a pas de lien avec l'équipement de ces voies et se disent parfaitement conscients de l'enjeu écologique (avifaunistique) du site. Ils ne souhaitent pas voir se développer l'escalade sur ce lieu.

Tous ces sites représentent peu de grimpeurs. Ils sont voués à disparaître si la FFME n'obtient pas de convention (la végétation reprenant peu à peu le dessus).

- Blauvac

Il y a eu un projet d'équipement, sur un site en propriété communale. A l'époque, le CDME avait pris contact avec le maire, qui a accepté un rendez-vous, sur site, sans sembler opposé au projet. Lors de ce RDV, de nombreuses personnes ont été conviées (à l'initiative de la FFME) : DDAF, LPO, chasseurs, etc...

Cette approche n'était apparemment pas la bonne, puisque le maire, après 5 minutes de rencontre, a déclaré ne plus vouloir entendre parler du projet, ni d'escalade en général.

Le maire n'ayant pas changé, le CDME n'a pas reconduit de tentative depuis.

- Méthamis

Falaise du Devens, propriété communale

Le CDME a pris contact avec le nouveau maire, et d'après eux, l'interdiction va être levée.

Ils connaissent et savent localiser la présence de Hibou Grand-Duc, ce qui, pour eux, n'est absolument pas incompatible avec l'escalade. Des exemples sur d'autres sites le prouvent; la cohabitation est tout à fait possible.

- Questions diverses

Il est rappelé que Natura 2000 n'apporterait aucune réglementation supplémentaire.

En revanche, l'arrivée de nouvelles connaissances, par le biais de nouveaux inventaires, permettra d'affiner le diagnostic escalade/perturbation d'espèces.

Sur le principe, le CDME se dit prêt à signer une charte. Ils sont donc tout à fait prêts à venir aux groupes de travail. Le SMAEMV précise que ces groupes de travail permettront de définir une cohabitation entre escalade et patrimoine naturel.

Il existe un problème d'incompréhension du CDME vis-à-vis de la démarche des maires. Ces derniers ne souhaitent pas voir se développer la pratique de l'escalade sur leur commune. Néanmoins, cette pratique amènerait des visiteurs sur la commune, en particulier hors saison, parfois en grand nombre. A ce titre, il est regrettable de ne pas développer d'avantage l'escalade sur Monieux (notamment pour l'intérêt touristique que cela apporterait à la commune).

Le CDME rappelle que les sites équipés sont de la responsabilité des propriétaires et qu'il est donc de leur intérêt de conventionner. Ils précisent également qu'il est hors de question de déséquiper une paroi.

Le CDME affirme que, de manière générale, la mise en place systématique de nouveaux inventaires naturalistes est inopportune. Ces nouveaux inventaires entraînent très probablement de nouvelles interdictions. De plus, si l'on raisonne en termes de potentialité de présence d'espèce, « tous les sites sont potentiels, donc tout devient interdit ». C'est pour cette raison qu'il est précisé que les inventaires naturalistes peuvent, par moment, être utilisés afin de mieux connaître les enjeux des sites, et donc cohabiter en bonne intelligence.

Aucun topoguide, à l'échelle du département, ne sera édité par la FFME, par manque de moyen. En revanche, un « anglais » a édité un guide, répertoriant tous les sites d'escalade du département, sans prendre contact avec le CDME, ni se soucier des conventionnements. Les Gorges de la Nesque sont mentionnées dans ce guide, qui est aujourd'hui dans le commerce. Le site des Gorges de la Nesque n'est pas « exceptionnel » pour la pratique de ce sport. D'autres sites dans le département sont bien plus intéressants.

.

Cerpam

Il n'y a pas de secteur pâturé à l'intérieur du périmètre Natura 2000. En revanche, l'activité pastorale est présente sur les 4 communes autour des Gorges de la Nesque.

- Villes-sur-Auzon :

Forêt communale. Serge Roman (à Violès) - 800 brebis – UP de 1465 ha – convention qui existe depuis de nombreuses années. Projet de citerne et de clôture, financés par des crédits pastoraux. C'est une demande faite par la mairie mais qui a été portée par l'ONF (maître d'oeuvre)

Il n'y a aucune donnée précise (pression de pâturage suffisante ? dates de pâturage ? etc).

- Monieux :

Sur cette commune, le nombre d'éleveur est élevé. Mais il y a un manque de cohérence entre le nombre de bêtes, rapporté à la superficie de chaque unité pastorale (UP). Cela nécessiterait un diagnostic pastoral approfondi.

- UP vers Flaoussiers 178 ha, Giardini (Gaec du Viguiers)

- UP de Saint Hubert, Giardini (Gaec du Viguiers)

- UP de Plane Rubis/poullissen = potentielle

- UP Champ de Sicaude, Mickael Isnard, 57 ha

- UP de Château Vignal. Secteur en partie parcouru par des chèvres et fauché mécaniquement. Présence de M. Claude Perchepied.

- Blauvac

- UP des Barberis, M. Fioconi, 300 ha, mais avec seulement 80 brebis déclarées (donc secteur sous exploité). Projet d'agrandissement du troupeau.

- Jean-Gabriel Porte. Autre secteur ?

- Méthamis

- Forêt communale Méthamis/Mallemort (Cabane de Veau + entre la Fuste et Mourra des Coquins + crespion) - Convention de pâturage en cours - Yannick Boisset, 100 brebis 366 ha. Convention à réactiver. Les maires sont d'accord.

- A la limite avec Murs : UP Pointe de Lalade = potentielle mais compliquée (morcellement du privé)

- Biscarel Jean-François de Courthézon vient sur les terres de Mme Morel (qui n'est plus en activité depuis le décès de M. Morel. Elle garde juste une trentaine de chèvre). 800 brebis. En hiver. Vers le secteur des Basses Gorges de la Nesque.

- Questions diverses :

Problème autour de St Hubert : les chevaux pâturent un secteur exceptionnel de Pelouses à Brôme, compromettant cet habitat. Un pâturage plus extensif, et un report sur les Landes à buis pourrait solutionner ce problème.

- Conclusion

Le Cerpam se propose de venir faire un état des lieux sommaire dans le cadre de la convention CG/CERPAM. (RDV pris le 04 novembre)

Par la suite, il serait intéressant de poursuivre par un diagnostic pastoral (une expertise) en 2009 sur les communes de Blauvac et Méthamis. Il serait également très intéressant de faire un diagnostic pastoral approfondi sur Monieux (répartition des différents éleveurs, zones sous ou sur-pâturées, etc...). Le SMAEMV pourrait être maître d'ouvrage sur ces études.

Journées de terrain avec J Gourc - 25 et 26/05
Groupe de travail « gestion et conservation des milieux et des espèces »

Les problématiques à vérifier sur le terrain ont été choisies en fonction des objectifs de gestion révélés par le DOCOB.

- Maintenir ou restaurer les pelouses sèches

Y a-t-il des surfaces potentielles pour faire venir un troupeau ? Ces pelouses sont-elles intéressantes pour le pâturage ? Quelle est la dynamique de milieu ?

Secteurs prospectés : Combe d'Embarbe, Plaine Royère

Ces zones ne sont pas intéressantes en termes de pastoralisme. Les pelouses à Aphyllantes sont pourtant très apétantes mais les surfaces sont trop réduites, fragmentées et en zones escarpées. Les falaises et les zones de chênaies denses constituent des barrières physiques trop importantes. Les pelouses sont en voie de fermeture de milieux.

Par contre, les secteurs intéressants sont :

- Château d'Amourier
- Château Vignal
- Le Vallat de Viguier
- La zone DFCI le long de la piste les Nougueirets.

Il est important de s'assurer que des éleveurs seraient intéressés par ces zones et souhaiteraient venir vers Méthamis/Monieux avant de proposer une extension du périmètre → d'où l'intérêt d'un diagnostic pastoral.

Autres secteurs intéressants : pelouses à genêt de villars (Cf donnés JP Roux)

- Maintenir en bon état de conservation les forêts de Chêne vert et augmenter la superficie des chênaies âgées

Bien distinguer 2 choses :

- Augmenter la superficie des chênaies âgées, à l'image des secteurs en taillis balivés → trouver d'autres secteurs
- Maintenir en bon état de conservation les yeuseraies. Ce dernier point concerne tous les secteurs de yeuseraie. Il ne s'agit pas d'y interdire toute activité humaine (forestière en l'occurrence), celle-ci ne dégradant pas systématiquement la yeuseraie.

Secteurs prospectés : parcelles 26 et 34 prévues en Aménagement sur Méthamis (coupe d'éclaircie dans le Pin noir et coupe rase de taillis) + prospections aux alentours, Rte St Hubert (pour voir quelle est la dynamique du pin et du Cèdre ailleurs) + fond des Gorges (vieux chênes)

La coupe de taillis n'affecte pas forcément la yeuseraie puisque celle-ci revient. Sauf si le Pin (et/ou le Cèdre) venait à prendre sa place. Après prospections de divers secteurs, on s'aperçoit que le pin et le cèdre se disséminent régulièrement, probablement à la faveur de trouées (surtout pour le Cèdre). Sur un secteur ayant fait l'objet de coupe de taillis (vers fond des Gorges, versant gauche Grand Adrenier. Parcelle 35), on constate que la présence de pins en haut de la parcelle coupée (avec lisière ce chêne restante entre les pins et la coupe) n'a pas conduit à une progression du pin.

Donc, dans les secteurs concernés par les Aménagements, on ne peut pas affirmer que le pin va progresser (sauf en lisière), au détriment de la Yeuseraie.

Il apparaît tout de même préférable de ne pas procéder à une coupe de taillis à l'intérieur du site Natura 2000.

Sur la parcelle 34, la coupe de taillis de bas de parcelle pourrait se faire sur la zone située hors du périmètre N2000. Il s'agit là d'un travail/découpage « en dentelle » mais cela permettrait de voir si le pin aurait, ou non, progresser dans le site Natura 2000. Le débardage se fera vers le haut.

Souhaite-on laisser tous les taillis de chêne en libre évolution ? Cela conduirait à un appauvrissement du taillis/de la cépée et à un dépérissement des boisements. Il n'y aurait plus qu'à laisser faire la nature. Le DOCOB et Natura 2000 au sens large n'ont pas non plus vocation à tout mettre en libre-évolution. Néanmoins, cette libre-évolution est, de fait, pratiquée. Avec la filière bois-énergie, en sera-t-il toujours ainsi ? Les zones de vieillissement sont donc à déterminer et à mettre comme telles dans les aménagements ONF (Cf Blauvac en cours).

Le taillis balivé pourrait aussi être une option intéressante puisque des individus âgés sont laissés et deviennent à gros diamètres. Ce type de coupe a bien fonctionné en bas de versant Grand Adrenier au fond des Gorges, versant gauche. Exposition Nord et sol important (sol de colluvion). Parcelle 35. Mais ce type de coupe ne fonctionne pas toujours.

Les zones de vieillissement sont à déterminer (travail de cartographie). Selon 3 critères :

- Age des individus (avoir des individus âgés)
- Conditions stationnelles (zone de colluvions, en bas de pente et exposition nord)
- Accessibilité (non-accessibilité).

Les Plans d'Aménagements ONF pourraient déjà donner des éléments de renseignements sur le sujet.

Un travail conjoint entre J. Terracol et le SMAEMV est à prévoir pour la rédaction du plan d'aménagement de Blauvac.

- **Habitas d'éboulis**

Secteurs prospectés : Combe d'Embarbe et Rocher du Cire.

Ces habitats sont en cours de stabilisation donc l'état de conservation est moyen.

Seul le pastoralisme (non réalisable) ou des passages réguliers (gibiers, chiens de chasse *et chamois* ?) peuvent remettre en mouvement ces éboulis.

- **Falaises des Devens**

Nidification de faucon crécerelle constatée sur le site.

O. Peyre montre les secteurs où la nidification de Hibou Grand-Duc a déjà été constatée (deuxième moitié Est). Pas de données/prospections pour cette année.

La moitié Est des falaises est donc la plus favorable pour les espèces (faucon, hibou, merle). Ce secteur semble également plus favorable au Chauves-souris (plus de fissures). Il pourrait être interdit.

Des dates pourraient être prescrites en faveur du Grand-Duc : interdiction de mars à juillet.

L'ONF souhaiterait prendre des mesures conservatoires sur ce site. L'expérience de Gigondas a été mal vécue et inciterait, pour le cas de la Nesque, à avoir une position ferme avec la fédération.

- **Combe de Vautorte et travaux d'ouverture de piste**

Problème constaté : « Carrière » creusée pour avoir des petits graviers et afin d'égaler la piste.

(Travaux faits à la demande de Blauvac).

Entrevue effectuée avec le maire de Méthamis 28/05

Véhicules motorisés :

Souhaite prendre un arrêté municipal d'interdiction de la circulation des véhicules motorisés sur le GR 91A, GR91 et la piste Mourre des Coquins.

Cf arrêté d'une autre commune ? (copie au SMAEMV)

Des dérogations seraient données. Une dérogation pourrait être donnée, ponctuellement, à Mr Bily Richard, association de Mazan.

Des barrières et panneaux seraient indispensables et dissuasifs.

Panneaux photovoltaïques

Projet de panneaux sur la commune avec le propriétaire du Château Vignal. Ce dernier ne souhaite plus vendre et aurait ce projet, avec « Element Poxer France ».

Le moyen de pression que peut avoir la commune passe par le permis de construire. Assurer une veille sur ce point.

Eoliennes

La commune a été démarchée par le groupe NEON. Elle se dirait favorable à ce projet, dans la mesure où il s'agirait d'une ou 2 éoliennes. Secteurs identifiés : Petit Adrenier et Grand Adrenier/Château d'Amourier. Cf copie de la carte au SMAEMV

Plan d'eau

Projet (confidentiel) de plan d'eau entre ancien stade et prairie vers Gorges.

Quad/motocross

Un secteur communal, au dessus de la propriété de la famille Morel (sur laquelle se trouve un terrain de motocross), serait mis à disposition des quads → dans le but de canaliser cette pratique dans des endroits dédiés.

Chauves-souris

Le propriétaire des Aubagnes (ou de la caravane) a signalé sa colonie de chauves-souris au maire. Il ne semble pas réfractaire à ces animaux.

Compte-rendu de la réunion sur site - Falaises des Devens, Méthamis
« Activités de Pleine nature »
Mercredi 17 juin à 17H

Présents :

- Claude Pages et 3 élus municipaux – Mairie de Méthamis
- Pierre Duret - CDME
- Ken Reyna, Florence Niel et Nicolas Bourgue - SMAEMV
- David Tatin - CEEP
- Olivier Peyre - CROP
- Olivier Delaprisson et David Gavalda - ONF
- Michel Delacour - CDRP

Ce rendez-vous sur site fait suite à la réunion du groupe de travail « Activités de pleine nature » qui s'est tenue à Monieux.

Le site d'escalade des falaises des Devens, Méthamis, est un site difficile, peu adapté à la pratique familiale. Il s'agit de falaises de mi-saison et d'hiver, équipées avec un système de chevilles sèches et plaquettes.

Un couple de Hibou grand-duc d'Europe niche sur ces falaises depuis de nombreuses années. Il est difficile de connaître de façon précise le lieu de nidification sur ce site car celui-ci est variable d'une année à l'autre. Par ailleurs, les études réalisées sur les secteurs des Gorges de la Nesque et du village de Méthamis ont révélé une diversité en chauves-souris très intéressante, sans toutefois donner des informations spécifiques sur le secteur des Devens.

Parking et accès

Le CDME souhaite que l'accès ne s'effectue pas par le GR, mais plutôt « par le haut », via un sentier dont le départ se trouve à proximité du site archéologique et qui débouche aux pieds des falaises. Ce sentier serait balisé par des panneaux en bois.

La commune envisage de prendre un arrêté municipal pour la circulation des engins motorisés. De plus, des barrières seraient installées à l'entrée des Gorges afin d'en limiter l'accès par les véhicules (type quad). Une signalétique serait également mise en place.

De part ces deux dispositifs, l'accès au site « par le bas », en voiture comme à pied, serait limité.

Secteurs et Périodes

Toutes les voies équipées seraient conservées. Aucune création de voie supplémentaire n'aurait lieu.

Les dates préconisées, pour la conservation des espèces (Hibou grand-duc et chauves-souris en particulier), sont du 1^{er} février à fin juillet. Il est proposé que la pratique de l'escalade s'effectue en dehors de cette période.

Entretien

Les purges ont déjà été réalisées lors de la mise en place des équipements. Aucun gros travaux n'est alors à prévoir. Des travaux réguliers d'entretien pour la sécurité des personnes devront être faits et ce, de manière minimale.

Hormis pour l'entretien du sentier, aucun travaux de débroussaillage ne se fera.

Communication

Celle-ci pourrait se faire de différentes manières :

- Par une signalétique sur site : panneaux de balisage du sentier d'accès, ainsi que des panneaux au pied de la falaise, rappelant la réglementation (notamment les périodes)
- Un topoguide pourrait également être envisagé et/ou un article dans le topoguide de Venasque.

Responsabilité des différentes parties

En tant que propriétaire du site, il est suggéré à la Mairie de Méthamis de se rapprocher des services de l'Etat (Sous-préfecture, DDJS) et des services de sécurité et de secours afin de prendre toutes les mesures nécessaires anticipatives (dégagement de la responsabilité du propriétaire et du gestionnaire, évacuation des personnes en cas d'accident, etc).

Formalisation des engagements

Pour conclure, une convention serait établie entre l'ONF, la commune et la FFME, afin de formaliser les différents engagements de chacune des parties. Un arrêté municipal pourrait également être pris afin d'obtenir une meilleure prise en compte du volet réglementaire.

ANNEXE 2

N°1 - Septembre 2008

Gorges de la Nesque Natura 2000

Lettre d'information sur la mise en oeuvre du Document d'Objectifs

Natura 2000 est un réseau écologique européen de sites mis en place en application des directives "Oiseaux" et "Habitats".

Pourquoi Natura 2000?

Le site Natura 2000 des Gorges de la Nesque a été identifié pour le caractère exceptionnel des espèces et des milieux naturels qui le composent. L'objectif est de conserver cette biodiversité, tout en tenant compte des réalités économiques, culturelles et sociales

ainsi que des pratiques locales. Ce réseau n'a donc pas vocation à mettre la nature "sous cloche", ni à interdire les activités humaines. Au contraire, il vise à soutenir les actions favorables à la sauvegarde des milieux, et recherche les compromis entre les différents usages.

Le Document d'Objectifs, vers une gestion concertée du site

Le document d'objectifs (DOCOB) est rédigé avec l'ensemble des acteurs locaux (élus, chasseurs, agriculteurs, forestiers...). Il permet de déterminer les enjeux naturalistes et socio-économiques du site, et de proposer des mesures de gestion.

Son élaboration nécessite un travail collectif des différents acteurs du site, qui seront activement associés par le biais d'instances de concertation (comité de pilotage et groupes de travail). La réalisation du DOCOB se fera sur 2 ans et s'achèvera fin 2009.



Le SMAEMV a été désigné Opérateur local du site Natura 2000 des Gorges de la Nesque. Il a en charge la réalisation du DOCOB



Les instances de concertation

- Le Comité de pilotage
> Valide chaque étape d'avancement du DOCOB
- Les Groupes de travail
> Elaborent les propositions d'actions

Les acteurs



Le Document d'Objectifs, et après?

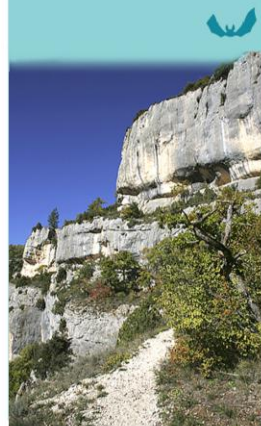
Après validation du DOCOB, l'Etat désignera la structure animatrice chargée de mettre en application la gestion préconisée. Les mesures de gestion pourront prendre différentes formes : les contrats ou la charte Natura 2000.

Sur la base du volontariat, qu'ils soient rémunérés ou non, ces engagements peuvent être pris par différents acteurs (communes, propriétaires, agriculteurs, chasseurs, ...) et aboutissent à des actions concrètes (débroussaillage, pâturage, etc).

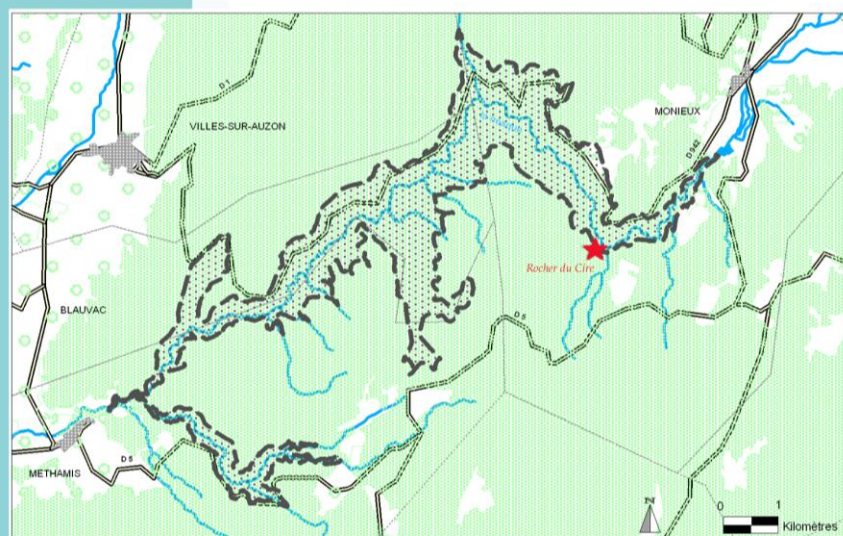
Natura 2000 et vos activités sur le site

La richesse d'un territoire est souvent liée à l'homme. Au travers de Natura 2000, il ne s'agit pas d'interdire des pratiques, mais de trouver un équilibre entre préservation du milieu, et maintien des activités humaines exercées. Chasse, randonnée, escalade,... chacune de ces activités continuent à être encadrées

par les lois, codes et normes établis au niveau national.



Le site Natura 2000 des Gorges de la Nesque



- Site Natura 2000
- Zone boisée
- Vigne, verger
- Broussailles
- Zone urbaine
- Hydrographie

Les Gorges de la Nesque, un site au patrimoine naturel exceptionnel

Les Gorges de la Nesque font partie des sites naturels les plus originaux de Provence. Ce véritable canyon creusé par la Nesque, dépassant les 400 mètres de profondeur, débute directement en aval du plan d'eau de Monieux pour se terminer à Méthamis.

Profondes, sauvages, spectaculaires, les gorges marquent la limite entre le massif du Ventoux et les monts de Vaucluse.

Tantôt paysage de milieux humides et encaissés, tantôt environnement de garrigue et sec, sans oublier les grandes étendues boisées, ce site offre une richesse naturelle considérable. Mais ce sont incontestablement les falaises, grottes et éboulis qui font la renommée de ce site, hébergeant un cortège d'espèces d'exception. Le Rocher du Cire en est la figure emblématique.



L'empreinte de l'homme sur le territoire

Il est important de rappeler que les richesses naturelles sont bien souvent la résultante de pratiques ancestrales, des villageois notamment. Les Gorges de la

Nesque en sont un bon exemple. L'homme y laisse son empreinte, et ce, depuis le néolithique, tout en contribuant au maintien de la biodiversité.

Les inventaires et études ont commencé

La phase d'inventaires et d'études est actuellement en cours. Ainsi, un inventaire entomologique (étude des insectes) a été réalisé. Aujourd'hui, il s'agit de s'attarder plus particulièrement sur la richesse en chauves-souris. Pour cela, des sorties nocturnes et des visites de jour sont et seront réalisées, cet été et l'hiver prochain.



En parallèle, un diagnostic socio-économique permettra de prendre en compte les spécificités et exigences économiques, sociales et culturelles locales.

Natura 2000 dans le Ventoux...

Nom du site	Etat d'avancement	Structure locale
"Gorges de la Nesque"	DOCOB en cours	SMAEMV
"Mont Ventoux"	DOCOB approuvé, en animation	SMAEMV / ONF
"L'Ouvèze et le Toulourenc"	DOCOB à lancer d'ici 2009	non déterminé



Pour en savoir plus:

Site internet de la Direction Régionale de l'Environnement
www.paca.ecologie.fr

Contact

Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont-Ventoux
830, av. du Mont-Ventoux
84 200 Carpentras
Tel.: 04.90.63.22.74
www.smaemv.fr



ANNEXE 3

Les zonages (ZNIEFF et APB) relatifs au site Natura 2000 des Gorges de la Nesque

- Fiche ZNIEFF de type I « La Nesque »
- Fiche ZIEFF de type II « Mont Ventoux »
- Fiche ZIEFF de type II « Monts de Vaucluse »
- Copie de l'arrêté préfectoral de protection de biotope

 Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes Côte d'Azur ZNIEFF actualisées Programme cadre et validation nationale Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle	Région  Provence Alpes Côte d'Azur
	Réalisation par le Comité de pilotage régional Animateurs : DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques : CBNP - CBNA - CEEP- COM - LEML Validation scientifique régionale : CSRPN	

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N° 84-100-128	LA NESQUE	Zone terrestre de type I

Nom du (des) rédacteur(s) :	Année de description :	Actualisation de l'inventaire 1988 :
Jean-Pierre ROUX	01/01/1988	
Stéphane BELTRA	Année de mise à jour : 01/01/2003	Evolution de zone

DONNEES GENERALES

Localisation administrative :

Commune(s) concernée(s) :

- 84005 Aurel
- 84018 Blauvac
- 84070 Malemort-du-Comtat
- 84075 Méthamis
- 84079 Monieux
- 84123 Sault
- 84143 Venasque
- 84148 Villes-sur-Auzon

Département concerné : VAUCLUSE

Altitude minimum (m) : 179
 Altitude maximum (m) : 929
 Superficie (Ha) : 1808.45

COMMENTAIRES GENERAUX

1 - Description de la zone

Située entre deux grands ensembles montagneux, le mont Ventoux au nord-ouest et les monts de Vaucluse au sud-est, la Nesque est un cours d'eau méditerranéen à régime torrentiel et à débit très intermittent, surtout dans sa partie centrale. Elle prend sa source à hauteur du village d'Aurel, au nord de la ferme des Fontaines, et se jette dans un des bras des Sorgues, au pont de Capely, près d'Althen-des-Paluds, dans la plaine comtadine.

La Nesque est située dans la partie centrale d'un système aquifère très étendu constitué par des terrains calcaires du Crétacé qui sont à l'origine d'un modelé karstique qui y développe un très large éventail de structures. Si dans son cours amont et aval, l'assise géologique est constituée surtout de calcaires en plaquettes du Sannoisien, de marnes et d'alluvions fluviales, dans la partie centrale, ce sont des calcaires compacts à faciès urgonien qui prédominent. Dans son cours supérieur, la Nesque, en eau toute l'année, s'écoule dans une grande dépression aux sols imperméables, au milieu de prairies, et de cultures (lavande et céréales). Puis, un peu en aval du village de Monieux, elle se perd dans un impressionnant cañon presque toujours à sec et creusé au quaternaire. Celui-ci, qui occupe toute la partie centrale de la Nesque, en est l'élément fort sur le plan paysager avec, au niveau du rocher du Cire, une dénivellée d'environ 400 m entre le fond du thalweg et la partie sommitale des parois rocheuses. Les versants abrupts et percés de grottes sont une succession d'escarpements en escaliers séparés par des couloirs d'éboulis. Avec les gorges du Verdon, cette curiosité naturelle est l'une des plus belles percées hydrogéologiques de la Provence. En aval du village de Venasque, dans la plaine comtadine, à la faveur de sols moins perméables, les eaux se libèrent de ce relief tourmenté et deviennent presque pérennes.

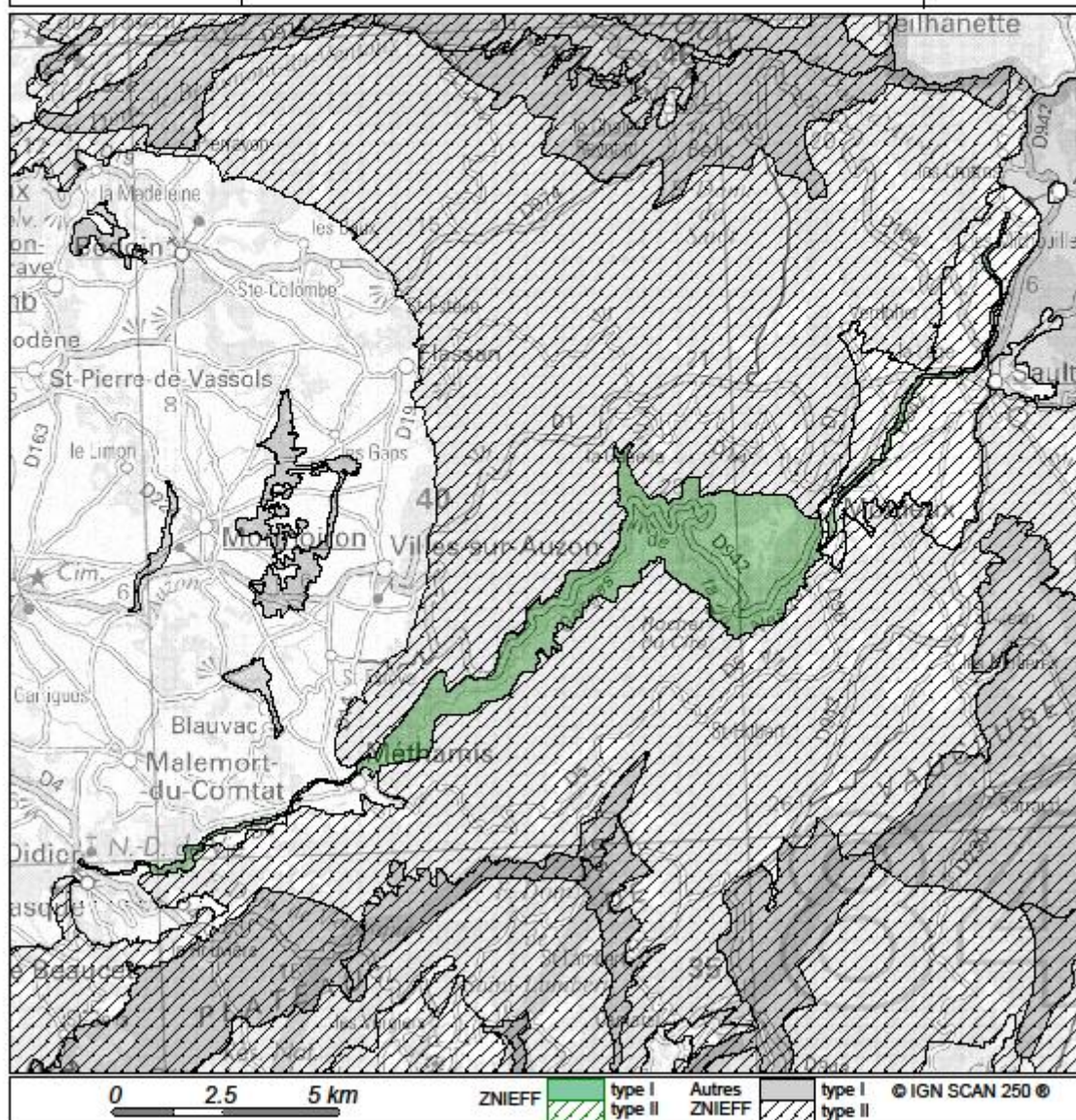
Ce cours d'eau est entièrement situé dans un contexte méso- et supraméditerranéen, mais avec une grande diversité des formations végétales. Alors que le cours amont développe dans le bassin de Monieux/Sault une ripisylve à saules (saule cendré, saule blanc, saule fragile) et à frêne commun, la ripisylve des gorges de la partie centrale, de par sa situation abyssale, est très originale avec tilleul, érable, frêne, saule drapé, etc. Vers l'aval en revanche, on retrouve la ripisylve méditerranéenne à peupliers de plus en plus dégradée par diverses activités agricoles (viticulture, arboriculture, etc.).

Dans les gorges de la Nesque, on observe, en contre-haut de la ripisylve, une inversion des étages de végétation : l'étage mésoméditerranéen (avec un cortège d'espèces parfois très xérophiles) est bien souvent situé à une altitude supérieure à celui de l'étage supraméditerranéen. La végétation de cette zone est constituée de taillis de chêne vert et de chêne pubescent, de pinèdes de pin d'Alep ou de pin sylvestre, de fruticées, de garrigues dégradées et de matorrals à genévriers qui essayent de s'adapter à la pente et aux complexes rocheux où se localisent des formations édaphiques.

Cette page est extraite de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

	Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur ZNIEFF actualisées Programme cadre et validation nationale Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle Réalisation par le Comité de pilotage régional Animateurs: DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques: CBNP - CBNA - CEEP - COM - LEML Validation scientifique régionale: CSRPN	Région  Provence Alpes Côte d'Azur
---	--	---

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N° 84-100-12	La Nesque	Zone terrestre de type I



Cette page est extraite de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la fiche descriptive associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document : 28/11/2008

 Nouvelle République Provence-Alpes-Côte d'Azur Direction régionale de l'Environnement et du Développement durable	Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes Côte d'Azur ZNIEFF actualisées <u>Programme cadre et validation nationale</u> Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle <u>Réalisation par le Comité de pilotage régional</u> Animateurs : DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques : CBNP - CBNA - CEEP- COM - LEML Validation scientifique régionale : CSRPN	Région  Provence Alpes Côte d'Azur
--	---	---

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N° 84-102-100	MONT VENTOUX	Zone terrestre de type II

Nom du (des) rédacteur(s) : J. GOURC Jean-Pierre ROUX Stéphane BELTRA	Année de description : 01/01/1988 Année de mise à jour : 01/01/2003	Actualisation de l'inventaire 1988 : Corrections complémentaires
---	--	--

DONNEES GENERALES

Localisation administrative :

Commune(s) concernée(s) :

- 84005 Aurel
- 84008 Le Barroux
- 84015 Beaumont-du-Ventoux
- 84017 Bédoin
- 84018 Blauvac
- 84021 Brantes
- 84046 Flassan
- 84069 Malaucène
- 84075 Méthamis
- 84079 Monieux
- 84110 Saint-Léger-du-Ventoux
- 84123 Sault
- 84125 Savoillan
- 84148 Villes-sur-Auzon

Département concerné : VAUCLUSE

Altitude minimum (m) : 280
 Altitude maximum (m) : 1901
 Superficie (Ha) : 23958.49

COMMENTAIRES GENERAUX

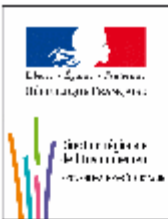
1 - Description de la zone

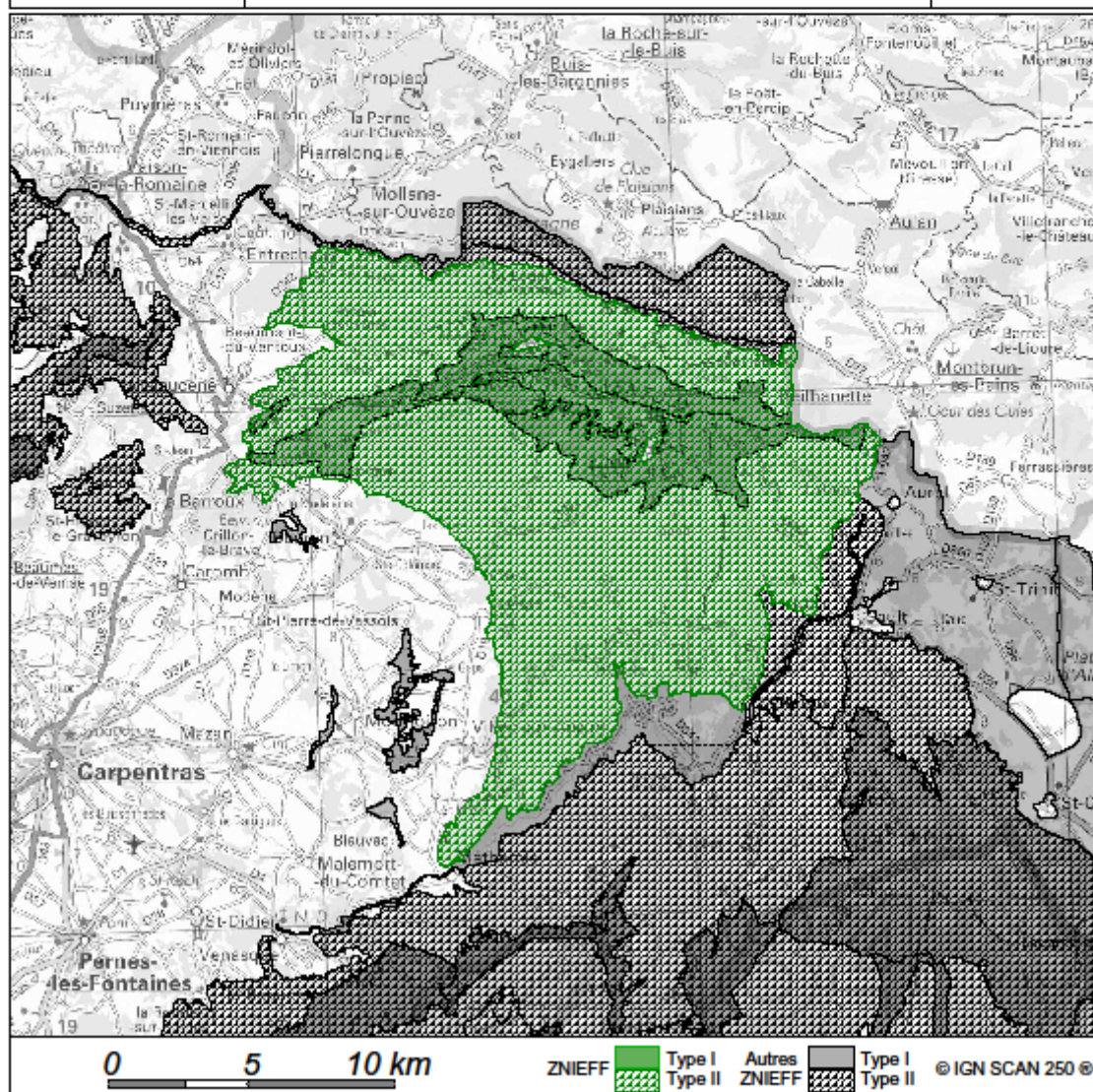
Culminant à 1 912 m d'altitude, le mont Ventoux qui constitue l'avancée la plus occidentale des Alpes françaises méridionales s'étire d'ouest en est sur environ 24 km, d'Aurel à Malaucène et sur 15 km du nord au sud. Au nord il tombe en un ubac très abrupt sur le torrent du Toulourenc, alors qu'à l'est et au sud, des pentes moins fortes et des altitudes progressives le conduisent vers le bassin de Monieux/Sault, les gorges de la Nesque, et les derniers reliefs du bassin de Carpentras. A l'ouest en revanche, ses limites sont moins franches mais correspondent pour l'essentiel au bassin de Malaucène.

Le mont Ventoux domine largement les contrées environnantes, ce qui explique que l'on jouisse au sommet du massif d'une vue d'une ampleur remarquable qui s'étend depuis le Canigou jusqu'au mont Blanc en passant par le Puy de Dôme. Ce massif, par son caractère isolé, exprime une identité visuelle très forte qui en fait, dans l'histoire de la Provence, une montagne quasiment mythique. Sur les traces du grand poète italien Pétrarque qui en a effectué la première ascension au début du XIV^e siècle, des générations de naturalistes, parfois célèbres, ont parcouru ce massif : De Jussieu au XVII^e, Gouan au XVIII^e, Requier, Flahault et Fabre au XIX^e.

Le massif du mont Ventoux appartient entièrement au domaine de la Provence préalpine. C'est un pli orienté est-ouest, et qui a été soumis à une série de failles. Il a été ébauché lors des phases provençales, puis largement affecté par la tectogénèse alpine oligocène et ultérieurement par les rejeux post-miocènes. Ses traits structuraux majeurs ont été acquis lors des phases tardives de la tectogénèse alpine. Toutes les formations géologiques sont sédimentaires et, mis à part des dépôts récents (éboulis, etc.), toutes datent du secondaire et du tertiaire. Et la roche qui impose sa marque au relief est le calcaire, qu'il soit résistant et compact (calcaires subrécifères du Bédoulien à 900-1 000 m, calcaire à faciès urgonien du Barrémien dans les parties

Cette page est extraite de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

 Chambre Régionale de l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur	Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur ZNIEFF actualisées <table><tr><td> <u>Programme cadre et validation nationale</u> Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle </td><td> <u>Réalisation par le Comité de pilotage régional</u> Animateurs: DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques: CBNP - CBNA - CEEP - COM - LEML Validation scientifique régionale: CSRPN </td></tr></table>	<u>Programme cadre et validation nationale</u> Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle	<u>Réalisation par le Comité de pilotage régional</u> Animateurs: DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques: CBNP - CBNA - CEEP - COM - LEML Validation scientifique régionale: CSRPN	Région  Provence Alpes Côte d'Azur
<u>Programme cadre et validation nationale</u> Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle	<u>Réalisation par le Comité de pilotage régional</u> Animateurs: DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques: CBNP - CBNA - CEEP - COM - LEML Validation scientifique régionale: CSRPN			
Code régional	Nom	Type		
ZNIEFF N°84-102-100	Mont Ventoux	Zone terrestre de type II		



Cette page est extraite de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la fiche descriptive associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document : 28/07/2008

 Direction Régionale de l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur	Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes Côte d'Azur ZNIEFF actualisées Programme cadre et validation nationale Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle Réalisation par le Comité de pilotage régional Animateurs : DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques : CBNP - CBNA - CEEP-COM - LEML Validation scientifique régionale : CSRPN	Région  Provence Alpes Côte d'Azur
--	---	---

Code régional	Nom	Type
---------------	-----	------

ZNIEFF N° 84-129-100

MONTs DE VAUCLUSE

Zone terrestre
de type II

Nom du (des) rédacteur(s) : Jean-Pierre ROUX Stéphane BELTRA	Année de description : 01/01/1988 Année de mise à jour : 01/01/2003	Actualisation de l'inventaire 1988 : Corrections complémentaires
---	--	--

DONNEES GENERALES

Localisation administrative :

Commune(s) concernée(s) :

- 84011 Le Beaucet
- 84018 Blauvac
- 84025 Cabrières-d'Avignon
- 84048 Gignac
- 84050 Gordes
- 84054 L'Isle-sur-la-Sorgue
- 84057 Jocas
- 84060 Lagarde-d'Apt
- 84062 Lagnes
- 84066 Lioux
- 84070 Malemort-du-Comtat
- 84075 Méthamis
- 84079 Monieux
- 84085 Murs
- 84099 Robion
- 84101 La Roque-sur-Pernes
- 84103 Rustrel
- 84107 Saint-Christol
- 84118 Saint-Saturnin-lès-Apt
- 84123 Sault
- 84124 Saumane-de-Vaucluse
- 84139 Fontaine-de-Vaucluse
- 84143 Venasque
- 84144 Viens
- 84145 Villars

Département concerné : VAUCLUSE

Altitude minimum (m) : 72

Altitude maximum (m) : 1252

Superficie (Ha) : 38574.32

COMMENTAIRES GENERAUX

1 - Description de la zone

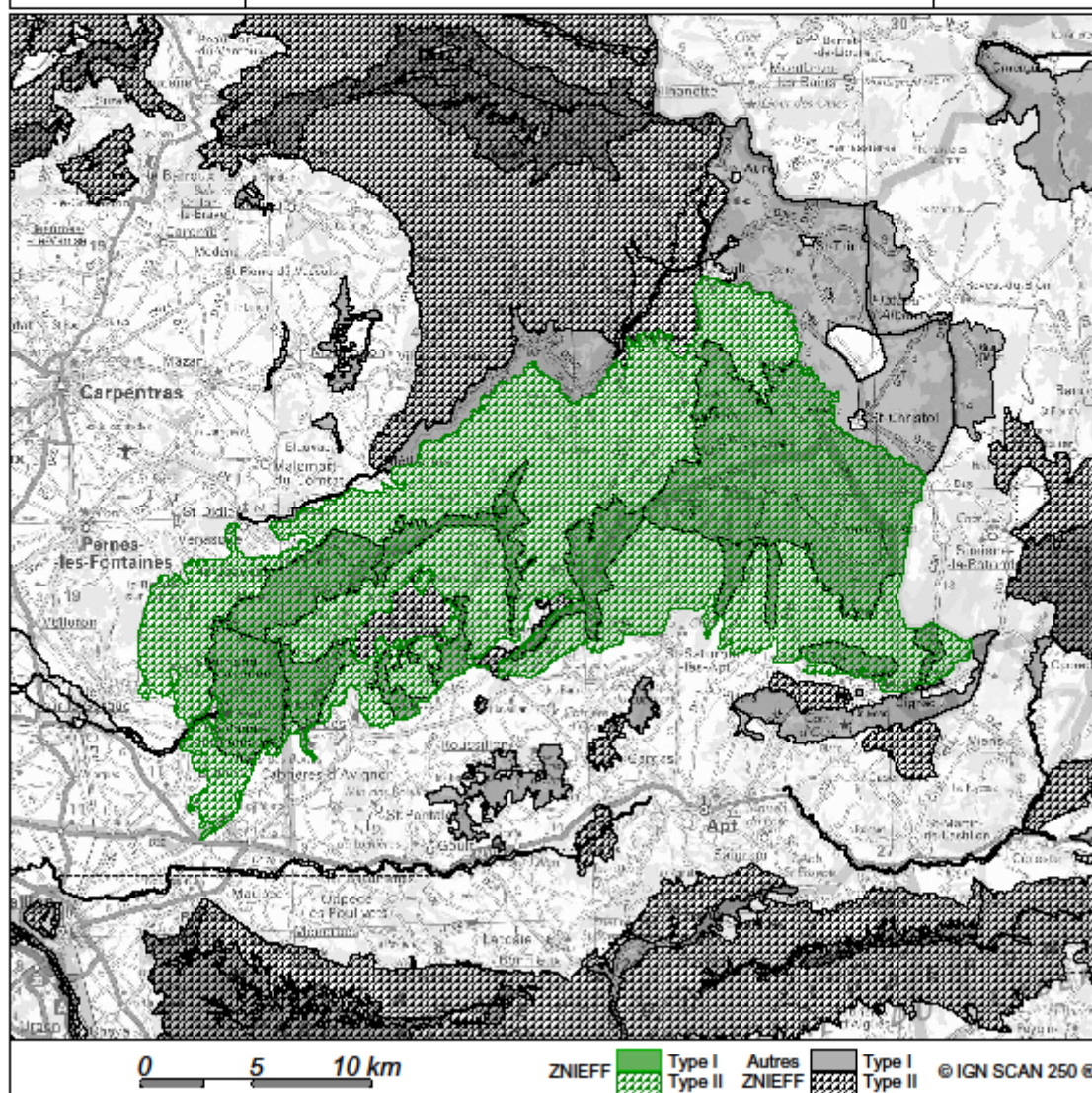
Situés entre la vallée de la Nesque à l'ouest et le bassin du Calavon à l'est, les monts de Vaucluse constituent le plus vaste massif montagneux du département. Ils correspondent à une immense croupe dont la partie sommitale forme un plateau peu marqué, mais qui se termine brutalement au niveau de la plaine comtadine par les impressionnantes parois rocheuses situées à l'aplomb de la source de la Sorgue. C'est un massif qui résulte, comme le mont Ventoux et le Luberon, de la combinaison de différentes phases tectoniques : soulèvement pyrénéo-provençal (il y a 40 millions d'années) puis surrection des Alpes beaucoup plus récente (moins de 8 millions d'années).

Cette page est extraite de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document: Juillet 2008

Page 1 sur 9

	Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur ZNIEFF actualisées <table><tr><td><u>Programme cadre et validation nationale</u> Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle</td><td><u>Réalisation par le Comité de pilotage régional</u> Animateurs: DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques: CBNP - CBNA - CEEP - COM - LEMIL Validation scientifique régionale: CSRPN</td></tr></table>	<u>Programme cadre et validation nationale</u> Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle	<u>Réalisation par le Comité de pilotage régional</u> Animateurs: DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques: CBNP - CBNA - CEEP - COM - LEMIL Validation scientifique régionale: CSRPN	Région  Provence Alpes Côte d'Azur
<u>Programme cadre et validation nationale</u> Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle	<u>Réalisation par le Comité de pilotage régional</u> Animateurs: DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques: CBNP - CBNA - CEEP - COM - LEMIL Validation scientifique régionale: CSRPN			
Code régional	Nom	Type		
ZNIEFF N°84-129-100	Monts de Vaucluse	Zone terrestre de type II		



Cette page est extraite de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la fiche descriptive associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document : 28/07/2008

République Française

Avignon, le

PREFECTURE de VAUCLUSE

DIRECTION de la RÉGLEMENTATION
et de l'ENVIRONNEMENT

2ème BUREAU

Tél : 90.82.11.11

Poste N° 21-40

AP/ND

ARRÊTÉ DE CONSERVATION DU BIOTOPE
dans les Gorges de la Nesque
(Commune de BLAUVAC)

en vue de la sauvegarde d'espèces protégées

LE PREFET de VAUCLUSE,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le Code Rural, et notamment ses articles L 211-1, L 211-2 et R 211-12 à 14,

Vu l'arrêté interministériel du 17 avril 1981, fixant la liste des espèces d'oiseaux protégés,

Vu l'arrêté interministériel du 6 mai 1980 fixant la liste des espèces de Reptiles et d'Amphibiens protégés,

Vu l'article R 38 du Code Pénal,

Vu l'avis de la commission des sites, perspectives et paysages siégeant en formation dite de protection de la nature en date du 5 novembre 1990,

Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture en date du 28 septembre 1990,

Vu l'avis du Directeur Régional de l'Office National des Forêts, en date du 17 octobre 1990,

CONSIDERANT :

• que le secteur défini dans les Gorges de la Nesque constitue un site nécessaire à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie d'espèces protégées par la loi et notamment d'espèces d'oiseaux (Merle bleu, Martinet alpin, Faucon Pékin, Circaète Jean-le-Blanc...), de Reptiles et d'Amphibiens (Couleuvre vipérine, Salamandre tachetée...),

• que ce milieu forestier assurant la tranquillité requise au stationnement et au développement de ces espèces est d'un intérêt tout à fait exceptionnel dans le contexte local et régional et qu'il y a lieu de favoriser le rôle biologique de cet espace,

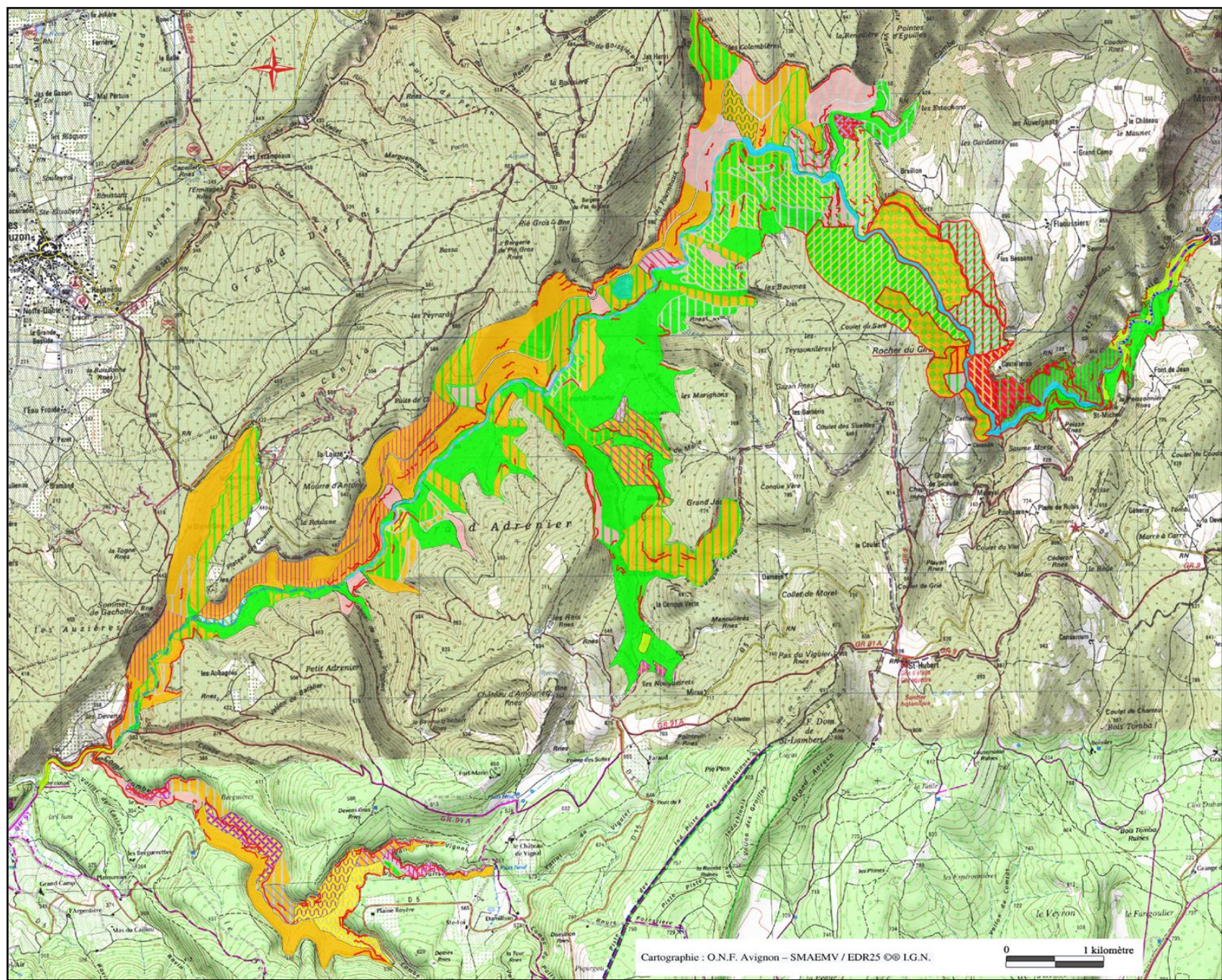
Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse,

.../...

ANNEXE 4

Cartographie des habitats

Habitats et mosaïque du site Natura 2000 des Gorges de la Nesque



LEGENDE

Habitats rocheux

	8130-1	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
	8210-1	Falaises calcaires méditerranéennes thermophiles
	8210-10	Falaises calcaires supraméditerranéennes à montagnardes, des Alpes du Sud et du Massif central méridional
	8210 + 8130 + 5210	Falaises associées à des éboulis thermophiles, du matorral à Genévrier de Phénicie et infiltrées de chênes pubescents
	8210 + 5210 + 9340 + 8130	Falaises associées à des matorrals, et des yeuseraies sur éboulis thermophiles
	8210 + 9340 + 8130	Falaises associées à des yeuseraies sur éboulis thermophiles, et matorral à Chêne vert
	8210 + 5210 + 8130 + 9340	Falaises associées à des matorrals, des éboulis, et infiltrées de chênes pubescents

Formations herbeuses

	6210-35	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>festuco- brometalia</i>)
	6220-1/ *	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea
	6220-2	
Faciès de 6210-35 et de 6220 :		
	34.722	Steppe à Stipe d'offner
	34.721	Pelouse à Aphyllantes de l'Aphyllanthion
	6220*	Forêt de Chêne pubescent en mosaïque avec une pelouse à graminées et annuelles à Aphyllantes
	34.712	Pelouse méditerranéo-montagnarde à Sesleria des rives d'ubac

Matorrals

	5210-3	Matorrals arborescents à Genévrier de Phénicie
	5210-1/	Matorrals arborescents à Genévrier oxycèdre et Genévrier commun
	5210-6	
	5210 + 6210	Matorral à Genévriers Oxycèdre et commun avec une Pelouse du Xérobromion dégradée
	5210 + 6210	Matorral à Genévrier Oxycèdre et Commun en mosaïque et une pelouse du Xérobromion dégradée, colonisée par l'Aphyllantes
	5210 + 8130	Matorral à Genévrier de Phénicie sur lithosols
	5110-3	Formations potentielles à Buis pro parte

Forêts

	9180*	Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion / Forme dégradée du Tilio-Acerion
	9340-3	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia
	9340-9	Faciès à Genévrier
	9340-5	Faciès à buis pro parte (secteur de la Conque verte)
	9340 -3	Matorral calciphile à Chêne vert
	9340 + 8130	Yeuseraie sur groupement d'Eboulis thermophiles
	9340 + 8130	Yeuseraie à Genévrier sur groupement d'Eboulis thermophiles
	9340	Chênaie mixte à Chêne vert et Chêne pubescent
	9340	Chênaie mixte de Chêne vert à Genévrier de Phénicie et Chêne pubescent
	9340 + 5210	Yeuseraie et Matorral à Genévrier de Phénicie
	9340 + 6210	Yeuseraie en mosaïque avec une pelouse à Aphyllantes
	9340	Yeuseraie à Genévrier de Phénicie en mosaïque avec une pelouse à Sesleria
	9340 + 8130	Matorral à Chêne vert en mosaïque avec la Chênaie pubescente et un groupement d'Eboulis thermophile
	9340	Yeuseraie à Genévrier de Phénicie en mosaïque avec la Chênaie pubescente et une pelouse à graminées et annuelles à Aphyllantes
	9340 + 8130	Chênaie mixte de Chêne vert et Chêne pubescent sur un groupement d'Eboulis thermophiles
	9340 + 8130	Yeuseraie à Genévrier de Phénicie en mosaïque avec la Chênaie pubescente et un groupement d'Eboulis thermophiles
	9340 + 6220	Chênaie verte en mosaïque avec la Chênaie pubescente et une pelouse à Sesleria
	9340 + 8130 + 6210	Yeuseraie à Genévrier de Phénicie en mosaïque avec les éboulis thermophiles, colonisés par l'Aphyllantes
	9340 + 8130 + 6210	Yeuseraie à Genévrier de Phénicie en mosaïque avec une pelouse du Xérobromion, colonisée par les Genévriers Commun et Oxycèdre
	9340 + 8130 + 6210	Yeuseraie et Chênaie pubescente en mosaïque avec un groupement d'Eboulis thermophiles colonisé par une pelouse à Aphyllantes
	9340 + 5210 + 8130	Matorral à Chêne vert et Genévrier de Phénicie en mosaïque avec un groupement d'Eboulis thermophiles colonisé par <i>Stipa offneri</i>
	9340 + 5210 + 6220	Matorral à Chêne vert et Genévrier de Phénicie en mosaïque avec une pelouse du Thero-Brachypodion et Stipe
	9340 + 5210 + 8130 + 6220	Matorral à Chêne vert et Genévrier de Phénicie en mosaïque avec une Steppe à Stipe et une Pelouse à Sesleria, sur lithosols
	41.711	Chênaie pubescente

Complexe riverain

	3240-1	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix eleagnos</i>
	3240 + 6210	Saulaie à Saule drapé sur Fruticée à Prunelliers et une pelouse du Xérobromion
	91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
	91E0*	Forme dégradée de la forêt riveraine
	91E0-1*	Saulaie blanche médio-européenne (<i>Salicion albae</i>)
	6430-4	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires à Roseaux et Baldingère (<i>Convolvuletalia sepium</i>)
	3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>

Habitat anthropisé

	87.1	Friches
---	------	---------

Tous les libellés des habitats d'intérêt communautaire, ainsi que leur code Directive Habitat, figurent **en gras** dans la légende. Les autres habitats ne sont pas inscrits en gras et sont accompagnés de leur code Corine biotope.

ANNEXE 5

Méthodologie de l'étude « Chiroptères », réalisée en 2008

En vue de la réalisation des documents d'objectifs (DOCOB) portant sur le site Natura 2000 des Gorges de la Nesque, le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'équipement du Mont Ventoux (SMAEMV), opérateur, a initié le lancement des inventaires préliminaires à la rédaction du Document d'Objectif des Gorges de la Nesque.

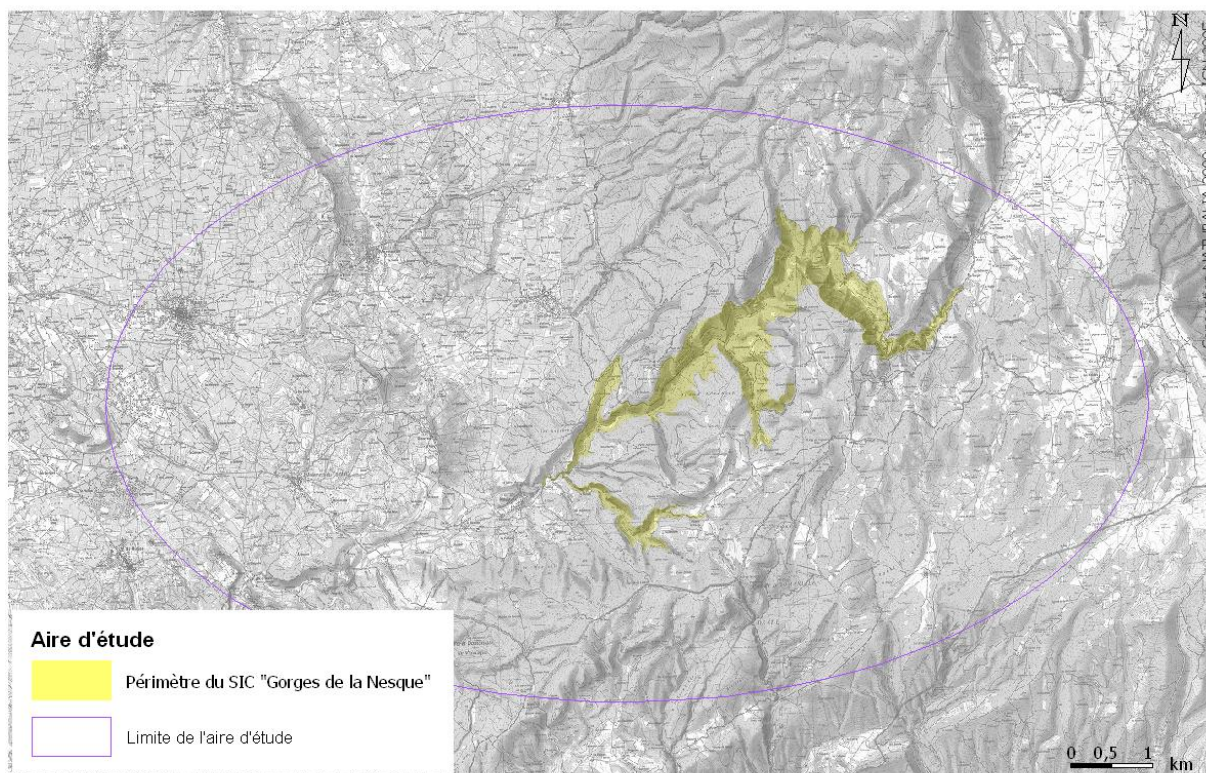
Le rapport « Définition des enjeux biologiques sur le site des Gorges de la Nesque, Inventaires et diagnostics » (Naturalia, Octobre 2008) visait donc à établir le bilan des inventaires chauve-souris, Ecrevisse à patte à blanche, et Cistude d'Europe conduits sur le site des Gorges de la Nesque durant l'année 2008.

Concernant les inventaires spécifiques des Chiroptères, la méthodologie utilisée est présentée ci-après.

ZONE D'ETUDE

Les prospections ne se sont pas limitées au seul périmètre du SIC. Pour certaines espèces, la nécessité d'élargir le périmètre d'investigation au-delà du zonage réglementaire favorise une approche plus large des enjeux (fonctionnalité, déplacements, zones d'alimentation,...).

Fig. 1 : Périmètre d'étude



Cette zone d'étude prend en compte une diversité importante d'habitats, ainsi que les secteurs environnants où des enjeux biologiques étaient pressentis (Basses Gorges de la Nesque situées entre Venasque et Méthamis, plaine de Monieux,...).

METHODES

✓ L'analyse bibliographique et de la base de données

Que ce soit pour recueillir des données d'une période plus ancienne ou pour utiliser une étude sur une espèce ou un site particulier, l'analyse bibliographique est un outil majeur pour donner du relief aux observations actuelles. Peu de travaux publiés sont disponibles sur les Gorges de la Nesque et ne concerne que très rarement la faune. Nous nous sommes donc essentiellement appuyés sur les résultats de l'inventaire pour la mise en place de l'APPB des Gorges de la Nesque (NATURALIA, 2006).

La base de Naturalia a également été utilisée ; une centaine de données concernaient directement le périmètre Natura 2000.

✓ Renseignements auprès des locaux

Des renseignements ont été collectés, notamment sur la localisation des cavités naturelles, auprès des services municipaux, des associations spéléologiques, des agriculteurs, des habitants des communes concernées, des chasseurs, des naturalistes ainsi que des agents de l'Office National des Forêts.

✓ Les prospections diurnes

Pendant cette période d'étude, nous avons principalement prospecté : les bâtisses en ruine, les cavités naturelles (aven, baume), les aiguiers (essentiellement ceux présentant un dôme en pierre sèche), les bories et les ouvrages d'art. Les portions de falaise présentant un fort potentiel en gîtes (fissures, cavités) ont également été inspectées selon deux **techniques d'escalade** : en rappel depuis le haut de la paroi rocheuse, ou « en tête » depuis le bas.

Fig. 2 : falaises prospectées en escalade secteur amont

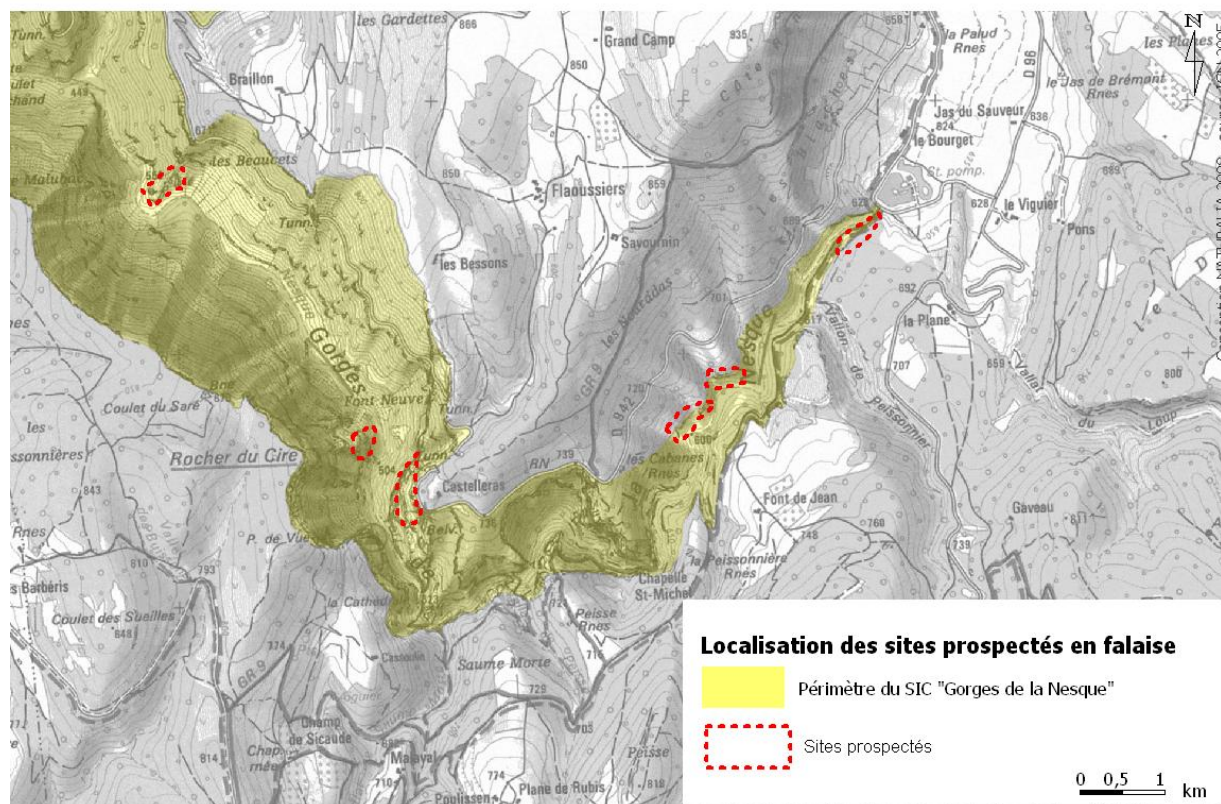


Fig. 3 : falaises prospectées en escalade secteur aval (hors SIC)



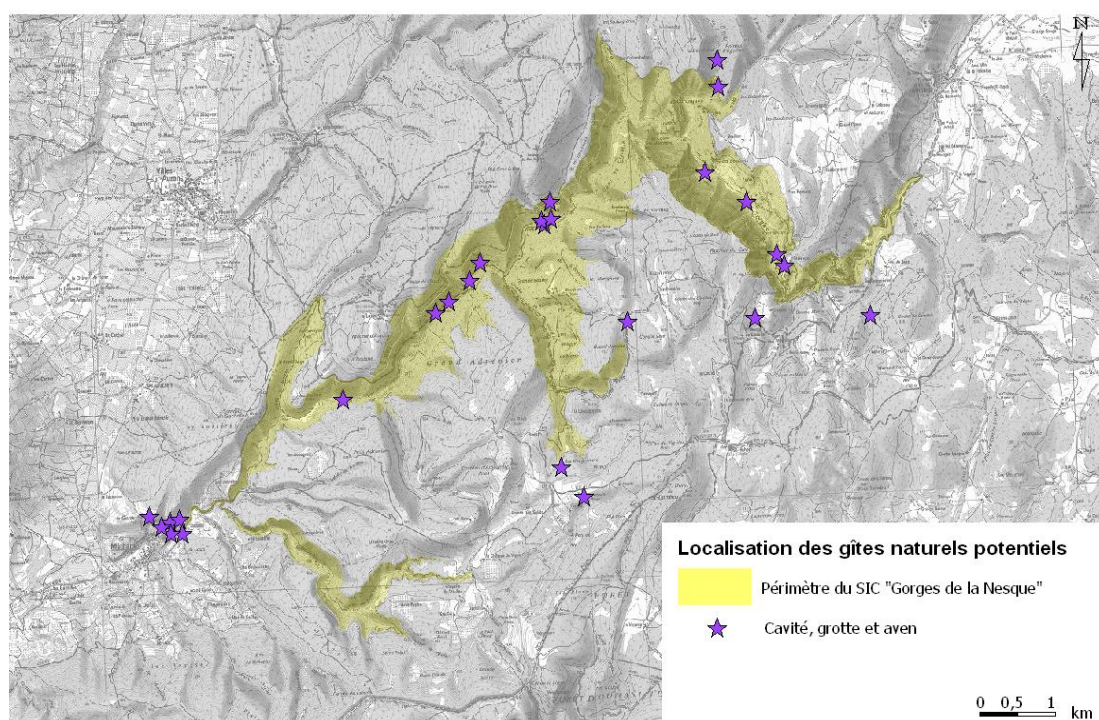
L'avantage de cette méthode est qu'elle permet de faire un linéaire de falaise important *a contrario* de simples points observation au crépuscule. Quelques arbres présentant des caractéristiques remarquables (loges de pic, etc....) ont aussi été contrôlés.

✓ **La base de données cartographique du BRGM**

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières met à disposition sur internet une base de données cartographique du sous sol (InfoTerre). Ces cartes permettent une visualisation des mines, cavités naturelles et des avens. Nous avons donc utilisé cet outil pour localiser les gîtes potentiels à chiroptères, suivis d'une visite sur site afin d'en effectuer le contrôle.

Fig. 4 : carte de localisation des sites de la base de données « Infoterre » sur le périmètre Natura 2000

La quasi-totalité des cavités ont été visitées, à l'exception des avens présentant un trop grand risque en termes de sécurité ou bien situés sur une propriété privée.



✓ Les écoutes ultrasonores et le piégeage

Cinq sessions d'écoutes organisées en échantillonnage par point et transect ont été définies dans différents milieux et secteurs. Cette méthode a permis de prospecter des secteurs où la pose de filets n'était pas possible (fort dénivelé, encombrement de la végétation...), mais aussi de visiter plusieurs sites par nuit. Le détecteur utilisé est un Pettersson D240x, appareil couramment utilisé dans ce type d'étude. Il permet des enregistrements à expansion de temps. Les sons ont été enregistrés sur Edirol R09 puis analysés sur le logiciel Batsound 3.3. La détermination de espèces est principalement basée sur les travaux de Barataud (1996 ; 2005).

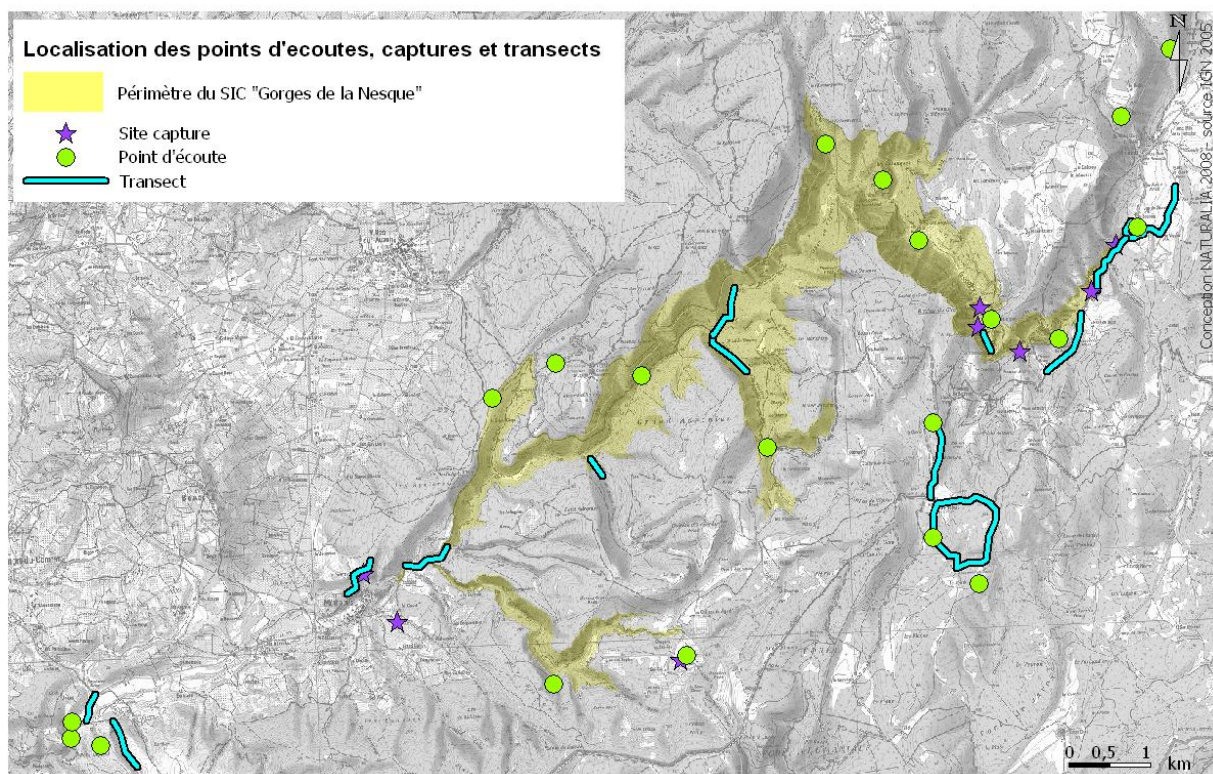
Sept nuits de piégeages ont été accomplies dans l'aire d'étude en 2008. Pour cela, nous avons utilisé des filets japonais posés le long des points d'eau, des allées forestières et des cavités.

Les localisations sont :

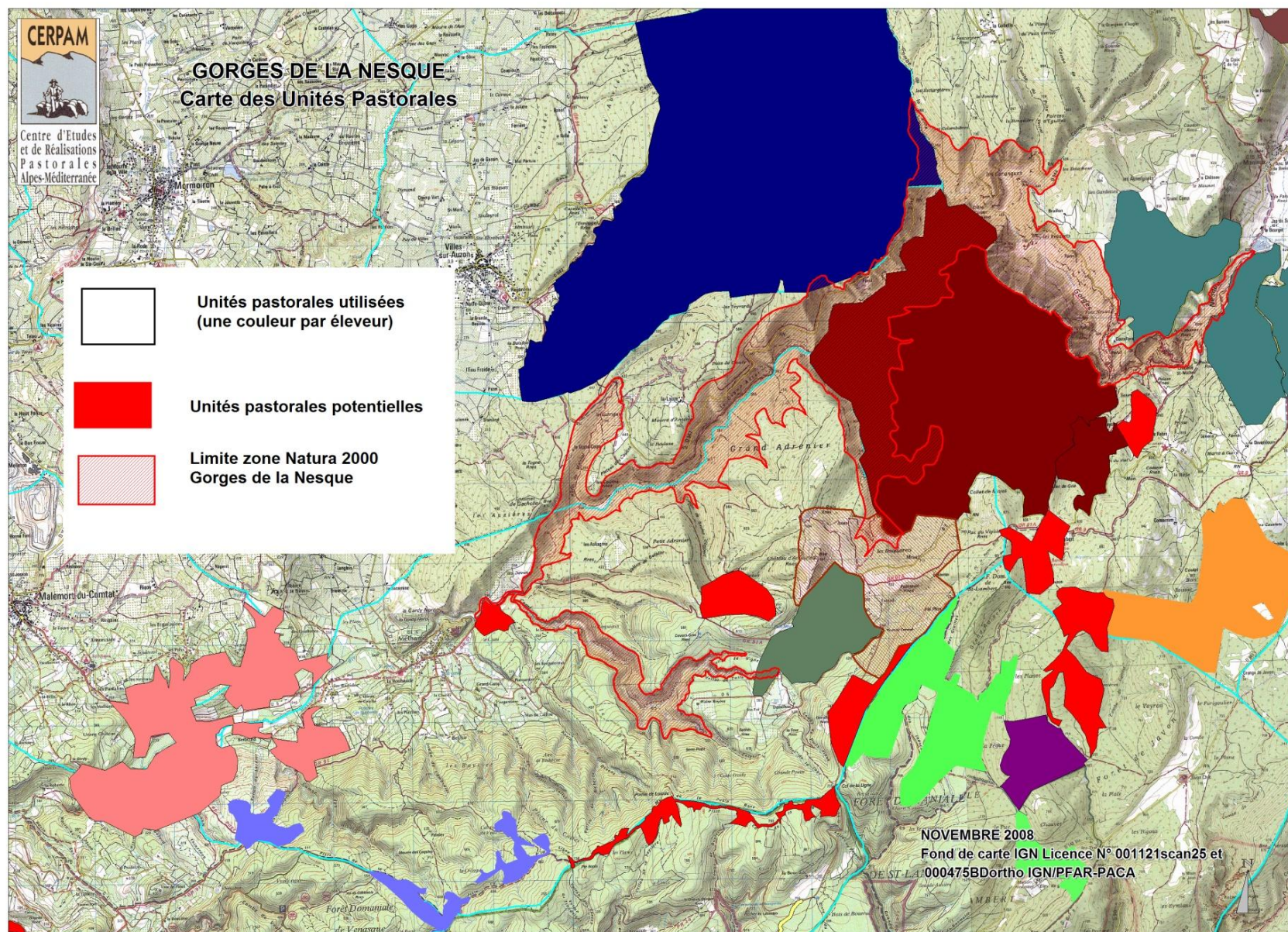
- Pied du Rocher de Cire
- bassins de Méthamis
- Plan d'eau de la chapelle Sainte Foi
- prairie de Monieux
- plan d'eau de Monieux
- Grotte Baumanière (Méthamis)

Les individus capturés ont été identifiés, sexés, mesurés puis relâchés.

Fig. 5 : localisation des points de capture et d'écoute



ANNEXE 6



Remarque : L'unité pastorale « Barberis » est très peu exploitée à l'heure actuelle

Forêt Communale de Méthamis

Situation de la forêt par rapport à l'éventuelle proposition de classement
d'un secteur dit des "Gorges de la Nesque" au réseau Natura 2000
avec étude des habitats naturels

